

Rapport Financier

2008



NORD DE FRANCE

PLACE
du Général de GALLIE

Sommaire

Rapport financier 2008	3
Rapport du Président du Conseil d'administration	54
Annexe au Rapport du Président	69
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	71
Bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes aux comptes consolidés	74
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	172
Bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes aux comptes sociaux	175
Rapport général des Commissaires aux Comptes	230
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	233
Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	236
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement	245
Publicité des honoraires 2008 des Commissaires aux Comptes	247
Attestation de la personne responsable	249

Rapport Financier 2008

2008 marque le début d'une récession économique qui touche l'ensemble des pays de la planète. La crise de confiance née aux Etats-Unis en 2007 avec les premières défaillances immobilières s'est propagée 18 mois plus tard à l'ensemble du secteur financier mondial, en crise majeure..

Dans ce contexte difficile, l'activité de la Caisse régionale s'est maintenue à un niveau de développement satisfaisant. Près de 43000 nouveaux clients particuliers, 2400 nouveaux clients professionnels et agriculteurs et plus de 100 entreprises ont rejoint la Banque.

Le réseau commercial s'est accru de cinq nouveaux points de vente en centres commerciaux pour porter à 255 le nombre total d'agences. Ces investissements démontrent la capacité de la Caisse Régionale à développer son maillage d'agences en zone urbaine et sa volonté de conquérir une clientèle nouvelle.

L'encours global de collecte diminue de 2,2% mais reste stable si l'on exclut l'encours de valeurs mobilières (OPCVM, actions) marqué par la baisse des indices boursiers et notamment du CAC 40 de plus de 40%. L'encours de crédit progresse de 9,4% avec un niveau de réalisations de crédits stable par rapport à 2007, à l'exception de la production habitat (-20,7%) qui diminue fortement face à des acheteurs plus attentistes que par le passé.

Le PNB d'activité progresse de 0,3% (455,9M€) favorisé par une activité commerciale restée dynamique. Le PNB tiré des fonds propres subit la baisse des marchés financiers et pèse négativement sur le PNB global en baisse de 7,1%, à 533,1M€.

La baisse des charges de fonctionnement (-0,7%) et le renforcement des provisions pour risque de contrepartie (+29,2M€) face à une politique de gestion prudente permettent à la Caisse régionale d'afficher un résultat net social de 179,4M€ (-8,1% en année mobile).

Faits Marquants

Le Crédit Agricole Nord de France poursuit son **programme de modernisation d'agences**. A la fin de l'année 2008, les $\frac{3}{4}$ des points de ventes bénéficient du nouveau concept d'agence. Ce programme s'est enrichi d'un plan d'ouverture de nouvelles agences avec 5 créations en 2008. Fin 2009, 10 agences supplémentaires seront au service des clients de la Caisse régionale.

Ce programme s'accompagne d'un projet de développement de la relation clientèle multi canal, destiné à améliorer la complémentarité des points de contact entre la Banque, ses clients et ses prospects. Ce projet vise à optimiser la synergie entre l'agence traditionnelle, l'agence automatisée, l'agence en ligne et l'agence par téléphone.

En 2008, le Crédit Agricole Nord de France a finalisé le rachat du groupe SEDAF, en partenariat avec le Groupe Rabot-Dutilleul auquel il est associé à travers Palm Promotion.

En deux ans, la Caisse Régionale a largement investi dans la constitution d'un pôle immobilier afin de compléter son offre de services -promotion, transaction, gestion et administration de biens- une offre qui s'adresse aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises.

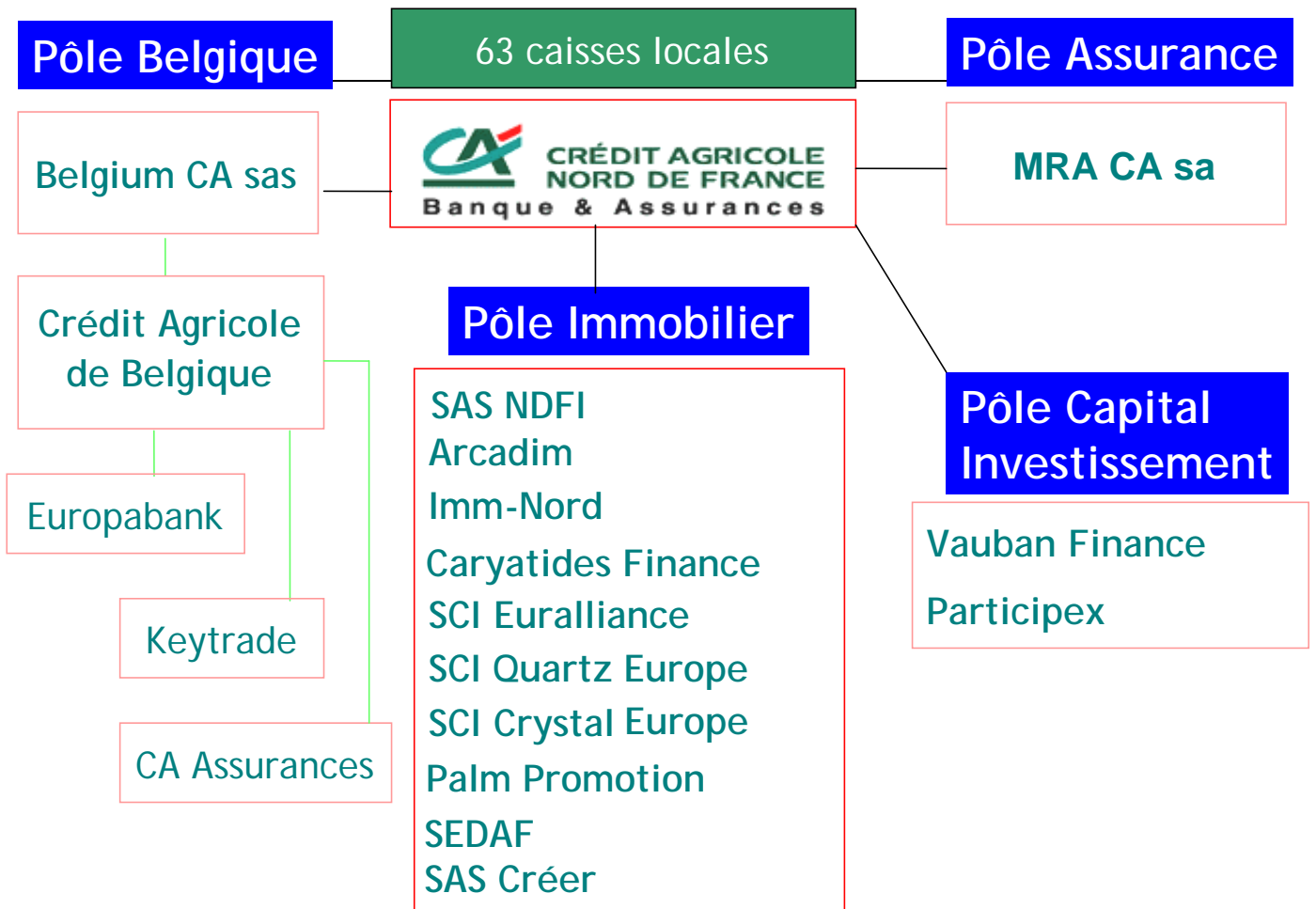
Ces investissements permettent aujourd'hui à la Caisse régionale de développer son troisième métier : l'Immobilier.

En 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et les 63 Caisses Locales qui lui sont affiliées ont réformé leurs modalités de relations financières. En particulier, la Caisse Régionale a réintégré dans son bilan les risques supportés par les Caisses Locales qui ne sont désormais plus exposées à la montée potentielle du risque crédit. De leur côté, les Caisses Locales se sont engagées dans une démarche plus active de soutien des initiatives locales et peuvent ainsi poursuivre le financement de leur fonctionnement et de leurs actions locales.

Au cours du quatrième trimestre 2008, la Caisse régionale a cédé 20% de la MRA, sa filiale d'assurance dommages à Pacifica, filiale d'assurance dommages de crédit agricole SA. La Caisse régionale détient désormais 57,5% du capital et PACIFICA 40% du capital de la MRA.

En octobre 2008, face aux craintes d'une aggravation de la crise du crédit, la Caisse régionale a renouvelé son engagement à soutenir l'économie régionale et a mis en place un plan de soutien aux entreprises. Ce plan se traduit notamment par la mise en place d'un interlocuteur direct et accessible pour les entreprises clientes de la Caisse, qui éprouveraient des difficultés à se financer.

Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France
(entités consolidées)



taux de participation cf. infra

Changements de méthode comptable

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

Evènements postérieurs à la clôture

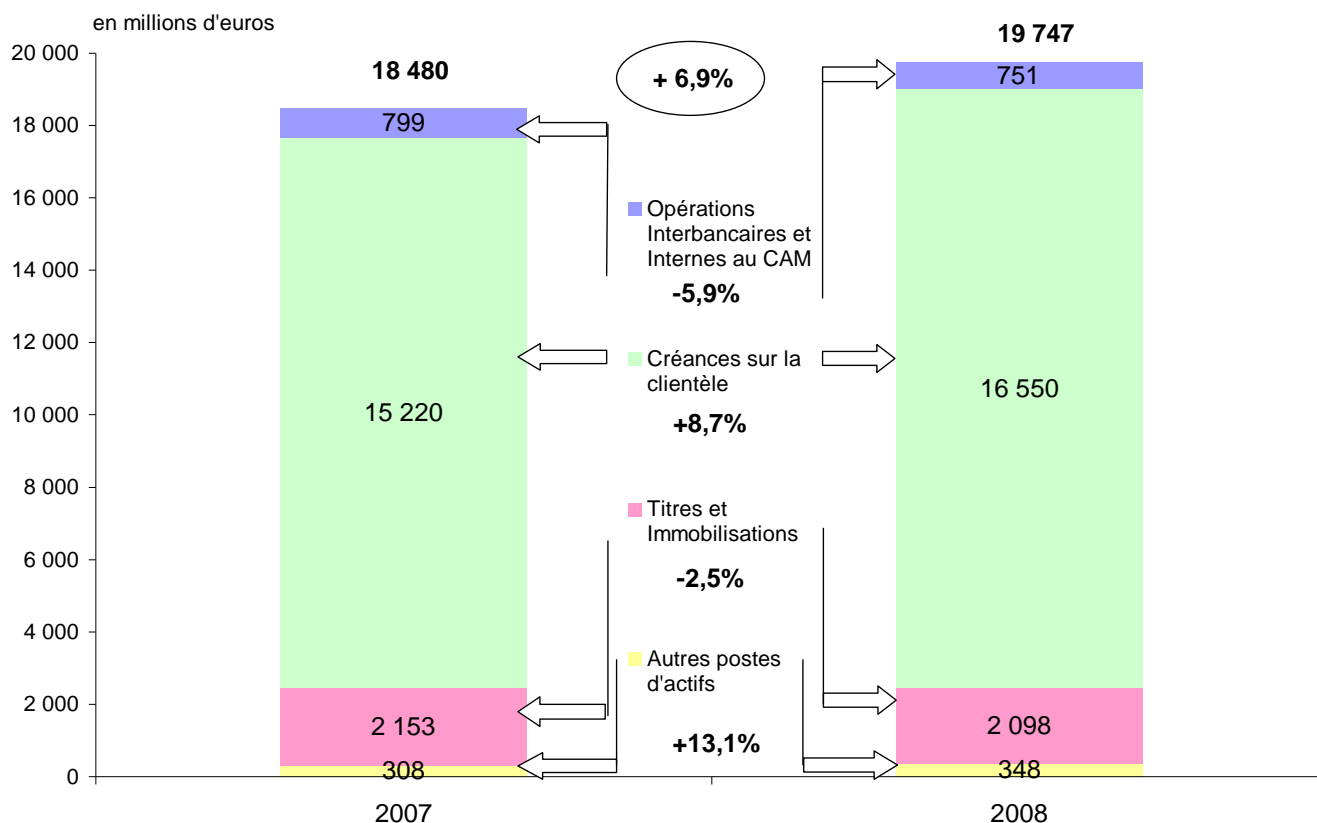
Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Comptes annuels sur base sociale

Le Bilan

En progressant de 6,9% par rapport à 2007, le total bilan atteint 19 747 millions d'euros en 2008.

L'Actif



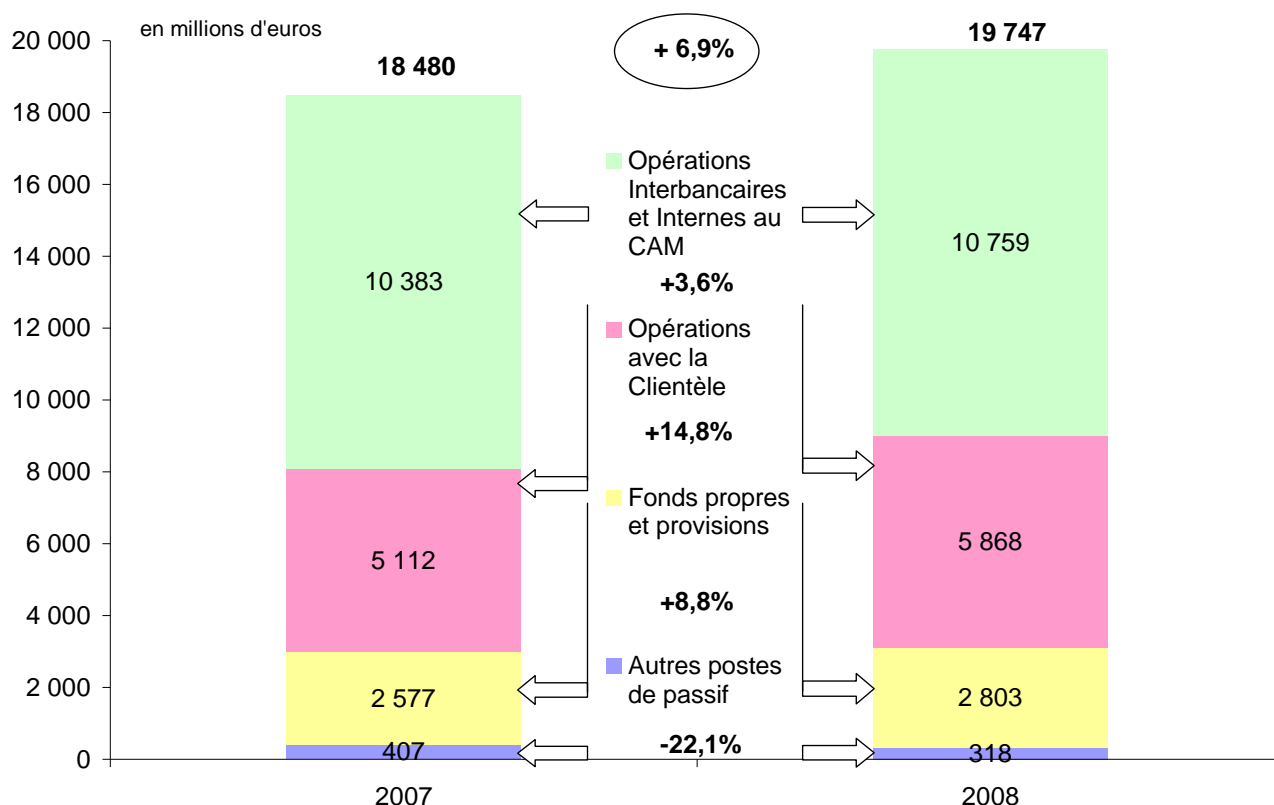
- Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 751 M€.
 - Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe CA S.A. (CA Titres SNC, Contredépôt CODEVI, ...) représentent un total de 452 M€ en 2008, en hausse de 115 M€ par rapport à 2007. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des prêts en blanc de +106,5M€, la hausse de l'encours des CAT des carrés bleus de +43,9M€ et la baisse du Contredépôt Codevi de 25,7M€.
 - Les encours de caisse, le solde des comptoirs Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2008 s'élève à 300 M€ contre 462 M€ en 2007, en baisse de 162M€. La baisse s'explique par l'arrivée à échéance de DAT qui représentaient un encours de 150M€ en 2007.

- En progression de 8,7%, les **Opérations clientèles** s'établissent à 16 550 M€ en 2008 soit 83,8% du total bilan.
 - Leur progression provient de la bonne tenue des encours de crédits sur l'ensemble des marchés de la Caisse Régionale et particulièrement sur l'équipement des professionnels et entreprises avec une croissance annuelle de l'encours à fin décembre de 16,7%.
 - Pour leur part, les encours habitat continuent leur croissance avec une hausse de +6,1% en 2008.
 - A contrario, les crédits de trésorerie sont en baisse de 8,8% du fait du non renouvellement d'une ligne court terme de 280M€.

- La catégorie des **Titres et immobilisations** diminue de -2,5% à 2 098 M€.
 - Les opérations de portefeuille se montent à 648 M€ soit une baisse de -37,3% essentiellement expliquée par la hausse du provisionnement des moins-values latentes et la cession d'une partie du portefeuille de titres au profit du refinancement en lieu et place de la politique de réinvestissement traditionnellement réalisée par la Caisse Régionale.
 - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées progressent de 29,6% à 1 450 M€ en 2008. Les principales variations proviennent :
 - de l'augmentation de capital dans la société NDFI (+10,5M€),
 - de l'augmentation de capital dans la société Rue la Boétie (+136,4M€),
 - d'une avance en compte courant de 163,0M€ à la SAS La Boétie réalisée courant 2008 prolongée sur 2009.

- Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 348 M€ en 2008, en hausse de 40,3M€ par rapport à 2007, liée pour l'essentiel au renforcement de la couverture du portefeuille actions de la Caisse Régionale.

Le Passif



- ❑ Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 10 759 M€ sont en augmentation de 3,6%. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A. et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse Régionale.
- ❑ Les **Opérations avec la clientèle** sont en hausse de 14,8% à 5 868 M€. Ce poste comprend :
 - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 4 215 M€, en augmentation de 19,3%,
 - les titres émis par la Caisse Régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en hausse de +4,8% à 1 652M€. Cette hausse est liée, d'une part au déblocage de BMTN à nominal progressif et d'autre part, à l'émission de CDN interbancaires destinés à assurer le refinancement de la Caisse Régionale.
- ❑ Les **Fonds Propres et provisions** atteignent 2 803 M€ et progressent de 226 M€, soit +8,8%, avec la décomposition suivante :
 - +51 M€ sur les dettes subordonnées et titres participatifs. Cette variation provient de l'émission d'un BMTN radian d'un montant de 50M€,
 - +23 M€ liées aux provisions pour risques et charges,
 - +152 M€ sur les Capitaux propres du fait de l'affectation du résultat conservé de l'exercice 2007.
- ❑ Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 318 M€, -89,9M€ en année mobile.

Composition du capital social

	au 31/12/2007		au 31/12/2008	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	15 421 985	47 037	15 883 673	48 445
Dont part du public	14 845 258	45 278	15 184 329	46 312
Dont part de la MRA	28 100	86	28 100	86
Dont part des Caisses Locales	548 627	1 673	580 861	1 772
Dont Auto détention	0	0	90 383	276
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Dont part du public	0	0	0	0
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
Parts sociales	26 730 915	81 529	26 730 915	81 529
Dont part du public	455	1	455	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10	0	10	0
Dont part des Caisses Locales	26 730 450	81 528	26 730 450	81 528
Total	56 453 715	172 184	56 915 403	173 592

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse Régionale Nord de France est de 173,6 millions d'euros.

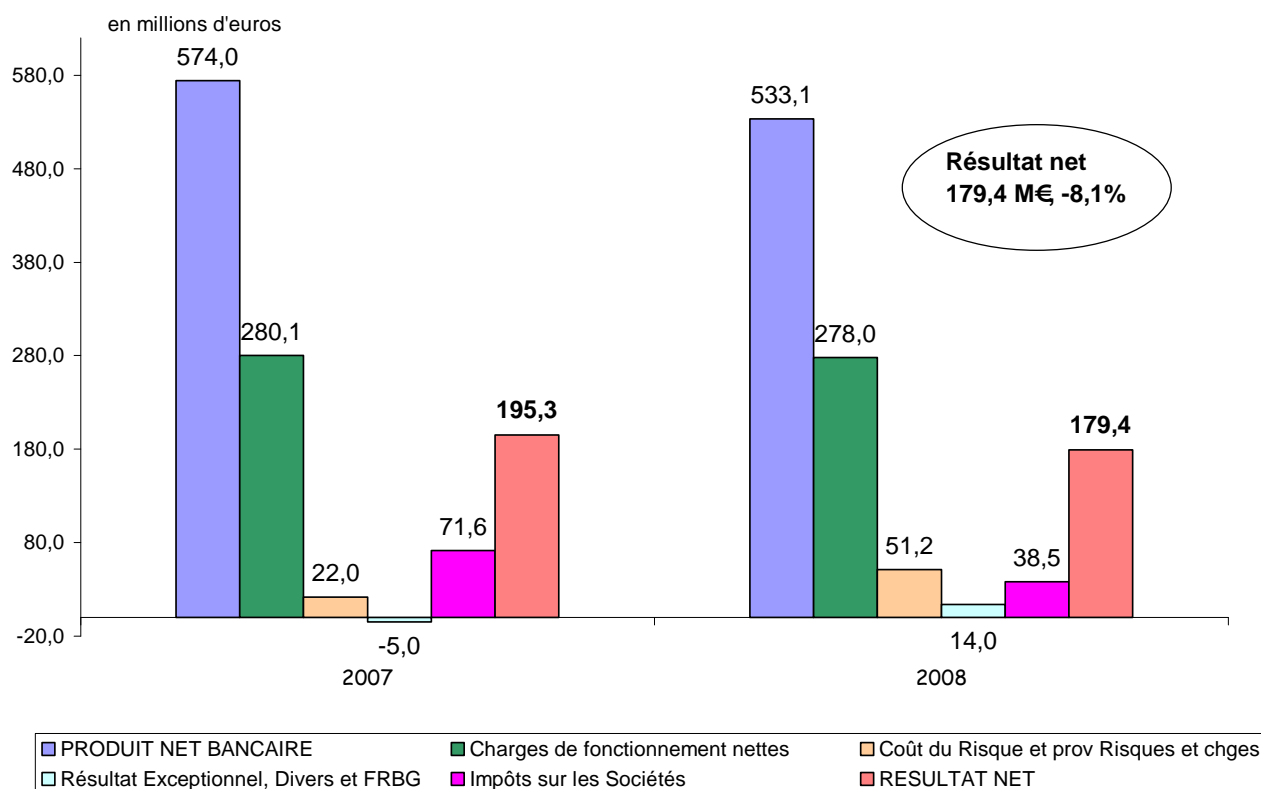
En 2008, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI a donné lieu à l'émission de 461 688 nouveaux CCI.

Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

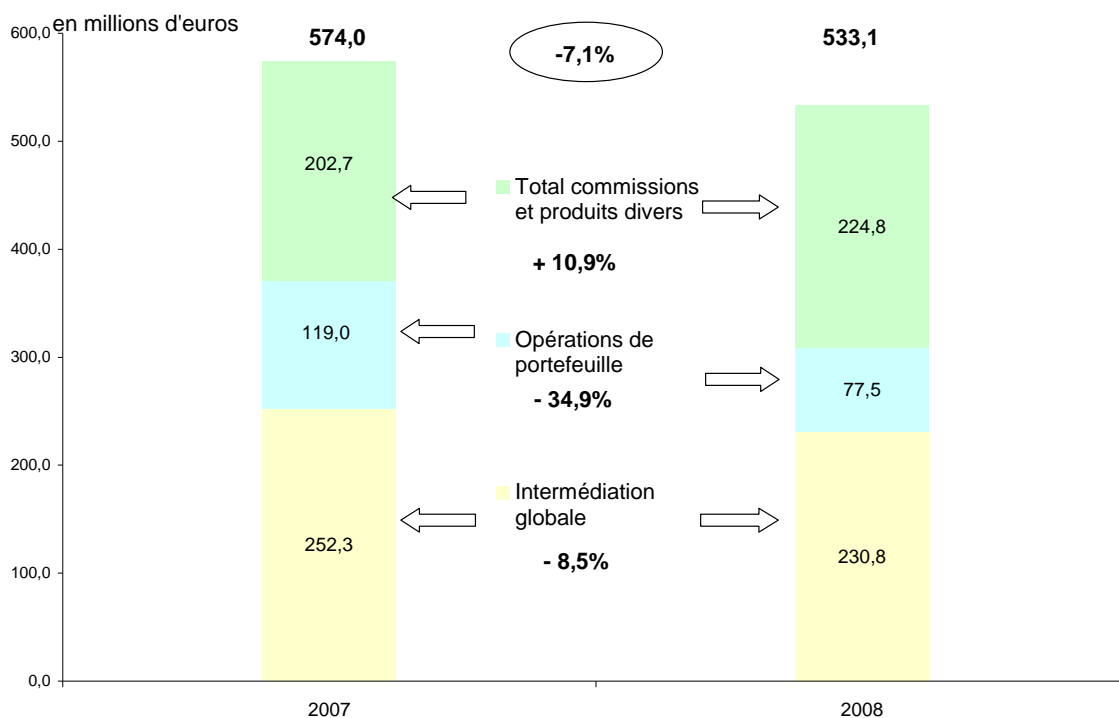
HORS BILAN (en millions d'euros)	2007	2008
Engagements donnés	3 729	3 921
Engagements de financement	3 263	3 296
Engagements de garantie	456	624
Engagements sur titres	10	1
Engagements reçus	3 806	2 412
Engagements de financement	0	250
Engagements de garantie	3 795	2 160
Engagements sur titres	10	1

- Les **engagements donnés** augmentent de +5,2% par rapport à 2007 et s'élèvent à 3 921 M€. Ils se décomposent en :
- 3 296 M€ d'engagements de financement, en accroissement de +1,0% :
 - +22 M€ /2007 sur les ouvertures de crédit donnés en faveur de la clientèle,
 - +12 M€ /2007 sur les autres engagements donnés en faveur de la clientèle.
 - 624 M€ d'engagements de garantie en hausse de 36,9% par rapport à 2007.
 - 1 M€ d'engagements sur titres, en baisse de 9,2M€ par rapport à 2007.
- Les **engagements reçus** diminuent de 36,6% par rapport au 31 décembre 2007 et s'élèvent désormais à 2 412 M€. Ils intègrent :
- Les engagements de financement sont en accroissement de 250M€. Cette hausse de 250M€ est liée à l'engagement reçu par la Caisse Régionale dans le cadre de l'augmentation de capital de la SAS La Boétie en 2008.
 - Les engagements de garantie sont en baisse de -1 635M€ à 2 160M€ :
 - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 469 M€ en baisse de 11,8% sur un an ;
 - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 691M€, en diminution de 1 439M€ par rapport à 2007 :
 - -1 721 M€ /2007 sur les engagements internes du crédit agricole, cette baisse s'explique par la reprise du risque au niveau de la Caisse Régionale que supportaient auparavant les Caisses Locales (-1 619 M€) et ce dans le cadre de la réforme de leurs relations financières,
 - + 282 M€ /2007 sur les engagements reçus d'établissements de crédit (hors crédit agricole).
 - Les engagements reçus sur titres sont du même montant que les engagements donnés sur titres soit 1 M€.

Le Compte de Résultat Social



Le Produit Net Bancaire : 533,1 M€



Alors que les mouvements de taux ont favorisé un spread de taux redevenu positif au cours du dernier trimestre 2008, le PNB diminue de -7,1% à 533,1 M€ en 2008. La baisse du PNB s'explique par :

- La **marge d'Intermédiation Globale : 230,8 M€** en baisse de 8,5% par rapport à 2007.

Dans un contexte global 2008 d'évolution des taux défavorable aux banques, cette marge affiche une baisse atténuée par l'effet positif des volumes de crédits et la politique de préservation des marges clientèles.

Le renchérissement du refinancement sur les marchés a provoqué, en 2008, l'augmentation du coût de liquidité supporté par la Caisse Régionale.

- Les **Commissions clientèles et produits divers** pour 224,8 M€ se composent :

- des **Commissions clientèles : 225,3 M€** en augmentation de 11,4% par rapport à l'exercice précédent (+5,8% hors indemnité de reprise du risque des Caisses Locales). Cette progression est liée au développement des commissions de gestion de compte et services (+11,1 M€) ; à la progression des produits liés à l'ADI dans la lignée de la progression des encours de crédit habitat (+4,9 M€) ; et enfin à une indemnité versée par les Caisses Locales à la Caisse Régionale de 11,4M€ en contrepartie du transfert au niveau de la Caisse Régionale du risque crédit.
- des **Marges diverses et produits accessoires : -0,4 M€** en variation de -0,9 M€ par rapport à 2007.

- Les **Opérations de portefeuille : 77,5 M€** diminuent de 34,9% en un an.

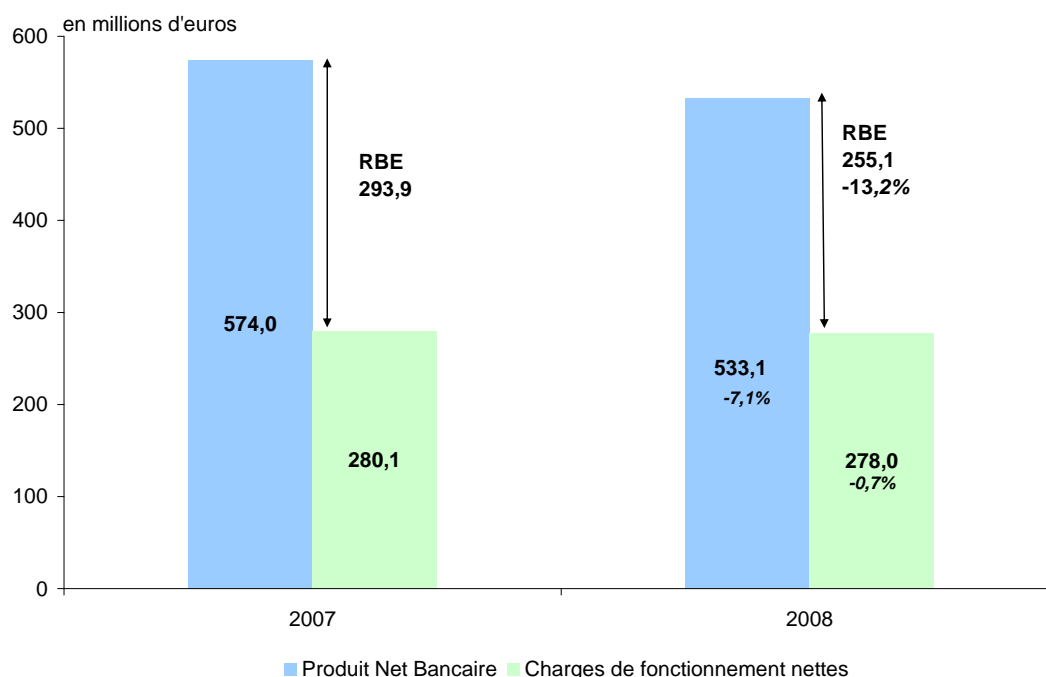
La contribution de la marge sur portefeuille a été altérée cette année par le rendement du portefeuille de titres de placement et d'investissement. En 2008, les réalisations de plus-values représentent 31,9 M€ en baisse de 27,5 M€ par rapport à 2007.

L'exercice se solde par une baisse du montant des plus-values latentes du portefeuille de titres de placement, essentiellement causée par la crise financière et boursière (27,9M€ fin 2008 contre 79,6M€ fin 2007).

La marge sur titres de participations et entreprises liées qui se monte à 61,3 M€, en hausse de +9,3 M€, profite de la progression du dividende de la SAS La Boétie, actionnaire principal de Crédit Agricole SA ainsi que de la rémunération des avances en compte courant faites à cette dernière.

Le Résultat Brut d'Exploitation : 255,1 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 13,2% à 255,1 M€.



□ Les **charges de fonctionnement nettes** sont en diminution de -0,7% par rapport à 2007 pour atteindre **278,0 M€**. Elles se répartissent entre :

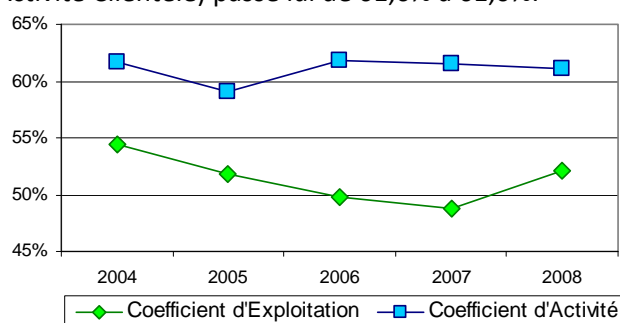
- Les **charges de personnel** : **159,4 M€** en hausse de +2,0% par rapport à 2007.

Les salaires progressent de 4,5% en 2008 sous l'effet de la mise en place de la nouvelle convention portant sur le rehaussement des salaires de l'ensemble des classifications. Cette hausse est néanmoins atténuée par la baisse de l'enveloppe d'intéressement et de participation des salariés aux bénéfices ; à 21,9M€, elle baisse de 8,2% en un an. Cette variation est directement liée à la baisse du résultat net social.

- Les **Autres charges de fonctionnement nettes** : **118,6 M€** en baisse de 4,2% par rapport à 2007.

L'exercice 2008 est marqué par la poursuite du déploiement du nouveau concept d'agence. Les principaux investissements du programme ont démarré en 2005. La réalisation complète de ce dernier prévoit un étalement des investissements jusqu'en 2009. Par ailleurs, l'année 2007 a été impactée par la comptabilisation des droits d'enregistrement liés à l'acquisition de SEDAF, ce qui explique en totalité la baisse des autres charges de fonctionnement nettes survenue en 2008. Hors cette opération exceptionnelle, les autres charges de fonctionnement 2008 sont identiques à 2007.

Avec la diminution des charges de fonctionnement de -0,7% et une baisse de -7,1% du PNB, le coefficient d'exploitation passe de 48,8% à 52,2% tandis que le coefficient d'activité (Charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe lui de 61,6% à 61,0%.



Le Résultat Net Social : 179,4 M€

En M€	2007	2008
Résultat Brut d'Exploitation	293,9	255,1
Coût du risque	-22,0	-51,2
Coût du risque crédit	-15,4	-47,4
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	-4,2	-5,5
Dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires	-2,0	2,2
Dotations nettes de reprises pour autres risques opérationnel et d'engagement	-0,4	-0,4
Résultat net sur Actifs immobilisés	-5,0	14,0
Impôts sur les sociétés	-71,6	-38,5
Résultat Net	195,3	179,4

□ Le **Coût du risque crédit CDL** augmente de 32,0 M€ en 2008. La variation en année mobile s'explique principalement par :

- le transfert à la Caisse Régionale du risque crédit supporté auparavant par les Caisses Locales pour un montant de 11,4 M€,
- un provisionnement de 15,3 M€ concernant des titres financiers.
- une augmentation du coût du risque lié à l'activité de 5,4 M€ par rapport à 2007,

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** enregistrent une hausse de 1,3M€. En 2008, ont été comptabilisés :

- une reprise liée à la provision Bâle II de +3,3 M€ (Stock de 33,7 M€ au 31 décembre 2008),
- une dotation de -1,4M€ sur les filières à risque (Stock : 8,4 M€ au 31 décembre 2008),
- une reprise de provisions de +2 M€ concernant les risques sectoriels de marché,
- une dotation de -9,5 M€ concernant le renforcement de la provision Bâle II par une provision préventive spécifique sur les crédits habitat (Stock : 9,5 M€ au 31 décembre 2008).

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires** (y compris engagement) enregistrent une baisse de 4,2 M€. Cette reprise s'explique principalement par des reprises de dossiers entreprises revenus à meilleure fortune.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risque opérationnel** sont stables en année mobile à -0,4M€

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés** représente un produit de 14,0 M€ et correspond principalement à deux évènements survenus au cours de l'année 2008 :

- la cession d'un actif immobilisé pour un montant de 1,3 M€,
- la cession de 20% des parts de la MRA (société d'assurance du Crédit Agricole) à Pacifica pour un montant de 11,9 M€. A l'issue de cette opération, la Caisse Régionale détient 57,5% de la MRA.

□ La **charge fiscale** est en forte baisse de -46,3% à 38,5 M€. Cette variation trouve une explication conjointe dans la baisse du résultat comptable et dans la diminution de la fiscalité latente, résultante de la baisse de valorisation des différentes places financières.

Après imputation d'une charge fiscale de 38,5 M€, le **Résultat Net** s'établit à 179,4 M€ en diminution de 8,1%.

Affectation des Résultats

Au vu de ces résultats, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2009 d'affecter le résultat net de 179,4 millions d'euros de la manière suivante :

Répartition du résultat (en M€)	2007	2008	Evolution
Report à nouveau créateur (*)	1,9	0,0	-100,0%
Intérêts aux Parts Sociales	1,6	3,7	128,8%
Dividendes aux CCI	17,7	19,9	11,9%
Dividendes aux CCA	16,4	17,9	8,7%
Réserves	161,4	138,0	-14,5%
Résultat Net	195,3	179,4	-8,1%

(*) Le **report à nouveau 2007** résulte du calcul à compter du 1^{er} janvier 2007 des intérêts provenant des prêts à taux zéro. Les effets qui en découlent constituent un changement de méthode comptable. Celui-ci est évalué à 1,9 M€ et a été constaté au bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres.

Les **comptes sociaux de l'exercice 2008** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 26 janvier 2008. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2009, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 4,50%, soit 0,13725 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40% du montant des revenus distribués (régime réservé aux personnes physiques).

- le paiement d'un **dividende** de 1,25 euros **par Certificat Coopératif d'Investissement**.

Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40% sur le montant des revenus distribués, à l'abattement fixe de 3 050 euros pour les couples et 1 525 euros pour une personne célibataire et à un crédit d'impôt égal à 50% des revenus distribués et plafonné à 230 € pour un couple et 115 € pour une personne célibataire.

- le paiement d'un **dividende** de 1,25 euros **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Conformément aux statuts, il sera proposé à chaque porteur de parts sociales de la Caisse Régionale, de certificats coopératifs d'investissement, et de certificats coopératifs d'associés, pour toute la rémunération qui leur est due, une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en parts sociales ou en certificats à émettre.

Lorsque le montant des intérêts aux parts sociales pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts sociales recevra le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Lorsque le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés, le porteur de certificats recevra le nombre entier de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ou immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2005	2006	2007
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,06	0,06	0,06
Evolution du dividende des CCI	0,85	0,94	1,15
Evolution du dividende des CCA	0,85	0,94	1,15

Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse Régionale Nord de France compte **15.883.673 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 28% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2008.

Pour l'exercice 2008, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **1,25€** par titre, en hausse de 8,7% par rapport à celui versé l'année passée. Les porteurs pourront opter pour le réinvestissement des dividendes en CCI.

<i>en euros</i>	au 31/12/2007			au 31/12/2008		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	15 421 985	47 037 054	27,32%	15 883 673	48 445 203	27,91%
Dont Auto déduction (Programme de rachat)	-	-	-	90 383	275 668	0,16%

Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

<i>en euros</i>	ACHAT en 2008	VENTE en 2008
Nombre de Titres	90 383	-
Cours moyen	11,44	-
Frais de négociation y compris TVA	2 472	-
Montant total	1 036 030	-

Titres de placement réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :

<i>en euros</i>	ACHAT en 2008	VENTE en 2008
Nombre de Titres	87 448	34 685
Cours moyen	14,85	16,69
Montant total	1 298 234	579 061

Depuis le début de l'année, le cours le plus haut s'est élevé à 21,70 euros le 4 mars 2008 et le cours le plus bas s'est établi à 9,65 euros le 23 décembre 2008.

Le cours au 31 décembre 2008 s'établit à 10,10 euros. Le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement pour les porteurs de plus de 12%**.

Au cours du second semestre 2008, la Caisse Régionale a lancé un **programme de rachat de ses propres CCI**. L'objectif de cette action est le rachat de 150 000 CCI sur un total autorisé par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 de 1 500 000 titres. Au 31 décembre 2008, 90 383 titres avaient été rachetés.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

Les chiffres clés

	2008	2007	2006 après division (1)	2006 avant division (1)	2005	2004
CAPITAL						
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	173 592	172 183	171 194	171 194	170 247	170 247
Nombre de parts sociales	26 730 915	26 730 915	26 730 975	5 346 195	5 346 220	5 346 220
Nombre de CCI	15 883 673	15 421 985	15 097 546	3 019 509	2 957 374	2 957 374
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	2 860 163	2 860 163	2 860 163
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)						
Produit net bancaire	533 093	574 043	551 197	551 197	496 575	466 148
Impôts sur les bénéfices	38 473	71 624	74 673	74 673	72 849	60 175
Participation des salariés due au titre de l'exercice	4 970	7 335	4 912	4 912	4 437	3 270
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	179 414	195 332	175 273	175 273	157 923	139 290
Résultat distribué (2)	41 399	35 785	29 238	29 238	26 328	24 927
RESULTAT PAR TITRES (en euros)						
Parts sociales, CCI ET CCA						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,15	3,46	3,12	15,61	14,15	12,48
PERSONNEL (en milliers d'euros)						
Effectif moyen (hors intérimaires)	2 511	2 477	2 488	2 488	2 482	2 582
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement)	107 385	105 939	103 758	103 758	100 228	92 308
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	52 013	50 315	52 957	52 957	52 508	50 855
RATIO DE RENTABILITE						
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	8,09%	9,46%	9,28%	9,28%	9,12%	8,62%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,91%	1,06%	0,99%	0,99%	1,11%	1,08%

(1) Avant division du nominal du CCI par 5.

(2) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 30 mars 2009.

Comptes annuels sur base consolidée

Activité des Filiales et Participations

Les Participations

Les mouvements significatifs de l'année 2008 sont les suivants :

- Augmentation de capital dans la SAS Rue La Boétie (+136M€),
- Augmentation de capital dans la SAS NDFI (+30M€ dont 19,5M€ d'avances consolidables),
- Acquisition de Palm Promotion (+50M€) auparavant détenue via la Foncière de l'Erable (ex SEDAF),
- Baisse de participation dans le capital de la Foncière de l'Erable (-50M€) due au transfert du capital de Palm Promotion,
- Baisse de participation dans le capital de la MRA (-3M€) due à la cession de 20% des parts de la société à PACIFICA.

Les Filiales Consolidées

□ La bancassurance en France

▪ Les Caisses Locales

Ce sont des **sociétés civiles coopératives et mutualistes**. Leur rôle essentiel est l'examen des demandes de prêts des sociétaires. Organes de base du Crédit Agricole, elles permettent de garder un contact constant avec l'environnement local. Les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale Nord de France sont au nombre de 63. Au cours de cette année, la Caisse Régionale a repris à son compte le risque auparavant supporté par les Caisses Locales. Au 31 décembre 2008, la somme de leurs résultats atteint 6,8 M€.

▪ L'assurance des biens et des personnes

La **S.A. MRA** a pour objet de pratiquer toutes opérations d'assurance relevant du régime IARD telles qu'elles ressortent de la classification par branches et sous-branches visées par les dispositions des articles L310-1, L321-1 et R321-1 du code des Assurances. Les contrats d'assurances de la S.A. MRA sont commercialisés exclusivement par le Crédit Agricole Nord de France et font l'objet de conventions de commissionnement. Le pourcentage de contrôle de la Caisse Régionale sur la S.A. MRA est désormais de 57,5% après que la Caisse Régionale ait cédé 20% de ses parts à la société PACIFICA.

Le Résultat Net Social de la S.A. MRA s'élève à 6,2 M€ au 31 décembre 2008.

□ Le pôle Belgique

▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 66,7% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse Régionale Nord de France (45%), la Caisse Régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole SA (10%).

▪ SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenu à 22,5% par la Caisse Régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Le Crédit Agricole de Belgique consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et depuis cette année, 100% de **Crédit Agricole Assurances**, filiale du groupe belge spécialisée dans l'assurance.

□ Le capital développement

▪ Vauban Finance SA

Société de capital développement qui intervient dans des opérations financières de haut de bilan dans le secteur des PME. La part de détention de Vauban Finance SA est de 37,8%.

Le résultat net social de Vauban Finance SA est bénéficiaire de 3,7M€ au 31 décembre 2008.

▪ Participex

Société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. La Banque a renforcé sa participation dans la société **Participex** et détient désormais 88,1% de contrôle (+0,9%) et 88,1% des intérêts (+0,4%) de la société Participex.

Le résultat net social de Participex s'élève à 0,1M€ au 31 décembre 2008.

□ Le pôle Immobilier

Dernier né du groupe Nord de France, le pôle Immobilier a fortement évolué en 2007 suite à l'acquisition d'ImmNord via la SAS NDFI fin 2006 et l'acquisition d'Arcadim (65%) via la SAS NDFI également. En 2008, la société Palm Promotion est entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale.

▪ SAS Créer

En 2005, la Caisse Régionale a apporté en nature l'intégralité des titres de la société ARCADIA pour la création conjointe de la SAS Créer avec le groupe Hainaut Immobilier. La SAS Créer est entrée dans le périmètre de consolidation en 2006 et fait l'objet d'un palier de consolidation depuis 2007. La part de détention de la Caisse Régionale est de 30%. Son résultat net social est de 0,7M€ au 31 décembre 2008.

▪ La Foncière de l'Erable

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la promotion et la transaction Immobilière (4 agences) et a également une activité de foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 0,8M€ au 31 décembre 2008.

▪ SAS Palm Promotion

La SAS Palm Promotion est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 31% par le Crédit Agricole Nord de France et à 69% par la société Rabot Dutilleul. Son résultat net social est de 13,9M€ au 31 décembre 2008.

- **SCI Euralliance**

La SCI Euralliance gère un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m². Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 1,3M€ au 31 décembre 2008.

- **SCI Crystal Europe**

La SCI Crystal Europe gère un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m². Elle est détenue à 95% par le Crédit Agricole Nord de France et à 5% par la MRA. Son résultat net social est de -1,2M€ au 31 décembre 2008.

- **SCI Quartz Europe**

La SCI Quartz Europe gère un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m². Elle est détenue à 95% par le Crédit Agricole Nord de France et à 5% par la MRA. Son résultat net social est de -0,5M€ au 31 décembre 2008.

- **SAS NDFI**

La SAS NDFI (ex SAS JPF) détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (65%). Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 84K€ au 31 décembre 2008.

- **Imm-Nord**

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS JPF. Son résultat net social est de -98K€ au 31 décembre 2008.

- **Caryatides Finance**

La société Caryatides Finance gère une partie de l'activité de la SAS Imm-Nord. Elle est détenue à 63% par la SAS Imm-Nord. Son résultat net social est de -17K€ au 31 décembre 2008.

- **Arcadim**

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord Pas-de-Calais. Elle est détenue à 65% par la banque. Son résultat net social est de 738K€ au 31 décembre 2008.

Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec la Commission Bancaire, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2008 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord-de-France regroupent la Caisse Régionale Nord de France, ses 63 Caisses Locales, ses filiales SA MRA, le palier Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital développement avec la SA Vauban Finance et la SA Participex ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la SAS Créer, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la SA SEDAF, la SAS Immnord, Caryatides Finance, la SAS JPF, la SARL Arcadim Fusion ainsi que dorénavant la SAS Palm Promotion.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Methode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	% d'intégration	% quote-part du résultat
NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CL NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	Proportionnelle	22,5%	30,0%	30,0%	30,0%
CREER SA	Equivalence	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
SAS PALM PROMOTION	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
VAUBAN FINANCE	Equivalence	37,8%	37,8%	37,8%	37,8%
Ste assurances du CA Nord de France	Globale	57,5%	57,5%	100,0%	57,5%
PARTICIPEX	Globale	88,1%	88,1%	100,0%	88,1%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	97,9%	100,0%	97,9%
SAS IMMNORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	88,0%	88,0%	100,0%	88,0%
SARL ARCADIM FUSION	Globale	65,0%	65,0%	100,0%	65,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	97,9%	100,0%	97,9%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

L'évolution des données financières consolidées s'explique principalement par l'élargissement du périmètre de consolidation à la SAS Palm Promotion et par la cession de 20% des titres de la MRA à PACIFICA, filiale de Crédit Agricole SA.

Aussi, il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse Régionale.

Le Bilan Consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 22 152 M€ en progression de 4,6% par rapport à 2007.

L'Actif

ACTIF (en M€)	2007	2008	Evol 2008/2007
Caisses, banques centrales, CCP	116	149	28,5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	170	165	-3,2%
Instruments dérivés de couverture	17	50	193,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 569	1 661	-35,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	17 450	19 174	9,9%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	167	184	10,3%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	314	317	0,9%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	268	373	38,9%
Ecart d'acquisition	112	79	-29,5%
Total Actif	21 184	22 152	4,6%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

- ✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils diminuent de 5M€. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les titres de transaction selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils diminuent de 908M€. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance**: ils augmentent de 17M€, principalement liés à la réévaluation du portefeuille de couverture.
- ✓ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste s'accroît de 105M€ du fait principalement de l'intégration au bilan de la valeur de la société non financière mise en équivalence Palm Promotion (+50M€) au cours de l'année 2008.

Le Passif

PASSIF (en M€)	2007	2008	Evol 2008/2007
Banques centrales ,CCP	1	0	-100,0%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	554	478	-13,8%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	15 278	16 564	8,4%
Dettes représentées par un titre	1 531	1 737	13,4%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	454	434	-4,5%
Provisions techniques des contrats d'assurance	57	60	4,5%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	488	534	9,4%
Capitaux propres part du Groupe	2 722	2 236	-17,8%
Intérêts des minoritaires	98	110	12,2%
Total Passif	21 184	22 152	4,6%

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

- ✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature:** ils diminuent de 77M€ en 2008 par rapport à 2007. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse Régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés détenus par la Caisse Régionale.
- ✓ **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :** ce poste augmente de 1 286M€ essentiellement à cause de l'émission de l'accroissement des dépôts rémunérés à terme et des comptes à vue des clients auprès de la banque (+569M€). L'accroissement du poste provient également du poste de DAT clientèle qui varie de +503M€ entre 2007 et 2008.
- ✓ **Dettes représentées par un titre :** +206M€ par rapport à 2007 ; la Caisse régionale a eu plus recours en 2008 qu'en 2007 au CDN et BMTN pour refinancer la croissance de ses encours de crédit.
- ✓ **Les capitaux propres part du Groupe:** ils diminuent de 486M€ entre 2007 et 2008. Malgré l'augmentation des réserves (+189M€), la dévaluation des titres du groupe explique la baisse de ce poste. En effet, le poste de réévaluation des titres AFS (disponibles à la vente) de la SAS La Boétie chute de 657M€ en année mobile. Cette forte baisse est principalement due à la chute du titre CASA (actif exclusif de la SAS La Boétie) en 2008 : -65%, passant de 23,1€ au 31/12/2007 à 8,0€ au 31/12/2008.

Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2007	2008	Evol 2008/2007
PRODUIT NET BANCAIRE	687,4	675,5	-1,7%
Charges de fonctionnement	-335,3	-339,8	1,3%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-21,8	-24,3	11,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	330,3	311,5	-5,7%
Coût du Risque	-29,3	-54,6	86,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	301,0	256,9	-14,7%
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	3,1	5,6	78,2%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3,1	-4,4	-241,8%
Ecart d'acquisition	0,0	0,0	-100,0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	307,3	258,1	-16,0%
Impôts sur les Sociétés	-88,0	-73,0	-17,1%
Intérêts minoritaires	-5,5	-6,8	24,0%
RESULTAT NET Part du Groupe	213,8	178,3	-16,6%

Avec un périmètre de consolidation quasi identique à celui de l'année précédente, le produit net bancaire du groupe est quasi stable à 675,5M€ (-1,7%) tandis que les charges de fonctionnement progressent elles de 1,3%.

Les différentes composantes du PNB sont les suivantes :

- -35,2M€ sur l'intermédiation globale (-11,5%), liés d'une part au coût de liquidité en social et d'autre part à la valorisation des IFT destinés au refinancement de la Caisse Régionale en consolidé,
- stabilité des commissions clientèles à 273,2M€,
- +21,1M€ sur les opérations de portefeuille (+22,3%) liées à la hausse de la contribution des instruments financiers à terme évalués à la juste valeur par résultat. Ces IFT sont principalement portés par la Caisse Régionale et concernent essentiellement les instruments de couverture dont ceux portant sur les IFT destinés au refinancement de la Caisse Régionale.

La hausse modérée des charges de fonctionnement de +1,3% provient pour majeure partie à la hausse des charges de fonctionnement constatée au niveau de la Caisse Régionale.

L'évolution des dotations aux amortissements et dépréciations (+11,6%) est le reflet des investissements de la Caisse régionale dans son réseau d'agences bancaires.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation diminue de 5,7 % à 311,5M€.

Les risques de contreparties et opérationnels sont en hausse par rapport à 2007 de 25,3M€. Cette hausse est principalement causée par l'évolution des mêmes risques au sein de la Caisse Régionale Nord de France et du Crédit Agricole de Belgique.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 5,6M€ en 2008 ; ils proviennent de l'intégration en 2008 du palier de la SAS Palm Promotion (4,3M€) ainsi que du résultat de Vauban Finance (1,0M€).

A l'inverse, les pertes sur actifs immobilisés représentent également -4,4M€ en 2008 ; ils sont issus essentiellement d'une perte de 5,7M€ provenant de la Foncière de l'Erable.

Enfin, la baisse de l'impôt sur les sociétés (-17,1%) provient d'une part de la baisse du résultat courant avant impôts (-12,1%) et d'autre part de l'impact de la fiscalité latente provenant de la Caisse Régionale Nord de France.

Le Résultat Net Part du Groupe baisse de 16,6% à 178,3M€.

La contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2007	2008	Evol 2008/2007
Pôle Bancassurance France	197,6	173,2	-12,4%
Caisse Régionale Nord de France	186,3	163,8	-
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	195,3	179,4	-
dt retraitements IAS et Consolidation	-9,0	-15,6	-
Caisses locales NDF	7,1	6,0	-
S.A. MRA	4,1	3,4	-
Pôle Capital Investissement	-1,2	-0,5	-58,2%
Vauban Finance	0,0	1,0	-
Participex SA	-1,2	-1,5	-
Pôle Belgique	13,5	5,5	-59,2%
Belgium CA SAS (société Holding)	-0,1	0,0	-
SA Crédit Agricole (Belgique)	13,5	5,5	-
Pôle Immobilier	3,9	0,2	-95,8%
SCI Euralliance	1,2	1,3	-
SAS Créer	3,2	0,3	-
SCI Crystal Europe	-1,4	-1,2	-
SCI Quartz Europe	-1,3	-0,5	-
SAS NDFI	-0,6	-0,1	-
Immord	1,4	0,0	-
Caryatides Finance	0,2	0,0	-
Arcadim	0,5	0,4	-
Palm Promotion	0,0	4,3	-
Foncière de l'Erable	0,8	-4,3	-
Résultat Net Consolidé Part du Groupe	213,8	178,3	-16,6%

L'année 2008 a été placée pour le groupe Crédit Agricole Nord de France sous le signe de la consolidation. La contribution par entité au résultat net du groupe en témoigne :

❑ Le pôle bancassurance en France

Le résultat consolidé de la Caisse Régionale Nord de France est en baisse de 12,1% à 163,8M€, du fait principalement de la baisse de son résultat social (-8,1%), et ce malgré la meilleure valorisation des Instruments Financiers à Terme (+3,4M€ en 2007 contre +12,3M€ en 2008) en application des normes IFRS.

Le résultat des Caisses Locales diminue de 16,5%. Cette baisse provient de la hausse de la charge fiscale +1,1M€. Le résultat courant avant IS est stable à 10,3M€.

Dans un contexte de développement de l'activité, le résultat 2008 de la MRA (-18,3%) est impacté défavorablement par la baisse de 20% de la quote-part de détention par la Caisse Régionale qui atteint au 31 décembre 2008 57,5%.

❑ Le pôle Belgique

Ce pôle affiche une baisse de sa quote-part consolidée de 59,2%. Cette situation résulte de la hausse de 10,8M€ du coût du risque impactant le Crédit Agricole de Belgique.

❑ Le pôle Capital Investissement

L'activité capital investissement est marquée par une forte baisse de sa contribution au résultat IFRS consolidé 2008. L'exercice 2008 de Participex a notamment été marqué par la cession de participations en dépréciation durable depuis l'acquisition de la structure par le Crédit Agricole Nord de France. A noter que Participex et Vauban Finance ont opté pour un classement comptable IFRS « Titres disponibles à la vente » pour leur portefeuille de participations.

❑ Le pôle Immobilier

Ce pôle a élargi son périmètre en 2008 passant de 9 à 10 filiales avec l'entrée de la SAS Palm Promotion. La SAS JPF s'appelle désormais la SAS Nord De France Immobilier et la SA SEDAF s'appelle la Foncière de l'Erable.

La gestion des risques encourus par le Groupe

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants¹ :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation annuelle à l'organe délibérant.

La surveillance des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et des contrôles permanents, rattachée au Directeur général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, de liquidité et de couverture.

¹ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2008 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

1 / Risque de crédit

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Concernant les crédits, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

1 - 1 / Définition et organisation en place

L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque corporate : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

La **politique crédit** rédigée et présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

Marché des Particuliers

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les prospects. Sont exclus les clients présentant des incidents caractérisés de paiement sur leurs comptes.

Marché des Professionnels et de l'Agriculture

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques.

Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des secteurs, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critère personnel, critère financier, critère économique, critère patrimonial, et critère juridique. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note Bâle II.

Marché des Entreprises

La politique Risques de la Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière.

Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne et externe de la contrepartie.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation.

Comités des Risques

Deux **Comités Techniques mensuels des Risques** fonctionnent au sein de la Caisse Régionale Nord de France :

- l'un traite des marchés de proximité en associant les Directions de l'Immobilier et des Particuliers et de l'Agriculture et des Professionnels avec les chefs de service concernés et la Direction Risques et Contrôles Permanents,
- l'autre est spécialisé sur le marché des Entreprises et réunit la Direction Générale adjointe concernée, la Direction des Entreprises et International avec les Responsables des Centres d'Affaires, la Direction Risques et Contrôles Permanents et le service Juridique en charge des « Affaires Spéciales ».

Ces instances sont des lieux d'échanges et d'informations sur le risque des marchés de proximité et du marché des Entreprises. Elles permettent un examen des dossiers risqués encore suivis par le réseau, ainsi qu'un retour vers les services instructeurs des dysfonctionnements à l'origine de la défaillance ou des difficultés de recouvrement.

Au-delà, le **Comité des Risques**, instance officielle, se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale, des Directeurs de l'Immobilier et des Particuliers et de l'Agriculture et des Professionnels, du Directeur des Entreprises et de l'International, du Directeur des Risques et Contrôles Permanents et des responsables des services Suivi des Risques, Contentieux et Juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de Crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, fixation des marges...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse Régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

✓ **Sur la Banque de Détail :**

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise l'outil national de cotation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), en place au sein de la Caisse régionale dans le cadre du projet Bâle II et piloté par Crédit Agricole SA.

La note Bâle II et son historique sont présents sur le poste de travail de l'ensemble des collaborateurs.

Le dispositif de validation des notes est défini par CASa dans le cadre d'un processus de fonctionnement récurrent (backtesting).

Sur les marchés de l'Agriculture et des Professionnels, l'usage de la note Bâle II dans les délégations d'octroi est opérationnel depuis 2006. Sur l'ensemble de la Banque De Détail, les indicateurs Bâle II sont utilisés, depuis mars 2008, dans le process de traitement des paiements quotidiens.

✓ **Sur la Banque Corporate :**

Sur le périmètre de la clientèle des Entreprises et des Collectivités, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- le logiciel ANADEFI utilisé pour les Entreprises , les collectivités publiques et la Promotion Immobilière permet d'associer la probabilité de défaut attachée au grade obtenu. Quinze grades de notation (de A+ à E-) dont deux positions de défaut (F et Z) ont été déterminés,
- le logiciel OCE (Outil de Cotation Entreprises) permet d'associer la probabilité de défaut issue d'ANADEFI aux données clients, afin de calculer la perte attendue en cas de défaut. Il contribue ainsi à la détermination du niveau de Fonds Propres Réglementaires nécessaires à la couverture des risques de crédit. Ce dernier est fixé dans le logiciel ARCADE qui est alimenté par les données issues de OCE,
- le logiciel FRANE (Fonctions Réglementaires d'Accompagnement à la Notation des Entreprises) participe au dispositif commun à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole afin d'assurer l'unicité de la notation d'un même tiers dans toutes les entités du groupe et le contrôle régulier de la pertinence des modèles de notation.

Le Comité Technique mensuel des Risques Entreprises constitue le lieu de reporting du dispositif de pilotage de l'ensemble des sujets et pratiques Bâle II « Corporate » : suivi opérationnel de la notation, contrôles, alertes et validations du défaut, revue de portefeuille sur critères Bâle II (revue annuelle des risques sensibles, revue trimestrielle des notes dégradées), arbitrage des propositions d'évolution et d'usage.

1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà de la déclaration des Grands Risques et du **ratio de solvabilité européen**, qui s'élève à 12,17% au 31/12/2008, la Caisse régionale s'est fixé ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale** qui fixe le cadre dans lequel l'encours global de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio « Toutes ressources CAM / Toutes créances » supérieur ou égal à 65%.
- Une **limite de risque maximum** par contrepartie sur les marchés de proximité.
- Des **limites de risque maximum** sur les contreparties corporate déterminées en fonction du segment de clientèle (entreprises et coopératives, collectivités locales et promotion immobilière) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, retards de plus de 30 jours, cotations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

Enfin, des analyses spécifiques sont réalisées périodiquement sur certains segments d'engagements (crédits syndiqués, LBO, promotion immobilière, filières à risque).

Processus de gestion des risques

Sur la Banque De Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

Le service Suivi des Risques, rattaché à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques : dossiers à plus de 30 jours d'irrégularité (débits, retards prêts), découverts autorisés sans mouvement créditeur depuis 3 mois, différés cartes non couverts par le solde du compte. Enfin, il réalise, dans chacun des 27 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

Sur la Banque Corporate :

Plusieurs états sont mis à disposition des chargés d'affaires pour leur permettre de traiter mensuellement les situations les plus sensibles (nouveaux CDL, débits et retards prêts de plus de 30 jours, dégradations de cotation Banque De France...).

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 60 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires spéciales (encours significatifs en procédure amiable, déclassés en créances douteuses).

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur l'ensemble des dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation.

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Intervention de FONCARIS

FONCARIS est une société de caution mutuelle, filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (hors promotion immobilière, fonds propres et opérations de trésorerie). Selon l'option choisie par la Caisse régionale Nord de France, les engagements dépassant 5% de ses Fonds propres sont éligibles à cette garantie.

Intervention d'autres organismes

Pour les Particuliers, le risque peut être partagé avec la CAMCA ou avec le Crédit Logement.

Pour les Entreprises, la Caisse régionale recherche le partage de ses risques auprès des autres Caisses régionales, des filiales du groupe notamment CA LEASING, EUROFACTOR mais également auprès d'organismes tels que OSEO / SOFARIS, le FEI (Fonds européen d'investissement), le FRG (fonds régional de garantie) ...

1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit

Evaluation des dépréciations et couverture du risque

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ce dernier a notamment pour conséquence la création de nouvelles catégories de créances en comptabilité.

Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (ou six pour les créances sur les collectivités locales compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidations de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

En 2008, le niveau des risques est en augmentation, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élevant à 290 M€ au 31 décembre 2008 contre 274 M€ fin 2007, principalement sur les marchés des Particuliers (tensions sur l'habitat) et des Agriculteurs (effet saisonnalité). Sous l'effet de la progression de l'encours des créances, le **taux de CDL** s'affiche en diminution à 1,74% contre 1,79% fin 2007.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 67,10% contre 73,4% fin 2007, en raison du dénouement de dossiers provisionnés à 100% sur le marché des entreprises.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA : au 31 décembre 2008, cette provision s'élève à 31,8 M€.

Par ailleurs, certaines **filières** « à risque » des marchés des Professionnels et de l'Agriculture font l'objet d'une provision spécifique pour un montant global de 8,4 M€ à fin décembre 2008.

Enfin, s'ajoute une **provision sur les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement** pour tenir compte de leur fragilité et du risque significatif de défaut. Au 30 juin 2008, cette provision s'élève à 1,8 M€.

Enfin, la fragilisation du contexte de l'immobilier (baisse des prix, allongement des délais de vente, hausse des taux de financement) a été intégrée dans les comptes au 31 décembre 2008 par l'enregistrement d'une **provision sur l'habitat** de 9,5 M€.

Exposition maximale

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	170,5	165,0
Instruments dérivés de couverture	17,1	50,2
Actifs disponibles à la vente	2 569,3	1 661,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	358,4	232,2
Prêts et créances sur la clientèle	16 718,2	18 452,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	171,6	151,0
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)	20 005,1	20 711,9
Engagements de financements donnés	3 620,6	3 708,3
Engagement de garantie financière donnés	489,2	657,5
Provisions - Engagements par signature	(16,1)	(0,9)
EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)	4 093,6	4 364,8
TOTAL EXPOSITION NETTE	24 098,7	25 076,7

Exposition des prêts et créances sur la clientèle par agent économique

En millions d'euros	31.12.2007					TOTAL
	Encours bruts	Encours douteux	Dépréciations / Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciations / Encours douteux compromis	
Administrations Centrales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Institutions non établissements de crédit	1 536,6	0,3	0,0	0,0	0,0	1 536,9
Etablissement de crédit	690,3	0,0	0,0	0,0	0,0	690,3
Grandes Entreprises	4 761,8	33,5	-18,3	44,8	-33,5	4 788,4
Clientèle de détail	10 275,1	83,8	-38,6	111,0	-63,2	10 368,1
Total *	17 263,8	117,6	-56,9	155,8	-96,6	17 383,6
Créances rattachées nettes						110,4
Dépréciations sur base collective						-44,0
Valeurs nettes au bilan						17 450,0

* dont actifs restructurés non dépréciés pour 21,0 millions d'euros

En millions d'euros	31.12.2008					TOTAL
	Encours bruts	Encours douteux	Dépréciations / Encours douteux	Encours douteux compromis	Dépréciations / Encours douteux compromis	
Administrations Centrales	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3
Institutions non établissements de crédit	1 620,0	1,1	0,0	0,0	0,0	1 621,2
Etablissement de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Grandes Entreprises	5 030,2	38,9	-15,3	38,8	-29,9	5 062,7
Clientèle de détail	11 629,3	121,1	-54,8	114,5	-63,5	11 746,7
Total *	18 279,8	161,2	-70,1	153,3	-93,3	18 430,8
Créances rattachées nettes						112,1
Dépréciations sur base collective						-52,9
Valeurs nettes au bilan						18 490,0

* dont actifs restructurés non dépréciés pour 19,7 millions d'euros

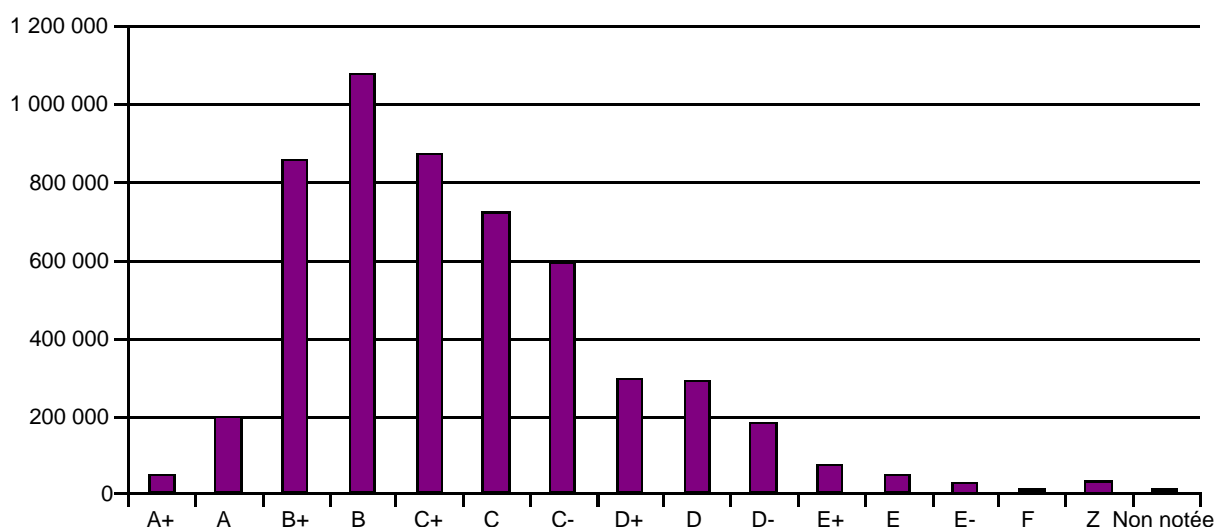
Qualité des encours Corporate (portefeuille Entreprises)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). **Au 31 décembre 2008, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,8% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.**

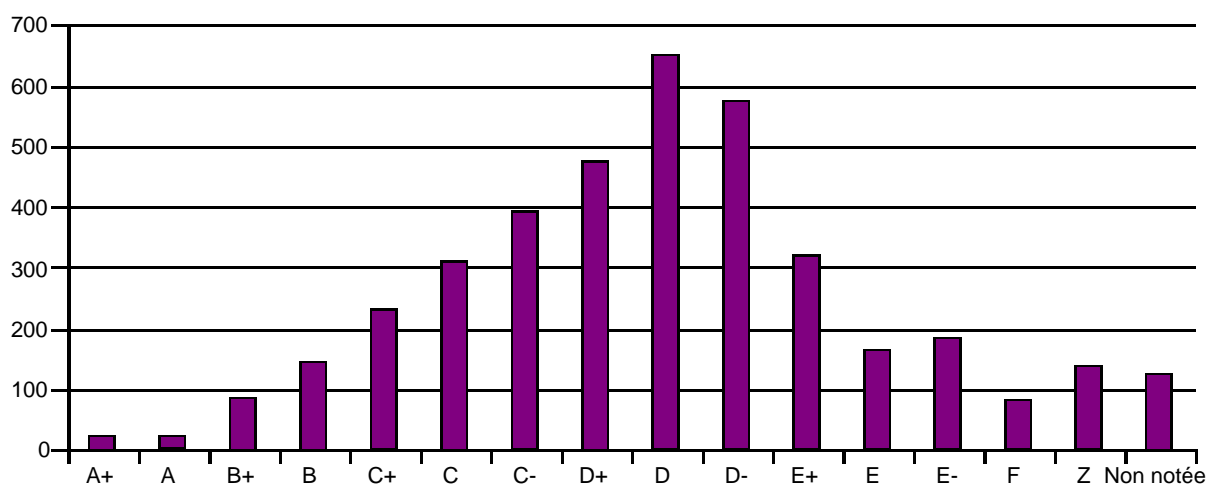
Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients entreprises, hors banque de détail, soit **5,3 Milliards d'euros**. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Pooors.

Le second graphique présente la répartition de l'ensemble du portefeuille entreprises par note, avec ou sans engagement.

Répartition de l'engagement en montant (K€) par grade de notation: source OCE
au 31 Décembre 2008



Répartition des contreparties par grade de notation: source OCE
au 31 Décembre 2008



2 / Risques financiers

Le **contrôle des risques financiers du groupe Crédit Agricole S.A.** est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Au sein du Crédit Agricole Nord de France, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

Middle Office

La Caisse Régionale dispose d'une fonction de Middle Office chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, des propositions de résolution des éventuels dépassements identifiés et notifiés au Comité Financier. La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Directeur Financier.

Comité Financier

Le comité Financier est un comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives au risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le responsable de la Comptabilité, la responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que la responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

Contrôle permanent

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort de la Direction des Risques et Contrôles permanents.

Contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et contrôle périodique rattaché à la Direction Générale.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites de marché sont soumises pour décision au Conseil d'Administration et les principales informations relatives aux risques de marchés et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

2 - 1 / Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

Le **risque de marchés** est le risque que des variations des facteurs de risques de marché tels que les taux d'intérêt ou les valeurs liquidatives des parts d'OPCVM de taux et d'actions, puissent peser sur le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale.

La **gestion des risques de marchés a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marchés afin d'optimiser le rendement des Excédents de Fonds Propres Disponibles de la Caisse régionale, tout en conservant un profil de risque cohérent** avec le statut du Groupe Crédit Agricole SA, en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant en matière de produits et services financiers à destination de sa clientèle.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marchés sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle déontologique nécessaires pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marchés entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, **des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration**. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une **estimation de la perte financière potentielle maximale** relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

2-1-1 / Exposition aux risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte avec notamment la Value at Risk et les scénarios de stress.

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. La Caisse régionale est dotée du modèle développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Crédit Agricole Asset Management afin de calculer la VaR.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR de façon mensuelle et le modèle VaR qu'elle utilise, à l'instar du Groupe, se fonde sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 an avec un seuil de confiance à 95%.**

La VaR à 1 an à 95% sur les titres en portefeuille au titre des excédents de Fonds Propres Disponibles s'élevait à 34,5M€ au 31 décembre 2008.

La ventilation de la VaR du portefeuille de titres détenu par poche d'actifs est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Taux	10,8	5,6
Actions	50,9	18,1
Gestion alternative	4,7	10,9
Total	66,4	34,5

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 95% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

Les stress scenarii

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de titres. Ces scenarii de stress sont définis par la Direction des Risques de Crédit Agricole SA selon les règles et pratiques du Groupe Crédit Agricole SA.

Ces calculs de scénarios de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Le scénario catastrophe Groupe Crédit Agricole SA est le suivant :

	Taux courts	Monétaire Dynamique	Taux longs	CAC 40	Gestion Alternative
Variation	2%	-2,5%	2%	-20%	-10%

Le scénario catastrophe est calculé quotidiennement.

Une limite globale de perte (le montant des plus values latentes doit couvrir l'impact du scénario catastrophe Groupe) est calculée ; un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Risque Action

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la caisse Régionale .

La Caisse régionale couvre son portefeuille d'OPCVM actions. En 2008, cette couverture par des contrats futures sur indices et des options a généré un résultat brut réalisé de 67,6 M€. et une valorisation latente sur des puts de 0,2 M€.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

- **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances ,dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur en résultat.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 31/12/2008 :

	Encours en M€	Plus et Moins	Values Latentes	Résultat Réalisé
BMTN	75,0	- 6,9	+2,9	
OPCVM	98,5	- 41,0	- 9,6	
Swaps	90,0	- 14,1	- 0,6	
Contrats de couverture	164,5	+ 0,2	+ 67,6	
TOTAL	263,5	- 61,8	+ 60,3	

▪ Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a activé, à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse Régionale. est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente 1 542 198 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse Régionale.

Au 31 décembre 2008, **90 383 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 1,037 million d'euros.**

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passages des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1^{er} niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Déclaration d'exigence de fonds propres

Selon le règlement CRBF 97-02, la Caisse Régionale est assujettie à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

L'exigence de Fonds Propres au titre des Risques de Marché calculée par la méthode standard s'élève à 824 milliers d'euros au 31/12/2008. Elle porte en totalité sur le portefeuille de négociation (swaps spéculatifs).

2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière

La Caisse Régionale a souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Le portefeuille est réparti sur 6 coupures de 10 M€.

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. **Ils ne comportent pas d'exposition aux subprime et ont désormais un impact dans les résultats consolidés de la Caisse régionale.**

CDO	Bespoke	Prelude 1	Prelude 2	Prime Square	Lennox	Nomura
Nb de noms	93	125	125	240	225	100
Nominal	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€	10 M€
Maturité	30/12/2012	30/06/2012	30/06/2010	28/12/2009	20/11/2011	24/12/2012
Notation initiale	A-	AA	AA-	A	A	AAA
Notation actuelle	BB	BB+	BBB-	B	D	BB-

Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	60 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine,,junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Nombre de défauts minimum impactant le CDO	9
Nombre de défauts entraînant la résiliation du CDO	12
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
en 2007	0
en 2008	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	0
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	0
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 31/12/08 (depuis origine) dont pertes de valeur et dépréciations sur 2008 à isoler	-15,3 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 31/12/08 (depuis origine) dont variations de valeur sur 2008 à isoler	0
% total de décotes des CDO au 31/12/08 (cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L en 2007 et 2008 / exposition brute au 31/12/08)	25,5%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)	44,7 M€
Autres caractéristiques pertinentes (échéance des parts, notation ...)	

Au-delà, la Caisse régionale :

- détient un BMTN de 20 millions d'euros dont l'agent calculateur était Lehman Brothers en cours de remplacement par Unicredit, titre garanti en capital à l'échéance par RBS,
- enregistre dans le cadre de sa gestion de portefeuille une exposition très limitée aux produits diffusés par MADOFF au travers de trois fonds (allocation MADOFF de 1,08% de l'allocation globale pour l'un, et de 2,1% de l'indice de gestion alternative pour le deuxième et de 9,2% pour le troisième), ces supports représentant 2,3% des excédents de fonds propres de la Caisse régionale. La valeur exposée directement à Madoff représente 0,6% du portefeuille de titres de placement.

2 - 2 / Gestion du bilan

2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Par la structure de son bilan, la Caisse Régionale Nord de France est essentiellement exposée favorablement à la baisse des taux.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable aux taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 546 M€ de swaps actifs et 2 748M€ de CAP au 31/12/2008.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux diffusé par Crédit Agricole S.A.. Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA S.A..

Les limites en terme de Gap statique sont calibrées afin qu'un choc de 100 bp des taux d'intérêt ne puisse provoquer un impact de plus de 2% du PNB les 3 premières années et de 3% les années suivantes. Les limites sont décidées par la Direction Générale et validées par le Conseil d'Administration.

Impasse statique à taux fixe par maturité au 31/12/2008 (en M€) :

GAP TF	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans
Gap TF convention CAsa décembre 08	1 777	1 455	1 392	1 071	1 013	1 025	737	527	311	- 806
Limite min	-1 066	-1 066	-1 066	-1 599	-1 599	-1 599	-1 599	-1 599	-1 599	-1 599
Limite max	1 066	1 066	1 066	1 599	1 599	1 599	1 599	1 599	1 599	1 599

Sensibilité du PNB pour une hausse des taux de 100 bp :

GAP TF	< 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans	7-8 ans	8-9 ans	9-10 ans
Gap TF Convention CAsa décembre 08	-3,33%	-2,73%	-2,61%	-2,01%	-1,90%	-1,92%	-1,38%	-0,99%	-0,58%	1,51%
Limite Min	-2,00%	-2,00%	-2,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%	-3,00%
Limite Max	2,00%	2,00%	2,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Le contexte de taux de la fin d'année 2008 est à l'origine d'une situation exceptionnelle pour la Caisse régionale Nord de France au regard de son risque de taux, en dépassement des limites fixées.

La baisse très rapide des taux courts sur les deux derniers mois de l'année 2008, baisse favorable à l'exposition de la Caisse régionale, et la modification de l'outil de suivi du risque de taux par Crédit Agricole SA dans cette même période ont amené à un dépassement des limites fixées. Ce dépassement a fait l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration le 15 décembre 2008 et d'une décision d'autoriser temporairement une période transitoire d'exposition accrue dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle limite. La diminution de ce risque interviendra au cours du 1^{er} semestre 2009 avec la mise en œuvre d'un programme de couverture adapté par conclusion de swaps à taux fixe.

2-2-2 / La gestion du risque structurel de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de positions de change de cette nature.

2-2-3 / Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La **gestion du risque de liquidité** s'inscrit dans le respect des normes du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale utilise la méthodologie de gestion du risque de liquidité définie par Crédit Agricole SA au cours de l'année 2008 pour une application complète au 1^{er} janvier 2009. Cette méthode distingue le pilotage de la liquidité court terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long terme (supérieur à 1 an).

Le principe général est d'assurer la liquidité de la Caisse régionale et du Groupe en toutes circonstances et notamment en cas de crise générale de liquidité.

Le **risque de liquidité à moins d'un an** est encadré par une limite de refinancement court terme.

L'approche consiste à mesurer les cash flows susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif.

Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte stressé, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale.

Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le plafond de refinancement court terme de la Caisse régionale est préconisé à 724 M€ au 31 décembre 2008.

Le **pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure des gaps statique de liquidité.

L'encadrement du risque de liquidité à moyen long terme repose sur le respect d'un profil cible de refinancement minimum sur 4 ans, assorti d'une règle d'amortissement maximal de l'endettement de 25% du stock sur les 4 années.

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour suivre le risque de liquidité et de refinancement.**

Au 31 décembre 2008, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	2 500
BMTN	1 500

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** : au 31/12/2008, il ressort à 142%.

2-2-4 / Politique de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (Fair Value Hedge),
- de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge),
- de couverture d'un investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse Régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

Suite à un approfondissement du corpus IFRS du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale a eu la possibilité de réduire son hors bilan de manière significative en soldant des swaps structurés et des swaps de volatilité, dont la reconnaissance en comptabilité de couverture était remise en cause, pour un total de 1,364 milliards d'euros. Ces opérations concrétisées opportunément en avril 2008, ont permis à la Caisse régionale de dégager des résultats positifs significatifs (cf note 3.3 en Annexe).

Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

2 - 3 / Ratios réglementaires

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes du Ratio de Solvabilité Européen sur base consolidée s'élèvent à 2 103 M€ au 31 décembre 2008.

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

❑ Le Ratio de Solvabilité Européen

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio de Solvabilité Européen de la Caisse Régionale s'élève à 12,17% au 31 décembre 2008.

❑ Le Coefficient de Liquidité

Selon les termes du règlement n°88-01 du Comité Réglementaire Bancaire, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Il doit être au moins égal à 100% pour respecter les normes du Comité Réglementaire Bancaire. La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale, de 142% au 31 décembre 2008.

❑ Le Return on Equity ROE

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de **8,51%** au 31 décembre 2008.

❑ Le Return on Asset ROA

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de **0,86%** en décembre 2008 sur base consolidée.

3 / Risques opérationnels et de non-conformité

3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne.
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type «lost distribution approach» qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

Plans de continuité d'activité :

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse Régionale Nord de France a nommé, dès 2004, un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc...).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole.

Assurances et couverture des risques :

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

3 - 2 / Risques de non-conformité

Le **risque de non-conformité** constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion.

Développement durable et perspectives

Le développement durable et la responsabilité sociale

Depuis sa création, le Crédit Agricole a accompagné les grandes mutations de l'économie et de la société française, inscrivant ses développements dans une perspective de long terme et dans la proximité avec tous les acteurs locaux. Ses ambitions restent fidèles aux valeurs mutualistes qui ont accompagné chaque étape de son histoire et porté ses succès.

C'est pourquoi en 2003, le Groupe Crédit Agricole a été un des premiers acteurs français à signer le Pacte Mondial (*Global Compact*) des Nations Unies et à adhérer à ses 10 principes. C'est également la raison de sa nouvelle signature lancée en 2005 : « Une relation durable, ça change la vie ».

Dans le Nord Pas de Calais, le Crédit Agricole Nord de France est historiquement proche de son environnement local. Il souhaite contribuer, avec la Région et ses grands partenaires, à faire de ce territoire en pleine mutation économique celui du développement durable. Et dans le cadre de son projet d'Entreprise « Ensemble vers 2010 », la Caisse régionale s'est engagée à devenir un référent financier du développement durable régional.

La réalisation de cette ambition passe par :

- **des offres innovantes**, dans le prolongement de l'offre ISOLTO lancée en 2006 (prêts accordés avec le soutien de la Région et de l'ADEME permettant aux particuliers d'obtenir des avantages financiers sur des travaux d'isolation de toiture), ou promouvant le Livret Développement Durable auprès de la clientèle pour favoriser le financement de projets éco-innovants. En 2008, le Crédit Agricole Nord de France a été un des principaux artisans de la libéralisation du Livret A avec un nombre de préouvertures record, alors que ce produit d'épargne est destiné à financer le logement social. De même, la Caisse régionale a une volonté forte de s'engager dans la promotion des constructions HQE (Haute Qualité Environnementale), dans le financement des projets « énergies renouvelables » ainsi que dans le financement (voire l'investissement en capital) des entreprises régionales dont l'activité est en relation avec le développement durable.
- **le soutien à et la valorisation des initiatives locales** en matière de développement durable par l'intervention des Caisses Locales, en particulier sur le plan financier. Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France soutient les associations portant un projet à caractère social, culturel ou créant du lien social (21 associations en 2008).
- **le mécénat sur la durée**, en soutenant des acteurs majeurs impliqués dans des enjeux de santé publique (L'Institut Pasteur de Lille) ou dans la formation (Master 2 Politiques de diversité et d'égalité à l'IEP de Lille).
- **le développement d'une culture éco-citoyenne au sein du Crédit Agricole Nord de France** pour prendre en compte l'environnement (réalisation d'un Bilan Carbone, co-voiturage, mise en œuvre de pratiques d'économies...) et assurer l'équité et la solidarité au sein de l'entreprise (signature de la Charte de la Diversité, recrutement de 30 collaborateurs handicapés sur 2 ans et accompagnement pour leur montée en compétences, intégration des seniors avec l'ANPE). D'autres projets destinées à réduire l'empreinte écologique de la Caisse verront le jour, dont une opération exemplaire de reboisement de la forêt de Marchiennes, dans le Nord.

L'audit RSE des caisses régionales du Crédit Agricole réalisé en septembre 2008 montre que Nord de France ressort parmi les 3 premières caisses pour ses réalisations en termes de développement durable.

Perspectives

En 2008, une année marquée par la crise financière et une grande incertitude dans le comportement des marchés et des acteurs économiques, la Caisse Régionale Nord de France a prouvé la solidité de sa structure financière.

Pour 2009, elle maintient ses ambitions de croissance, tant en termes de crédit que de collecte. Le rétablissement de la hiérarchie taux courts/taux longs et la baisse des taux courts devraient par ailleurs lui permettre d'accéder à de meilleures conditions de financement et d'affermir ses résultats financiers.

Pour réaliser ses objectifs, le Crédit Agricole Nord de France sait pouvoir compter sur son projet d'entreprise « ensemble vers 2010 », qui entame sa deuxième année.

Ce projet réaffirme les territoires de valeurs, d'innovation et de développement de la Caisse Régionale et l'ouvre vers de nouveaux horizons :

- **les nouvelles technologies** : pour répondre aux nouveaux modes de vie, la Caisse Régionale met en place des technologies et des moyens qui permettent à ses clients de choisir ses canaux de contacts et le moment où ils désirent accéder à leur banque.
- **la proximité clients** : la Caisse Régionale veut se développer au travers d'une offre renouvelée en assurance, en habitat ou dans les services, en personnalisant son offre auprès de chaque clientèle : l'entrée du livret A dans la gamme épargne, le lancement de la carte débit/crédit Cartwin, l'ouverture de nouvelles agences, les comptes services Agriculteurs et Professionnels sont autant de projets qui répondent à de vraies attentes des clients.
- **les relais de croissance** : le Crédit Agricole Nord de France développe de nouvelles activités complémentaires de ses activités traditionnelles qui lui apportent de vrais relais de croissance :
 - développement d'une offre immobilière complète et fourniture des services associés. La Caisse Régionale poursuit la structuration de son activité immobilière. Elle s'est intéressée à la gestion puis à la transaction, a acquis des activités de promotion et agit directement en tant qu'investisseur. La Banque entend poursuivre son investissement pour apporter ces services à son million de clients
 - structuration d'un pôle Banque d'Affaires intervenant sur les fusions-acquisitions, les financements d'acquisitions, le capital-investissement et l'ingénierie patrimoniale
 - création de synergies transfrontalières entre la Caisse Régionale et sa filiale Crédit Agricole de Belgique.

En 2009, le Crédit Agricole Nord de France continuera d'accompagner à la fois les initiatives locales et les grands projets de sa région.

Annexes

Liste des administrateurs de la Caisse Régionale

Mr BERNARD Paul, Président
Mr BOUTIN Bernard, Administrateur
Mr CAFFIERI Maurice, Secrétaire
Mr CALAIS Patrice, Administrateur
Mr CALAIS Thierry, Membre du bureau
Mr CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur
Mr COLLETTE Yves, Membre du bureau
Mr DUBRULLE José, Administrateur
Mr DUCROQUET Dominique, Membre du bureau
Mr FONTAINE Henri, Administrateur
Mr GOMBERT Jean-Paul, Administrateur
Mr GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président
Mr HOLLANDER Gabriel, Trésorier
Mr LECLERCQ Alain, Membre du bureau
Mr LEFEBVRE Didier, Administrateur
Mr MASCAUX Henri, Membre du bureau
Mr PACORY Bernard, Membre du bureau
Mr PARENTY Daniel, Administrateur
Mr REQUILLART Didier, Administrateur
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administrateur
Mr ROSELEUR Jean-Pierre, Membre du bureau
Mr TETTART Philippe, Administrateur
Mr TRUFFAUX Philippe, Membre du bureau
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administrateur
Mme VION Marie-Madeleine, Administrateur

Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse Régionale

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Prénom Nom	Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2008
Paul BERNARD (pour compte propre et personne morale liée*)	9.687,60€
Yves COLLETTE (pour personne morale liée*)	18.119,40€
Henri MASCAUX (pour compte propre et personne morale liée*)	7.104,24€
Maurice CAFFIERI (pour personne morale liée*)	6.637,80€
Henri FONTAINE (pour compte propre et personne morale liée*)	16.738,02€
Bertrand GOSSE de GORRE (pour compte propre et personnes physiques liées)	20.935,86€
Didier LEFEBVRE (pour personne morale liée*)	232.018,02€
Jean-Pierre ROSELEUR (pour personne morale liée*)	27.753,18€
Philippe TRUFFAUX (pour compte propre et personne physique liée)	12.068,28€
Anne-Marie VANSTEENBERGHE (pour personne physique liée et personne morale liée*)	46.303,14€
Marie-Madeleine VION (pour compte propre et personne morale liée*)	31.430,88€

* Option retenue du réinvestissement des dividendes en CCI par la Caisse locale liée à l'administrateur

Personne responsable du document de référence.

Monsieur Alain Diéval, Directeur Général.

Rapport du Président
du Conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la LSF - exercice 2008

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 23/02/2009 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Ainsi, sur la notion d'indépendance, aucun administrateur de la Caisse régionale, en tant qu'associé coopérateur, ne peut être qualifié d'indépendant selon les définitions de place. Des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales seront définis au cours de l'exercice 2009 en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé début 2008 de 26 membres élus par l'Assemblée générale des sociétaires. Un administrateur étant décédé, le Conseil d'administration comprend 25 administrateurs depuis juin 2008 (cf liste nominative dans le rapport annuel). Les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (13) et celui du Pas de Calais (11) et comprennent également un représentant du Crédit Agricole de Belgique. Statutairement l'âge maximum des administrateurs est de 67 ans, l'âge moyen étant de 58 ans. Ils sont élus pour une période de trois ans, avec un renouvellement par tiers chaque année. Traditionnellement, le Conseil se réunit mensuellement hors mois d'août.

Chaque année, il élit son Président et constitue son Bureau composé de 12 membres du Conseil qui se réunit de 3 à 4 fois par mois (hormis le mois d'août). Ce Bureau a vocation à préparer les décisions qui vont être soumises au Conseil d'administration et gère, le cas échéant, les affaires courantes nécessitant une prise de position rapide qui sera validée à la réunion suivante du Conseil d'administration.

1.1 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration, le Bureau du Conseil et les Comités des prêts. Ce règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le Conseil s'est réuni à 13 reprises au cours de l'année 2008.

Les thèmes principaux abordés portent sur :

Thèmes	<u>Fréquence des thèmes lors des conseils</u>
Informations et décisions Financières CR & Consolidé	27
Prises de Participation	21
Activités commerciales	20
Administration de la Caisse régionale	11
Risques et limites	9
Animation des Caisses locales	8
Contrôle interne et audits externes	6

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 80%. Lors des réunions, le Conseil est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (MRACA, Vauban Finance, Participex, Crédit Agricole de Belgique...) ou participent aux Comités des prêts.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration sont déclarés initiés permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement (CCI). Seuls le Président et les Vices-Présidents sont déclarés initiés permanents sur le titre Crédit Agricole S.A.. Tous doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces deux valeurs, que ce soit pour leur propre compte ou dans le cadre d'un mandat confié.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées ont été invitées à ne pas participer à la délibération et n'ont pas pris part au vote.

Au-delà, les membres du Conseil d'administration ont été informés de l'obligation de déclaration sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, au moyen d'un communiqué, des opérations réalisées sur le titre CCI dès que le seuil réglementaire de 5 000 euros est dépassé.

1.2 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Des conventions réglementées et déclarables ont été conclues entre la Caisse régionale et notamment ses filiales et Caisses locales. Concernant les filiales, une seule convention réglementée existe à fin 2008. Elle concerne un prêt à titre gratuit d'actions de Participex S.A. à des représentants de la Caisse régionale.

Au cours de l'exercice 2007, une convention réglementée, relative aux opérations de refinancement avec Crédit Agricole Covered Bonds (société qui en 2008 n'a pas démarré son activité), a été autorisée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Une convention réglementée, relative aux opérations de refinancement via Crédit Agricole S.A. auprès de la Société de Financement de l'Economie Française, a également été autorisée le 27 octobre 2008 par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Il est à noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès verbaux du Conseil d'administration qui sont adressés aux Commissaires aux comptes.

1.3 Code de gouvernement d'entreprise - rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France, lors de sa séance du 15 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions, du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe.

En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux et est exclusive de toute indemnité de départ.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés conformément au Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est fixée forfaitairement à un montant mensuel net de 6 032,75 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 35% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires. La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Nord de France en 2008 est de 264 188 € au titre de la rémunération fixe et de 80 775 € au titre de la rémunération variable versée en 2008 pour l'exercice 2007.

En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Le montant de la pension est calculé sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence (cf. annexes).

2. PRESENTATION DES COMITES

Le Comité des prêts, composé de membres du Bureau du Conseil d'administration et de représentants de la Direction Générale, est chargé d'examiner les demandes de prêts.

Il se réunit selon une périodicité hebdomadaire pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des trois Directeurs en charge des Crédits (Particuliers – Agriculteurs & Professionnels – Entreprises). Ce Comité des prêts s'est tenu quarante quatre fois en 2008.

Concernant les comptes et l'audit interne, le Directeur Financier et le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives (présentations des résultats sociaux et consolidés, du suivi des limites de risques et des rapports de contrôle interne) en présence des deux Commissaires aux comptes. Ces derniers ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 21 avril 2008 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'Assemblée générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 27 juin 2002, le Conseil d'administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de la Caisse régionale.

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence de 8 millions d'euros. Ils ont également délégation pour acquérir et vendre des immeubles, pour le compte de la Caisse régionale, dans la limite d'un million d'euros.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent au travers du Comité des prêts.

Au Conseil d'administration du 10 décembre 2007, la nomination d'un troisième Directeur Général Adjoint, Michel FAROUX, a été actée. Ses fonctions ont pris effet à partir du 4 février 2008.

Enfin, la nomination au poste de Directeur Général Adjoint de Jean-Luc CATHERINE, en remplacement de Jean-Claude DUBOIS parti à la retraite le 31/12/2008, a été officialisée à l'occasion du Conseil d'administration du 22 septembre 2008.

* * *

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 40 ETP au 31 décembre 2008 (en incluant la sécurité informatique et le risque agent).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne s'appuie sur les références :

➤ internationales

Celles-ci sont émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

➤ légalles et réglementaires

- le Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- le recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ;
- le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

➤ du Crédit Agricole

- les Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
- le Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

➤ internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

Afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse

régionale, une Charte de contrôle interne, présentée au Conseil d'administration du 11 décembre 2006 et actualisée

en 2008, est mise à disposition de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale.

De plus, les procédures appliquées au sein de la Caisse régionale sont disponibles sur l'intranet et régulièrement actualisées.

Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel

sensible sont rappelées dans le règlement intérieur de la Caisse régionale.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

2.1 Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1er et 2ième degré ») réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (dits de « 3ième degré ») réalisés par le service Audit et Contrôle Périodique, décrits plus loin.

2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Par ailleurs, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'administration de mars 2009 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Une présentation des missions réalisées par les différentes instances de Contrôle arrêtée au 30 juin 2008 a été effectuée lors du Conseil d'administration du 22 septembre 2008.

2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et valide les objectifs annuels.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (MRACA, Participex, Vauban Finance, Crédit Agricole de Belgique, sociétés de la filière immobilière). Ceci afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Caisses locales affiliées.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale Nord de France a défini, pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques.

Concernant les crédits, une limite globale fixe le cadre dans lequel l'encours de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire et des limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur.

Au delà, la Direction des Risques et des Contrôles Permanents assure le suivi des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Les principaux risques et portefeuilles font l'objet d'une revue mensuelle en comité, portant en particulier sur les dossiers « sensibles ». La correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de même que l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, sont examinées tous les mois par le Comité des Risques.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A.. Une limite globale de risque est définie de telle manière que l'impact d'un scénario catastrophe, calculé selon les paramètres recommandés par le Groupe, soient couverts par les montants des plus values latentes. Une estimation de la perte financière maximale (Var) est également réalisée chaque mois avec détermination d'un seuil d'alerte. Par ailleurs, les limites opérationnelles par type d'opération, par classe comptable et par facteur de risque ont été actualisées et présentées au Conseil d'administration en début d'année 2008, comme chaque année. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération ont été reconduites en Comité Financier.

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps à l'aide de l'outil diffusé par Crédit Agricole S.A.. Des limites de sensibilité du PNB au risque de taux sont fixées chaque année et présentées au Conseil d'administration.

Le risque de liquidité est suivi mensuellement par le service Trésorerie. La gestion de ce risque s'inscrit dans le cadre des normes Crédit Agricole S.A.. Par ailleurs, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites d'émission de CDN et BMTN.

3.2 Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et des unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau (« 2^{ième} degré 2nd niveau »), indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. La Responsable du Contrôle de la Conformité est rattachée à celui-ci.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et actualisés chaque année.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs d'agence, Directeurs de secteur, Responsables de domaine, Directeurs de département et Comité de contrôle interne). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif aux filiales intégrées au périmètre de contrôle interne s'est poursuivie en 2008. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3 Dispositifs de contrôles particuliers

Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

- ⇒ les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- ⇒ le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques. Ces actions sont menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- ⇒ l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et un dispositif de contrôle ont été mis en œuvre.
- ⇒ la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

Au cours de l'année 2008, la Caisse régionale a engagé des travaux, ou poursuivi ceux débutés durant l'année 2007, pour se conformer aux nouvelles obligations législatives et réglementaires.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Marchés Instruments Financiers, un nouvel outil de vente personnalisée a été conçu (intégré en janvier 2009 sur les postes de travail). Plus largement, concernant les opérations sur instruments financiers, une nouvelle version de l'outil de détection des opérations d'abus de marché a été installée au cours du second semestre 2008.

Le dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale a été adapté aux nouvelles obligations réglementaires relatives aux transactions personnelles effectuées par les collaborateurs de la Caisse régionale.

Au-delà, la Caisse régionale a mis en place un nouvel outil de détection des opérations pouvant être liées à la lutte anti-blanchiment (LAB) ou au financement du terrorisme afin qu'il remplace progressivement les requêtes de contrôle existantes et la sensibilisation à la LAB s'est poursuivie auprès des collaborateurs de la Caisse régionale. Parallèlement, un plan de mise à jour du stock des dossiers d'entrée en relation des clients a été engagé, il devrait s'achever en 2010.

Un dispositif de remontée des dysfonctionnements au Responsable du Contrôle de la Conformité (RCC) a également été mis en place en mars 2008.

Concernant les risques liés aux nouveaux produits et services, une procédure d'examen impliquant le RCC, le Responsable Juridique, le Responsable des Risques Opérationnels et le Directeurs des Risques et Contrôles Permanents est en place au sein de la Caisse régionale.

Au-delà, le dispositif de contrôle de la conformité a été complété par la mise en place de contrôles de second degré deuxième niveau notamment sur les entrées en relation, les dysfonctionnements, ou encore le conseil en investissement. Ces indicateurs de Conformité font l'objet d'un reporting régulier à Crédit Agricole S.A..

Enfin, le RCC rend compte périodiquement à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

3.4 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

Le Contrôle Permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale. Conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, cette équipe a en charge la vérification de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant...

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 16 mai 2005, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables, mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A..

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse régionale a identifié et engagé des actions d'organisation et d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole (HERMES), et a vu l'aboutissement de différents projets tels que la fiabilisation des données, l'automatisation de certains traitements ou l'optimisation des processus.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle comptable de dernier niveau (« 2^{ième} degré 2nd niveau ») s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés,
- contrôles de 2^{ème} degré exercés par la Direction Comptable et Financière (« 2^{ième} degré 1^{er} niveau »).

En outre, de nouveaux contrôles de 2^{ième} degré 2nd niveau ont été déployés en 2008, conformément aux recommandations générales formulées par le Groupe.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du Contrôle Permanent Comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les deux Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.5 Contrôle périodique

Conformément au règlement 97-02 modifié, le service Audit et Contrôle Périodique est désormais recentré sur des missions de contrôle de 3^{ème} degré et indépendant des unités opérationnelles. Il intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux), mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent également sur les dispositifs de Contrôle Permanent et de Contrôle de la Conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit et Contrôle Périodique de la Caisse Régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Audit et Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration,

Le 20 février 2009

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
AIRE SUR LA LYS	7 RUE DE LA PLACE 62129 HERBELLES
ARDRES AUDRUICQ	9 PLACE BELLE ROZE 62610 ARDRES
ARLEUX	34 RUE FILY 59151 ARLEUX
ARMENTIERES	32 PLACE SAINT VAAST 59280 ARMENTIERES
ARRAS	19 GRAND'PLACE 62000 ARRAS
AUBERCHICOURT	7 PLACE JEAN JAURES 59580 ANICHE
AUBIGNY - TINCQUES	2 PLACE DU MANOIR 62690 AUBIGNY EN ARTOIS
AULNOYE - AYMERIES	17 RUE JEAN JAURES 59620 AULNOYE
AVESNES BEAUMETZ	77 GRAND'RUE 62810 AVESNES LE COMTE
AVESNES SUR HELPE	4 RUE VAUBAN 59440 AVESNES SUR HELPE
BAILLEUL	16 RUE D' YPRES 59270 BAILLEUL
BAPAUME BERTINCOURT	16 ROUTE DE DOUAI 62450 BAPAUME
BAVAY	40 RUE PIERRE MATHIEU 59570 BAVAY
BERGUES	26 RUE NATIONALE 59380 BERGUES
BETHUNE	159 PLACE DU MARÉCHAL JOFFRE 62401 BETHUNE CEDEX
BONDUES / MARCQ	1906 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE 59910 BONDUES
BOUCHAIN	222 RUE LEON PIERARD - BP 36 59111 BOUCHAIN
BOULOGNE SUR MER	85 BOULEVARD MARIETTE 62200 BOULOGNE SUR MER
BOURBOURG	13 RUE PASTEUR 59630 BOURBOURG
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	76 RUE JULES GUESDE 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
BUCQUOY PAS	18 GRAND'PLACE 62760 PAS EN ARTOIS
CALAIS	77 BOULEVARD LAFAYETTE 62102 CALAIS CEDEX
CAMBRAI	27 RUE DE NICE 59400 CAMBRAI
CARNIERES	9 RUE KARL MARX 59129 AVESNES LES AUBERT
CASSEL	61 RUE MOENECLAËY 59670 CASSEL
CLARY	11 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 59540 CAUDRY
CONDE SUR ESCAUT	47 RUE GAMBETTA 59163 CONDE SUR ESCAUT
CYSOING	42 RUE GAMBETTA 59830 CYSOING
DESVRES	10 RUE DES POTIERS 62240 DESVRES
DOUAI	179 AVENUE DE PARIS 59505 DOUAI
FREVENT - AUXI	RUE D'HESDIN 62270 FREVENT
GUINES	29 RUE GEORGES CLEMENCEAU 62340 GUINES
HAUT PAYS	25 PLACE JEAN JAURES 62380 LUMBRES
HAZEBROUCK	5 RUE DE L'EGLISE 59190 HAZEBROUCK
HENIN CARVIN DOUVRIIN	16 RUE DU 8 MAI 62220 CARVIN
HESDIN	1 PLACE D'ARMES 62140 HESDIN
LA BASSEE	5 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 59480 LA BASSEE
LE CATEAU	36-38 RUE JEAN JAURES 59360 LE CATEAU
LE QUESNOY	8 GRAND'RUE 59530 FRANOY
LENS AVION	27 RUE DE LANOY 62303 LENS
LILLE	44 & 46 RUE NATIONALE 59800 LILLE CEDEX
LILLERS	9 RUE DU COMMERCE 62190 LILLERS
MARCHIENNES	41 RUE PASTEUR 59490 SOMAIN
MARCOING	15 RUE DE LA RÉPUBLIQUE 59159 MARCOING
MARQUISE	12 RUE PASTEUR 62250 MARQUISE
MAUBEUGE	40 AVENUE DE FRANCE 59600 MAUBEUGE
MERVILLE	11 PLACE DES CAPUCINS 59660 MERVILLE
MONTREUIL	32 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 62170 MONTREUIL SUR MER
ORCHIES	1 PLACE GAMBETTA 59310 ORCHIES
PERNES EN ARTOIS	29 GRAND PLACE 62550 PERNES
PONT A MARCQ	102 RUE NATIONALE 59710 PONT A MARCQ
QUESNOY SUR DEULE	3 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC 59890 QUESNOY SUR DEULE

Annexe au Rapport du Président

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Président : M. Paul BERNARD	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	69 930 €	72 393 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Directeur Général : M. Alain DIEVAL	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	249 782 €	264 188 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	80 775 €	<i>Non déterminé</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Logement et véhicule de fonction</i>	<i>Logement et véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite Supplémentaire (1)	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Président : Paul BERNARD Date début Mandat de Président : 10/04/2006 De 2002 à 2006 : 1er Vice Président délégué De 1988 à 2002 : Président de la CR du Nord	Non	Oui	Non	Non
Directeur Général : Alain DIEVAL Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : janvier 2002	Oui	Oui	Non	Non

(1) Précisions apportées dans le texte

Rapport des commissaires
aux comptes sur le rapport du Président

Rapport des commissaires aux comptes établi sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 26 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noel
Associé

Anne Veaute
Associé

Bilan, hors bilan, compte de résultats
et annexes aux comptes consolidés

Cadre général

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

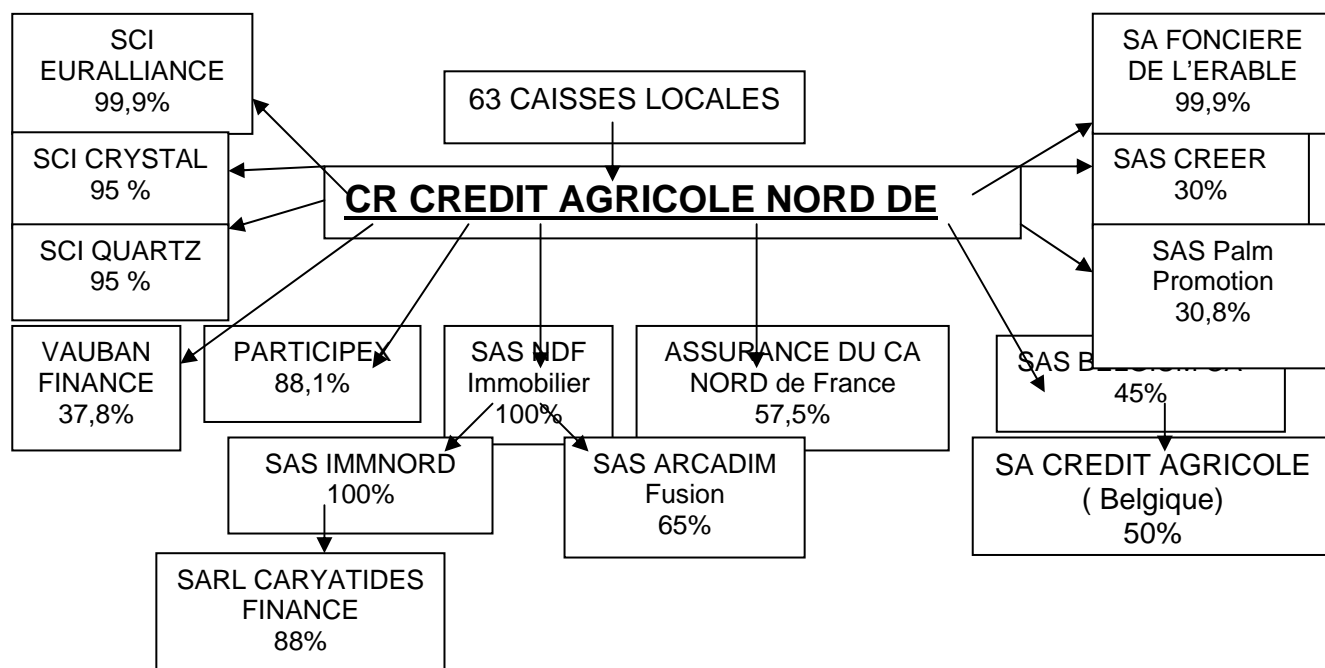
Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse Régionale, les comptes des 63 Caisses locales, ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), Belgium CA SAS, Assurance du CA Nord de France, Participex, Vauban Finance, SAS Créer, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier (ex-JPF), SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Érable (ex SEDAF) et SAS Palm Promotion).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse Régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Organigramme du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France



NB : Assurance du CA nord de France détient 5% dans chacune des sociétés Crystal et Quartz.

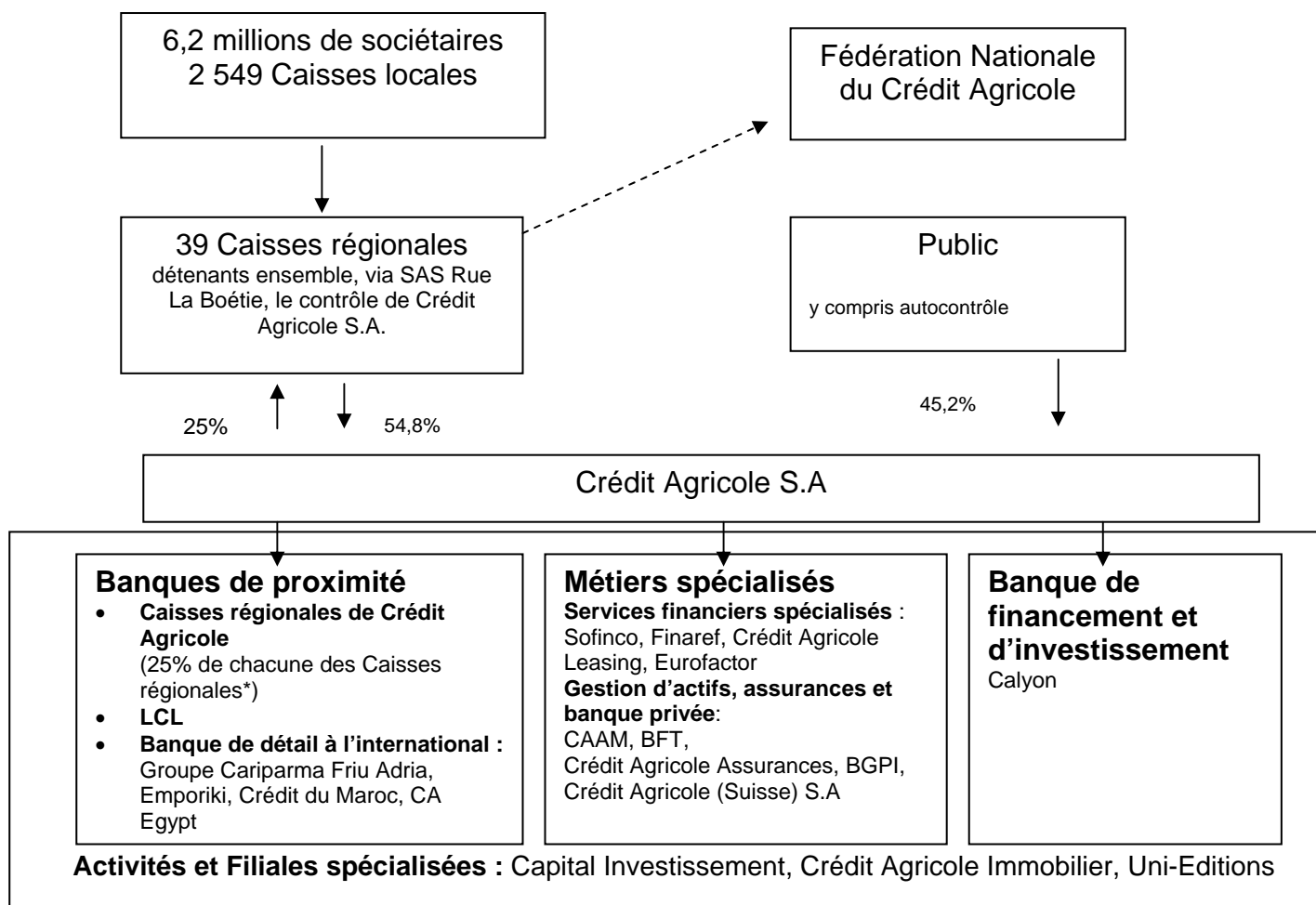
Le pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France dans la SA Crédit Agricole de Belgique est de 30%.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé 20% du capital de la société d'Assurance du CA Nord de France à PACIFICA, pour un montant de 15,36 millions d'euros, portant ainsi sa détention à 57,50%.

Conformément à la norme IAS 27, la plus-value de 11,9 millions d'euros a été comptabilisée en réserves consolidées.

Les Caisses Locales garantissaient à hauteur de 16% des encours de prêts rattachés à celles-ci et réalisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France à l'exclusion des prêts aux entreprises et aux coopératives, des ouvertures de crédit, des escomptes d'effet et des DAV débiteurs.

Compte tenu de l'évolution du rôle des Caisses Locales, le conseil d'administration des Caisses Locales n'a pas renouvelé l'engagement de caution au terme de l'année civile 2008.

La dénonciation de la convention matérialisant l'engagement des Caisses Locales au 31 Décembre 2008 a pour conséquences :

- . la disparition de l'engagement reçu (en hors bilan)
- . le transfert en CR du stock de provision pour risque lié à cette activité
- . le versement d'une indemnité à la Caisse Régionale d'un montant de 11 352 K€ au titre de la disparition du cautionnement en référence au protocole d'accord signé avec les Caisses Locales.

Les Caisses Locales ont augmenté leurs comptes courants d'associés auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France de 750 milliers d'euros portant l'encours à 41,28 millions d'euros. Les intérêts de l'année 2008 se sont élevés à 1,4 millions d'euros.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé ses participations dans les sociétés suivantes :

- la SA Participex pour un montant de 177 milliers d'euros portant sa détention à 88,06%,
- la SA Vauban pour un montant de 459 milliers d'euros portant sa détention à 37,81%.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 880 milliers d'euros dans la SAS NDFI,
- 1,32 millions d'euros de Participex,
- 3,95 millions d'euros de la société d'Assurance du CA Nord de France,
- 342,86 milliers d'euros de Vauban Finance,
- un acompte de 994,42 milliers d'euros de Vauban Finance et,
- un acompte de 8,1 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant de 300 milliers d'euros à la SCI Quartz.

La SCI Crystal a remboursé une avance en compte courant de 1,5 millions d'euros à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde de cette dernière à 25,82 millions d'euros. Les intérêts 2007 d'un montant de 1,07 millions d'euros ayant été capitalisés.

La SAS Belgium CA a remboursé une partie de son compte courant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 1,2 millions d'euros portant le solde de ce dernier à 830 milliers d'euros.

La SA Foncière de l'Érable a effectué une distribution exceptionnelle prélevée sur les réserves, au profit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, de 88 671 titres Palm Promotion.

➤ **Autres faits caractéristiques de l'exercice**

Crise financière

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a identifié 3 fonds exposés indirectement et partiellement au risque Madoff, mais cette exposition n'est pas significative.

La Caisse Régionale a également procédé au recensement de ses expositions au risque Lehman Brothers. Les principales expositions sont les suivantes :

- un EMTN d'un montant nominal de 20 M€ souscrit par la Caisse Régionale et arrangé par LBI Europe. Ce titre est garanti par RBS ;
- un CDO classé en titre d'investissement d'un montant nominal de 10 M€ qui a fait l'objet d'un déclassement en douteux et d'une dépréciation à 100% en coût du risque.

Par ailleurs, un provisionnement à hauteur de 5 M€ a été constaté sur un CDO de 10 M€. Ce titre est classé depuis l'origine en titre d'investissement car l'intention de la Caisse Régionale est de le détenir jusqu'à son remboursement.

Résiliations de swap

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de swaps structurés et de swaps de volatilité pour un notional respectif de 570 M€ et de 350 M€. Une soulte de résiliation positive a été constatée en résultat pour 24,5 M€.

La Caisse Régionale a également procédé à la résiliation de swaps de micro-couverture adossés aux avances globales à taux fixe pour un nominal de 444 M€, afin de diminuer son exposition au risque global de taux.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réalisé une émission privée de BMTN d'un montant de 50 millions d'euros sur 10 ans.

La Caisse Régionale a également restructuré 3 BMTN pour un nominal total de 150 millions d'euros et résilié 200 millions d'euros de swaps adossés à des BMTN émis.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 090 005	1 066 397
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 807 625	- 764 792
Commissions (produits)	4.2	239 012	232 820
Commissions (charges)	4.2	- 45 584	- 30 699
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	37 880	- 10 546
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	54 432	100 063
Produits des autres activités	4.5	150 733	139 421
Charges des autres activités	4.5	- 43 341	- 45 267
PRODUIT NET BANCAIRE		675 512	687 397
Charges générales d'exploitation	4.6 – 7.1 – 7.4 – 7.6	- 339 761	- 335 333
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 24 270	- 21 755
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		311 481	330 309
Coût du risque	4.8	- 54 617	- 29 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		256 864	301 021
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	5 598	3 142
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	- 4 393	3 097
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	39
RESULTAT AVANT IMPOT		258 069	307 299
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 72 954	- 88 036
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		185 115	219 263
Intérêts minoritaires		6 814	5 497
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		178 301	213 766

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	149 233	116 135
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	165 039	170 460
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	50 181	17 121
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	1 661 293	2 569 323
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1 – 3.3 – 6.5 – 6.6	683 892	695 547
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1 – 3.3 – 6.5 – 6.6	18 489 971	16 754 478
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		33 467	-4 343
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHANCE	6.6 - 6.8	151 020	171 563
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		42 492	12 305
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	33 679	13 224
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11.1	240 506	288 188
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3	74 382	18 038
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	134 862	95 871
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	162 216	153 040
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	1 542	1 539
ECARTS D'ACQUISITION	2.5	78 656	111 512
TOTAL DE L'ACTIF		22 152 431	21 184 001

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
BANQUES CENTRALES, CCP	6.1		708
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	414 009	520 198
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2 – 3.4	63 517	33 831
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3 – 6.7	10 884 004	10 486 867
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1 – 3.3 – 6.7	5 680 091	4 791 517
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2 - 3.3 – 6.9	1 737 213	1 531 436
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		40 716	- 38 334
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		1 758	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	7 103	
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11.2	384 408	492 558
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	6.14	59 660	57 108
PROVISIONS	6.15	125 743	128 763
DETTES SUBORDONNEES	3.2 – 3.3 – 6.9	408 051	359 371
TOTAL DETTES		19 806 273	18 364 023
CAPITAUX PROPRES	6.16		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		2 236 433	2 722 169
CAPITAL ET RESERVES LIEES		566 931	549 740
RESERVES CONSOLIDEES		1 718 419	1 529 232
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-227 218	429 431
RESULTAT DE L'EXERCICE		178 301	213 766
INTERETS MINORITAIRES		109 725	97 809
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 346 158	2 819 978
TOTAL DU PASSIF		22 152 431	21 184 001

Tableau de variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves liées au capital (1)	Elimination des titres auto- détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	224 410	403 085	-81 528	1 528 529	8	758 942	-105	29 784	2 863 125	85 311	2 948 436
Augmentation de capital	-3 608	7 381							3 773	3 779	7 552
Variation des titres auto détenus											
Dividendes versés en 2007								-29 784	-29 784	-4 303	-34 087
Dividendes reçus des CR et des filiales										2 085	2 085
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				236					236	-236	
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires											
Mouvements liés aux stock options											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-3 608	7 381		236				-29 784	-25 775	1 325	-24 450
Variation de juste valeur				900		-329 414			-328 514	353	-328 161
Transfert en compte de résultat											
Variation de l'écart de conversion											
Gains ou pertes latents de l'exercice				900		-329 414			-328 514	353	-328 161
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
Affectation résultat 2006				194 764							
Résultat au 31/12/2007								213 766	213 766	5 497	219 263
Variation de périmètre				-1 131					-1131	5 323	4 192
Autres variations				698					698		698
Capitaux propres au 31 décembre 2007	220 802	410 466	-81 258	1 529 232	8	429 528	-105	213 766	2 722 169	97 809	2 819 978
Affectation du résultat 2007				177 176				-177 176			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	220 802	410 466	-81 528	1 706 408	8	429 528	-105	36 590	2 722 169	97 809	2 819 978
Augmentation de capital	11 617	6 875							18 492		18 492
Variation des titres auto détenus	-1 301								-1 301		-1 301
Distributions versées en 2008								-36 590	-36 590	-1 460	-38 050
Dividendes reçus des CR et filiales											
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Mouvements liés aux stock options											
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 316	6 875						-36 590	-19 399	-1 460	-20 859
Variation de juste valeur (1)						-656 649			-656 649	-330	-656 979
Transfert en compte de résultat											
Variation de l'écart de conversion											
Gains ou pertes latents de l'exercice						-656 649			-656 649	-330	-656 979
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
Résultat au 31/12/2008								178 301	178 301	6 814	185 115
Variation de périmètre				10 054					10 054	5 367	15 421
Autres variations				1 957					1 957	1 525	3 482
Capitaux propres au 31 décembre 2008	231 118	417 341	-81 528	1 718 419	8	-227 121	-105	178 301	2 236 433	109 725	2 346 158

(1) dont – 576 902 milliers d'euros concernant les titres SAS La Boétie

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - CRCA Nord de France Consolidation	2008	2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	270 007	307 299
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	31 686	24 249
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	12
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	67 646	25 354
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 5 598	-3 142
Résultat net des activités d'investissement	- 7 268	-1 266
Résultat net des activités de financement	16 450	15 560
Autres mouvements	24 035	-83 631
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	126 950	-22 864
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	598 897	-68 371
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 870 563	-1 274 751
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	372 002	-1 511 534
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 91 165	224 648
Impôts versés	- 80 774	-74 216
Autres mouvements		
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 71 603	-2 704 224
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	325 354	-2 419 789
Flux liés aux participations (1)	- 45 292	-216 294
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 80 186	-43 992
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 125 478	-260 286
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	2 632	-19 004
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	27 435	14 825
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	30 067	-4 179
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	229 943	-2 684 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 935 586	1 748 668
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	115 353	193 415
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 1 050 939	1 555 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 705 643	-935 586
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	149 143	115 353
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 854 786	-1 050 939
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	229 943	-2 684 254

* composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (Hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

En 2007, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe de 216 294 milliers d'euros était dû notamment à la participation à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour 89,7 millions d'euros et à l'acquisition de la SA SEDAF pour 106,6 millions d'euros.

En 2008, l'impact net sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à la participation aux augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie et de la SAS Nord de France Immobilier pour respectivement 136,4 millions d'euros et 29,9 millions d'euros
- à la cession de 20% du capital de la société Assurance du CA Nord de France pour 15,36 millions d'euros
- à la première consolidation de la société Palm Promotion, pour un montant de 49,7 millions d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment, le paiement :

- des intérêts aux parts sociales versés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à ses sociétaires, à hauteur de 1,6 millions d'euros
- des dividendes CCI versés, en numéraire, aux détenteurs de CCI pour un montant de 17,7 millions d'euros
- des dividendes CCA versés à Crédit Agricole SA pour un montant de 16,4 millions d'euros
- des dividendes reçus de la SAS La Boétie pour un montant de 44,7 millions d'euros
- des dividendes reçus par Agricaïsse et Lanbokas pour 2,6 millions d'euros
- des souscriptions de parts sociales coopérateurs pour 2,3 millions d'euros

(3) Concerne essentiellement l'émission de BMTN pour un montant de 50 millions d'euros et le paiement des intérêts sur les dettes subordonnées.

Notes annexes aux états financiers

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.
- L'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

En 2008, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
 - Placements détenus jusqu'à l'échéance,
 - Prêts et créances.
 - Actifs financiers disponibles à la vente,
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille

d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- les titres d'investissement et les titres de placement en tant que titres structurés
- les actions directes considérées en trading

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- o Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre, pour les titres de capitaux propres, est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Titres au passif (IAS 32)

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II et dépréciations sectorielles :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

- Autres dépréciations sur base collective :

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles.

Certaines filières « à risque » des marchés des Professionnels (CHR, bâtiment, transports) et de l'Agriculture (cultures de légumes-maraîchage, élevages de porcs, élevages de volailles, horticulture, culture fruitière) font l'objet d'une provision spécifique.

Une provision sur les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement a été également constitué, pour tenir compte de leur fragilité et du risque significatif de défaut.

Enfin, le contexte économique ainsi que la fragilisation du marché de l'immobilier (baisse des prix, allongement des délais de vente) a été intégrée dans les comptes au 31 décembre 2008 par l'enregistrement d'une provision collective spécifique sur les crédits habitat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37,19)

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.15.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit auprès de PREDICA des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière des salariés issus de l'ex – Caisse Régionale du Nord et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

✓ Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - I) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - II) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - III) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Activités d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont quant à eux reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs concernés.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 4, les contrats d'assurance avec Participation aux Bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de Participation aux Bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs cash-flows futurs estimés. Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des cash flows futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats,
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

En application de l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif aux tables de mortalité, les compagnies d'assurance doivent, à compter du 1^{er} janvier 2006, appliquer de nouvelles tables de mortalité qui intègrent l'allongement de l'espérance de vie. Le Groupe a appliqué ces nouvelles tables dans le calcul de sa provision pour garantie de taux ainsi que les nouvelles tables de mortalité sur les contrats individuels et collectifs de rentes viagères.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France consolidée qui détient ses titres.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultats consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008**

SAS Palm Promotion détenue à 30,80% par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France

➤ **Changement de dénomination sociale**

La SA SEDAF est devenue la SA FONCIERE DE L'ERABLE.

La SAS JPF est devenue la SAS Nord de France Immobilier.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie, à hauteur de 136,4 millions d'euros, la répartition du capital restant la même qu'avant l'opération.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé les avances en compte courant suivantes :

- 1,6 millions d'euros à la SCI Agora,
- 162,97 millions d'euros à la SAS Rue La Boétie.

La SCI Sainte-Croix a remboursé une partie de son compte courant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 500 millions d'euros portant le solde de ce dernier à 1,8 millions d'euros.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :						
SA Vauban Finance	12 758		35 125		2 755	1 042
Sociétés non financières :						
SAS CREER	7 670		25 718		117	272
SAS PALM PROMOTION	53 954		96 349		0	4 284
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	74 382					

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote-part de résultat
Sociétés financières :						
SA Vauban Finance	10 639		31 066		- 37	- 13
Sociétés non financières :						
SAS CREER	7 399		24 838		118	3 155
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	18 038					

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie	619 249	4,06	482 839	4,06
SAS Sacam International	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS FINORPA SCR	5 120	16,00	5 120	16,00
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	4 995	12,81
SAS Sacam Fireca (1)	3 335	4,46	3 335	4,46
SCI de la Seine	2 665	2,28	2 665	2,28
SCI Coeur de Valenciennes	2 600	100,00	2 600	100,00
SA SEGAM (2)	2 490	99,99	2 490	99,99

(1) 1 056 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(2) 1 756 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

2.5 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2008
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 422						42 422
SAS NDFI (ex-JPF)	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 858						21 858
SA Foncière de l'Erable (ex-SEDAF) (1)	38 917		- 32 856				6 061
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 615						- 615
Valeur nette au bilan	111 512		- 32 856				78 656

(1) l'écart d'acquisition a été affecté en partie à la réévaluation des immeubles détenus par la Foncière de l'Erable

(en milliers d'euros)	01.01.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2007
<u>Valeur brute</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 426		- 4				42 422
SAS JPF		8 930					8 930
SAS ARCADIM FUSION		21 858					21 858
SA SEDAF		38 917					38 917
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 615						- 615
Valeur nette au bilan	41 811	69 705	- 4				111 512

2.5.1 Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

2.5.1.1 Ecart d'acquisition Crédit Agricole de Belgique (montant net de 41,8 M€)

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité d'Europabank et de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2008. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

2.5.1.2 Ecart d'acquisition UGT Immobilier (montant net de 36,9 M€)

Au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition global en instance d'affectation s'élevait à 69,7 millions d'euros. Une partie du goodwill a été affectée à la plus value latente existant sur le parc immobilier de la Foncière de l'Erable à la date d'acquisition.

Un test de dépréciation du parc a été réalisé par rapport à la méthode de capitalisation des loyers. Le taux de capitalisation retenu dans l'étude est de 7.5% pour l'ensemble du parc. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les écarts d'acquisition résiduels constatés sur les acquisitions de Nord de France Immobilier et Arcadim ont été affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Immobilier » du Crédit Agricole Nord de France.

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base d'un business plan couvrant une période allant de 2008 à 2015. Le taux de croissance retenu à partir de 2015 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Aucune perte de valeur n'a été constatée.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est assuré par la direction des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière (cf. rapport de gestion *page 27*)

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Le montant des dossiers en cours avec FONCARIS est de 488 millions d'euros au 31/12/2008.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	165 039	170 460
Instruments dérivés de couverture	50 181	17 121
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	1 020 824	1 502 441
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	232 198	358 427
Prêts et créances sur la clientèle	18 452 137	16 718 188
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	151 020	171 563
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	20 071 399	18 938 200
Engagements de financement donnés	3 708 311	3 620 550
Engagements de garantie financière donnés	657 453	489 164
Provision-Engagements par signature	- 919	- 16 073
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 365 845	4 093 641
TOTAL Exposition nette	24 436 244	23 031 841

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours sains *	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	226	54				280
Etablissements de crédit	229 975					229 975
Institutions non établissement de crédit	1 620 043	1 138	- 12			1 621 169
Grandes Entreprises	5 030 172	38 902	- 15 288	38 784	- 29 860	5 062 710
Clientèle de détail	11 629 309	121 108	- 54 781	114 501	- 63 470	11 746 667
Total*	18 509 725	161 202	- 70 081	153 285	- 93 330	18 660 801
Créances rattachées nettes						114 310
Provisions collectives						-52 942
Valeurs nettes au bilan						18 722 169

* dont encours clientèle sains restructurés pour 19 745 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours sains *	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales						
Etablissements de crédit	356 215					356 215
Institutions non établissement de crédit	1 536 611	291				1 536 902
Grandes Entreprises	4 761 786	33 474	- 18 281	44 836	- 33 454	4 788 361
Clientèle de détail	10 275 109	83 794	- 38 620	110 987	- 63 186	10 368 084
Total	16 929 721	117 559	- 56 901	155 823	- 96 640	17 049 562
Créances rattachées nettes						107 320
Provisions collectives						-43 977
Valeurs nettes au bilan						17 112 905

* dont actifs restructurés non dépréciés pour 20 966 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	191	21 766
Institutions non établissements de crédit	462 061	180 867
Grandes Entreprises	943 486	746 248
Clientèle de détail	2 298 524	2 642 874
Total	3 704 262	3 591 755
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	13 132	12 775
Institutions non établissements de crédit	15 161	473
Grandes Entreprises	573 263	437 498
Clientèle de détail	55 897	38 417
Total	657 453	489 163

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	90	623
Institutions non établissements de crédit	23 608	1 471
Grandes Entreprises	1 245 563	1 085 450
Clientèle de détail	4 377 630	3 691 850
Total	5 646 891	4 779 394
Dettes rattachées	33 200	12 123
Valeur au bilan	5 680 091	4 791 517

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours sains	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 688 668	120 451	- 59 022	114 519	- 80 272	16 784 344
Autres pays de l'UE	1 802 287	40 704	- 11 016	38 737	- 13 037	1 857 675
Autres pays d'Europe	5 832	19	- 19	17	- 15	5 834
Amérique du Nord	4 642					4 642
Amériques Centrale et du Sud	296					296
Afrique et Moyen Orient	1 549	28	- 24	12	- 6	1 559
Asie et Océanie (hors Japon)	6 042					6 042
Japon	409					409
Total	18 509 725	161 202	- 70 081	153 285	- 93 330	18 660 801
Créances rattachées nettes						114 310
Dépréciations sur base collective						-52 942
Valeurs nettes au bilan						18 722 169

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 19 745 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours sains	Encours douteux non compromis	dépréciations / encours douteux non compromis	Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 287 746	94 441	-46 910	120 206	-84 787	15 370 696
Autres pays de l'UE	1 624 866	23 114	-9 991	35 582	-11 832	1 661 739
Autres pays d'Europe	4 048			22	-19	4 051
Amérique du Nord	4 903			1		4 904
Amériques Centrale et du Sud	882					882
Afrique et Moyen Orient	1 329	4		12	-2	1 343
Asie et Océanie (hors Japon)	5 673					5 673
Japon	274					274
Total	16 929 721	117 559	-56 901	155 823	-96 640	17 049 562
Créances rattachées nettes						107 320
Provisions collectives						- 43 977
Valeurs nettes au bilan						17 112 905

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 20 966 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	3 331 848	3 246 367
Autres pays de l'UE	368 932	344 969
Autres pays d'Europe	177	55
Amérique du Nord	6	26
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	3 244	298
Asie et Océanie (hors Japon)	55	40
Japon		
Total	3 704 262	3 591 755
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	624 286	453 915
Autres pays de l'UE	31 517	34 648
Autres pays d'Europe	1 650	
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		600
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	657 453	489 163

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	4 076 797	3 435 502
Autres pays de l'UE	1 559 378	1 333 030
Autres pays d'Europe	1 999	3 163
Amérique du Nord	1 120	1 417
Amériques Centrale et du Sud	826	575
Afrique et Moyen Orient	4 108	3 600
Asie et Océanie (hors Japon)	2 450	1 633
Japon	213	474
Organismes supra-nationaux		
Total	5 646 891	4 779 394
Dettes rattachées	33 200	12 123
Valeur au bilan	5 680 091	4 791 517

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31.12.2008				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	31.12.2008		
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
(en milliers d'euros)	< = 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an				
Instruments de capitaux propres						4 321	4427	
Instruments de dette	755				755	25 558	19 753	
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>	210				210	2 944	2 734	Néant
<i>Institutions non établissement de crédit</i>								
<i>Grandes Entreprises</i>	545				545	22 614	17 019	
<i>Clientèle de détail</i>								
Prêts et avances	742 046	27 158	2 980	9 484	781 668	151 022	272 281	
<i>Administrations centrales</i>		54			54			
<i>Etablissements de crédit</i>								Néant
<i>Institutions non établissement de crédit</i>	87 960				87 960	1 126	139	
<i>Grandes Entreprises</i>	413 927	13 722	587	3 452	431 668	32 503	50 687	
<i>Clientèle de détail</i>	240 159	13 382	2 393	6 032	261 966	117 393	221 455	
Autres actifs financiers								
Total	742 801	27 158	2 980	9 484	782 423	180 901	296 461	
Garanties non affectées								

	31.12.2007					31.12.2007		
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
(en milliers d'euros)	< = 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en soufrance			
Instruments de capitaux propres						3 684	4 180	
Instruments de dette								
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>								Néant
<i>Institutions non établissement de crédit</i>								
<i>Grandes Entreprises</i>								
<i>Clientèle de détail</i>								
Prêts et avances	818 737	2 844	2 947	4 058	828 586	119 880	256 472	
<i>Administrations centrales</i>								
<i>Etablissements de crédit</i>								Néant
<i>Institutions non établissement de crédit</i>								
<i>Grandes Entreprises</i>	54 618				54 618	314	89	
<i>Clientèle de détail</i>	437 128	248			437 376	26 575	61 769	
	326 991	2 596	2 947	4 058	336 592	92 991	194 614	
Autres actifs financiers								
Total	818 737	2 844	2 947	4 058	828 586	123 564	260 652	
Garanties non affectées								

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

En millions d'euros	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	66	116	91	236
Risques sur les autres contreparties	41	54	12	35
Total	107	170	103	271
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières				
- dérivés actions et sur indices				
Incidence des accords de compensation				
Total après effets des accords de compensation	107	170	103	271

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

3.2. Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 256	12 852	32 444	48 552	
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 256	12 852	32 444	48 552	16 051
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	878	0	0	878	
. Opérations fermes de change								
. Options de change				878			878	122
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total	0	0	0	4 134	12 852	32 444	49 430	16 173
. Opérations de change à terme						751	751	948
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	4 134	12 852	33 195	50 181	17 121

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	694	33 202	39 287	73 183	
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				274	9 616	36 242	46 132	38 491
. Options de taux					1 182	2 629	3 811	3 237
. Caps-floors-collars				420	22 404	416	23 240	26 944
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	21 436	0	0	0	0	0	21 436	
. Dérivés sur actions & indices boursiers	21 436						21 436	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous – total	21 436	0	0	694	33 202	39 287	94 619	68 672
. Opérations de change à terme								66
Valeurs nettes au bilan	21 436	0	0	694	33 202	39 287	94 619	68 738

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	57	13 772	49 408	63 237	
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				57	13 772	49 408	63 237	28 756
. Options de taux								4 931
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	121	0	0	121	
. Opérations fermes de change								
. Options de change				121			121	69
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total	0	0	0	178	13 772	49 408	63 358	33 756
. Opérations de change à terme						159	159	75
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	178	13 772	49 567	63 517	33 831

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	3 347	34 846	63 152	101 345	
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				652	17 579	54 029	72 260	
. Options de taux				2 290	7 617	8 691	18 598	
. Caps-floors-collars				405	9 650	432	10 487	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous - total	0	0	0	3 347	34 846	63 152	101 345	
. Opérations de change à terme				1			1	
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 348	34 846	63 152	101 346	

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
Instruments de taux d'intérêt :				
. Futures			1 151	28 433
. FRA	38	38	2 162	2 162
. Swaps de taux d'intérêts	2 139 257	2 473 265	3 114 738	2 933 689
. Options de taux				135 000
. Caps-floors-collars	478 924	3 226 982	249 785	3 053 659
. Autres instruments conditionnels				
Instruments de devises et or :				
. Opérations fermes de change				
. Options de change	494 429	494 429	742 048	742 048
Autres instruments :				
. Dérivés sur actions & indices boursiers		164 549		73 133
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				271 333
. Autres	185 029	13 585	174 385	53 067
Sous - total	3 297 677	6 372 848	4 284 269	7 292 324
. Opérations de change à terme	189 071	189 045	79 736	79 713
Total	3 486 748	6 561 893	4 364 005	7 372 237

Risques de taux

Le **risque de taux** correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR		403 188			354 946	
. Taux fixe		403 188			294 946	
. Taux variable					60 000	
Autres devises de l'UE		0				
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD		0				
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY		0				
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises		0				
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total		403 188			354 946	
. Taux fixe		403 188			294 946	
. Taux variable		0			60 000	

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Risque de prix

Le **risque de prix** résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (hors opérations internes au CA)	188 008	38 422	180	3 365	229 975
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	5 194 898	1 766 843	4 814 551	6 817 945	18 594 237
Total	5 382 906	1 805 265	4 814 731	6 821 310	18 824 212
Créances rattachées					170 237
Provisions					-272 280
Valeurs nettes au bilan					18 722 169

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (hors opérations internes au CA)	343 621	11 047	1 547		356 215
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	2 790 872	1 781 580	5 225 791	7 048 647	16 846 890
Total	3 134 493	1 792 627	5 227 338	7 048 647	17 203 105
Créances rattachées					166 270
Provisions					-256 470
Valeurs nettes au bilan					17 112 905

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	2 336 915	1 765 604	3 225 581	3 498 136	10 826 236
Dettes envers la clientèle	4 319 865	258 324	150 533	918 167	5 646 889
Total	6 656 780	2 023 928	3 376 114	4 470 756	16 473 125
Dettes Rattachées					90 970
Valeur au bilan					16 564 095

	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	2 435 269	1 805 896	2 831 631	3 372 144	10 444 940
Dettes envers la clientèle	4 499 550	207 756	66 064	6 024	4 779 394
Total	6 934 819	2 013 652	2 897 695	3 378 168	15 224 334
Dettes Rattachées					54 050
Valeur au bilan					15 278 384

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	425	357 761	43 480	24 946	426 612
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :					0
. Émis en France	675 413	437 405	180 066	0	1 292 884
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	675 838	795 166	223 546	24 946	1 719 496
Dettes rattachées					17 717
Valeur au bilan					1 737 213
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	693	28 585	73 504	300 408	403 190
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	693	28 585	73 504	300 408	403 190
Dettes rattachées					4 861
Valeur au bilan					408 051

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	227 025	3 636	172 305	14 917	417 883
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	1 059 615	37 603			1 097 218
. Émis en France	1 059 615	37 603			1 097 218
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	1 286 640	41 239	172 305	14 917	1 515 101
Dettes rattachées					16 335
Valeur au bilan					1 531 436
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	62 357		292 560	29	354 946
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	62 357		292 560	29	354 946
Dettes rattachées					4 425
Valeur au bilan					359 371

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	50 181	63 517	5 364 214
Taux d'intérêt	48 551	63 237	5 199 665
Capitaux propres			164 549
Change	1 630	280	
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0
Taux d'intérêt			
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			53 508
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	50 181	63 517	5 417 722

	31.12.2007		
	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	17 121	33 831	2 182 149
Taux d'intérêt	16 051	33 687	2 182 149
Capitaux propres			
Change	1 070	144	
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Taux d'intérêt			
Capitaux propres			
Change			
Crédit			
Matière premières autres			
COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	17 121	33 831	2 182 149

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union Européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne désormais pour le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	2 202 *	2 177
Fonds propres complémentaires (tier 2)	339 *	498
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0,8 *	0,8
Déductions (1)	- 467 *	- 507
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	- 19	- 27
Total des fonds propres prudentiels	2 074 *	2 169

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

* données en attente de validation par Crédit Agricole S.A

En application de la réglementation, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	21 641	14 639
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 169	50 031
Sur opérations avec la clientèle	846 298	736 023
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	29 325	26 950
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 549	13 042
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	154 775	225 434
Sur opérations de location-financement	248	278
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	1 090 005	1 066 397
Sur opérations avec les établissements de crédit	-14 737	- 12 299
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-455 232	- 378 241
Sur opérations avec la clientèle	-103 033	- 52 752
Actifs financiers disponibles à la vente	-44	- 62
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-82 441	- 106 126
Sur dettes subordonnées	-16 450	- 15 560
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-134 770	- 199 206
Sur opérations de location-financement	- 918	- 546
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	- 807 625	- 764 792
(1) dont 14 123 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement		
(2) dont 8 652 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat		

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 082	-456	626	826	-353	473
Sur opérations internes au Crédit Agricole	48 221	-29 685	18 536	42 325	-13 333	28 992
Sur opérations avec la clientèle	89 204		89 204	87 005	-56	86 949
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	115		115	106		106
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	12 070	-2 297	9 773	7 119	-1 500	5 619
Fiducie et activités analogues	64 336	-11 493	52 843	68 649	-13 491	55 158
Sur moyens de paiement	23 984	-1 653	22 331	26 790	-1 966	24 825
Produits nets des commissions	239 012	-45 584	193 428	232 820	-30 699	202 121

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	32 006	- 28 848
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	38 351	11 213
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 376	1 781
Résultat de la comptabilité de couverture	- 33 853	5 308
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	37 880	- 10 546

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	54 916	- 55 318	- 402
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	45 050	- 18 502	26 548
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	9 866	- 36 816	- 26 950
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	380	- 404	- 24
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	380	- 404	- 24
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	119 510	- 152 937	- 33 427
Variations de juste valeur des éléments couverts	0	- 75 900	- 75 900
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	119 510	- 77 037	42 473
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
CESSATION DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE DANS LE CAS D'UNE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	174 806	- 208 659	- 33 853

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	13 668	- 13 627	41
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	5 430	- 9 294	- 3 864
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 238	- 4 333	3 905
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	490	- 565	- 75
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	490	- 565	- 75
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS	71 359	- 66 017	5 342
Variations de juste valeur des éléments couverts	19 456		19 456
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	51 903	- 66 017	- 14 114
COUVERTURES DE L'EXPOSITION DES FLUX DE TRESORERIE D'UN PORTEFEUILLE D'INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE TAUX D'INTERET			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
CESSATION DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE DANS LE CAS D'UNE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	85 517	- 80 209	5 308

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	49 358	47 463
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	5 431	52 948
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-694	-364
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	337	16
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	54 432	100 063

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	63	77
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	20 127	24 338
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-2 552	-9 335
Produits nets des immeubles de placement	-4 516	-2 503
Autres produits (charges) nets	94 270	81 577
Produits (charges) des autres activités	107 392	94 154

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	198 294	188 267
Impôts et taxes	12 059	10 472
Services extérieurs	129 408	136 594
Autres frais administratifs		
Charges générales d'exploitation	339 761	335 333

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	24 270	21 755
Dotations aux dépréciations		
total	24 270	21 755

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-140 136	-72 048
Actifs financiers disponibles à la vente	-4 462	
Prêts et créances	-107 450	-60 580
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-15 291	
Autres actifs	-265	-213
Engagements par signature	-6 188	-8 213
Risques et charges	-6 480	-3 042
Reprises de provisions et de dépréciations	87 849	50 397
Actifs financiers disponibles à la vente		1
Prêts et créances	60 610	43 627
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	250	268
Engagements par signature	21 342	6 058
Risques et charges	5 647	443
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-52 287	-21 651
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes /prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 573	-8 278
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 957	1 874
Décote sur crédits restructurés	-714	-1 233
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-54 617	-29 288

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-4 393	3 097
Plus-values de cession	1 652	3 101
Moins-values de cession	-6 045	- 4
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-4 393	3 097

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	- 88 752	- 85 960
Charge d'impôt différé	15 798	- 2 076
Charge d'impôt de la période	- 72 954	- 88 036

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	245 657	34,43%	84 580
Effet des différences permanentes			- 14 873
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 78
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			603
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 116
Effet de l'imposition à taux réduit			- 6 135
Impôt sur intérêts minoritaires			2 346
Effet des autres éléments			6 627
Taux et charge effectif d'impôt		28,32%	72 954

Au 31/12/2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	298 622	34,43%	102 816
Effet des différences permanentes			- 13 732
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 114
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			480
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 2 723
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 561
Impôt sur intérêts minoritaires			1 893
Effet des autres éléments			977
Taux et charge effectif d'impôt		29,48%	88 036

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs d'activité

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ». Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

5.1. Information sectorielle par pôles d'activité

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque pôle d'activité.

Les passifs sectoriels équivalents aux fonds propres alloués, sont déterminés à l'aide d'un calcul normalisé d'allocation des fonds propres par pôle d'activité.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	675 512	687 397
Charges de fonctionnement	-364 031	- 357 088
Résultat brut d'exploitation	311 481	330 309
Coût du risque	-54 617	- 29 288
Résultat d'exploitation	256 684	301 021
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	5 598	3 142
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-4 393	3 097
Variation de valeur des écarts d'acquisition		39
Résultat avant impôt	258 069	307 299
Impôts sur les bénéfices	-72 954	- 88 036
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		
Résultat net de l'exercice	185 115	219 263
Intérêts minoritaires	- 6 814	- 5 497
Résultat Net part du groupe	178 301	213 766
Actifs sectoriels	22 152 431	21 184 001
Passifs sectoriels	19 915 998	18 461 832

En 2008, la part des activités assurances dans les actifs sectoriels représente 74 230 milliers d'euros, pour un résultat de 3 374 milliers d'euros ; la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 264 199 milliers d'euros.

L'allocation des fonds propres par métier est fondée sur les exigences prudentielles réglementaires tant en matière bancaire qu'en matière d'assurances.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	172 784	608 411	19 662 402	200 222	613 989	18 934 309
Autres pays de l'Union européenne	5 517	67 101	2 490 029	13 544	73 408	2 249 692
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
Total	178 301	675 512	22 152 431	213 766	687 397	21 184 001

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	91 408		93 899	
Banques centrales	57 735		22 163	708
Total en principal	149 143		116 062	708
Créances/ Dettes rattachées	90		73	
Valeur au Bilan	149 233		116 135	708

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	95 026	73 076
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	70 013	97 384
Juste valeur au bilan	165 039	170 460
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	407	4 338
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	407	
* Titres cotés	407	
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable		4 338
* Titres cotés		4 338
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	94 619	68 738
Juste valeur au bilan	95 026	73 076

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	70 013	97 384
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 519	32 862
* Titres cotés	28 519	25 943
* Titres non cotés		6 919
Actions et autres titres à revenu variable	41 494	64 522
* Titres cotés	30 408	64 522
* Titres non cotés	11 086	
Créances rattachées		
Juste valeur au bilan	70 013	97 384

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	101 346	76 182
Passifs financiers à la juste Valeur par résultat sur option	312 663	444 016
Juste valeur au bilan	414 009	520 198

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	101 346	76 182
Juste valeur au bilan	101 346	76 182

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés	312 663	17 337	440 016	15 984
Autres passifs financiers				
Total	312 663	17337	440 016	15 984

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.3 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées	210 716	253 041
- Obligations et autres titres à revenu fixe	800 281	1 241 543
* Titres cotés	532 387	445 056
* Titres non cotés	267 894	796 487
- Actions et autres titres à revenu variable	640 560	1 066 882
* Titres cotés	11 463	22 844
* Titres non cotés	629 097	1 044 038
Total des titres disponibles à la vente	1 651 557	2 561 466
Total des créances disponibles à la vente		
Créances Rattachées	9 736	7 857
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 661 293	2 569 323

(1) au 31.12.2008 : dont 4 139 k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances
au 31.12.2007 : dont 3 868 k€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	210 716	6 206	701	253 041
Obligations et autres titres à revenu fixe	800 281	23 609	112 069	1 241 544
Actions et autres titres à revenu variable	71 971	8 341	1 474	9 958
Titres de participation non consolidés	568 589	28 376	206 132	1 056 923
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	9 736			7 857
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 661 293	66 532	320 376	2 569 323
Impôts différés		- 13 082	- 38 522	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		53 450	281 854	

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	227 937	354 177
dont comptes ordinaires débiteurs sains	63 471	104 413
dont comptes et prêts au jour le jour sains	164 466	249 764
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2 038	2 038
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	229 975	356 215
Créances rattachées	2 223	2 212
Dépréciations		
Valeur nette	232 198	358 427
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	14 825	30 772
Comptes et avances à terme	424 029	303 291
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	438 854	334 063
Créances rattachées	12 840	3 057
Dépréciations		
Valeur nette	451 694	337 120
Valeur nette au bilan	683 892	695 547

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	32 233	21 305
Autres concours à la clientèle	18 116 171	16 560 908
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	61 400	61 400
Titres non cotés sur un marché actif	4 589	4 589
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	239 506	61 945
Comptes ordinaires débiteurs	101 479	99 587
Total	18 555 378	16 809 734
Créances rattachées	168 012	164 060
Dépréciations	-271 253	- 255 606
Valeurs nettes	18 452 137	16 718 188
Opérations de crédit-bail		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	38 860	37 156
Total	38 860	37 156
Créances rattachées	2	
Dépréciations	-1 028	- 866
Valeurs nettes	37 834	36 290
Valeurs nettes au bilan	18 489 971	16 754 478

dont 156 435 K€ apportés en garantie à Casa dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	255 606		120 132	-100 246		-4 239	271 253
<i>dont dépréciations collectives</i>	43 977		12 799	-3 834			52 942
Opérations de crédit-bail	866		918	-248		-509	1 027
Titres détenus jusqu'à l'échéance			15 291				15 291
Actifs disponibles à la vente	4 180		5 156	-447			8 889
Autres actifs financiers	747		266	-250		482	1 245
Total des dépréciations des actifs financiers	261 399		141 763	-101 191		-4 266	297 705

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	269 574		120 022	-128 538		- 5 452	255 606
<i>dont dépréciations collectives</i>	41 737		5 160	- 2 920			43 977
Opérations de crédit-bail	1 036		546	- 278		- 439	866
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	3 302	541	364	- 31		4	4 180
Autres actifs financiers	418	590	213	- 268		- 206	747
Total des dépréciations des actifs financiers	274 330	1 131	121 145	- 129 115		- 6 093	261 399

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	269 321	239 295
dont comptes ordinaires créditeurs	4 997	378
dont comptes et emprunts au jour le jour	264 324	238 917
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	269 321	239 295
Dettes rattachées	2 144	3 200
Valeur au bilan	271 465	242 495
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	929 195	1 192 638
Comptes et avances à terme	9 627 719	9 013 007
Total	10 556 914	10 205 645
Dettes rattachées	55 625	38 727
Valeur au bilan	10 612 539	10 244 372
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	10 884 004	10 486 867

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	3 084 609	2 844 394
Comptes d'épargne à régime spécial	1 085 711	978 704
Autres dettes envers la clientèle	1 476 570	956 296
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	5 646 890	4 779 394
Dettes rattachées	33 201	12 123
Valeur au bilan	5 680 091	4 791 517

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	30 696	30 579
Obligations et autres titres à revenu fixe	135 582	140 984
Total	166 278	171 563
Créances rattachées	33	
Dépréciations	-15 291	
Valeurs nettes au bilan	151 020	171 563

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	426 611	417 882
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
. Émis en France	1 292 884	1 097 219
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	1 719 495	1 515 101
Dettes rattachées	17 718	16 335
Valeur au bilan	1 737 213	1 531 436
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	403 188	354 946
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	403 188	354 946
Dettes rattachées	4 863	4 425
Valeur au bilan	408 051	359 371

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés – Actif (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges non déductibles	41 822	36 698
Charges à payer non déductibles	2 220	2 991
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres impôts différés actif	61 318	54 369
Effet des compensations par entité fiscale	- 71 681	
Total impôts différés actif (1)	33 679	94 058

Impôts différés – Passif (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs disponibles à la vente	669	29 609
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passif	78 115	51 225
Effet des compensations par entité fiscale	- 71 681	
Total impôts différés passif (2)	7 103	80 834

Valeur au bilan impôts différés actif / (passif) (1) – (2)	26 576	13 224
---	---------------	---------------

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.11.1. Comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	126 021	125 725
Comptes de stocks et emplois divers	640	881
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	99 940	108 985
Comptes de règlements	10 851	488
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance	1 701	3 166
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	12 889	12 205
Comptes de régularisation	114 486	162 463
Comptes d'encaissement et de transfert	7 864	38 077
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	26	23
Produits à recevoir	88 344	86 525
Charges constatées d'avance	5 369	12 980
Autres comptes de régularisation	12 882	24 858
Valeur au bilan	240 506	288 188

6.11.2. Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<i>Autres passifs (1)</i>	184 565	210 181
Comptes de règlements	8 335	2 701
Créditeurs divers	145 897	167 512
Versements restant à effectuer sur titres	26 789	37 140
Autres	3 544	2 828
Comptes de régularisation	199 842	282 377
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	49 223	51 693
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	
Produits constatés d'avance	51 941	48 184
Charges à payer	98 579	157 754
Autres comptes de régularisation	99	24 746
Valeur au bilan	384 408	492 558
(1) les montants indiqués incluent les dettes rattachées		
(2) les montants sont indiqués en net		

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) (1)	Diminutions (Cessions et échéances) (1)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	109 149		52 191	- 5 967		-174	155 199
Amortissements & Provisions	- 13 278		- 6 975			-84	-20 337
Valeur nette au bilan	95 871		45 216	- 5 967		- 258	134 862
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

(1) Dont réévaluation des immeubles de placement de la Foncière de l'Erable pour 41 989 K€

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	31 777	74 472	2 900				109 149
Amortissements & Provisions	- 1 271	- 9 504	- 2 503				- 13 278
Valeur nette au bilan	30 506	64 968	397				95 871
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 143 184 milliers d'euros au 31/12/2008 contre 100 798 milliers d'euros au 31/12/07.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	335 253		42 470	-32 304		14	345 433
Créances rattachées (1)							0
Amortissements & Provisions	-182 213	-5	-20 506	19 370		137	-183 217
Valeur nette au bilan	153 040	-5	21 964	-12 934		151	162 216
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 961		1409	-930			29 440
Amortissements & Provisions	-27 422		-1306	832		-2	-27 898
Valeur nette au bilan	1 539		103	-98		-2	1 542
(1) loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple							

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	284 910	6 489	68 730	- 24 876			335 253
Créances rattachées (1)							
Amortissements & Provisions	-161 551	-1 923	-20 568	1 036		793	- 182 213
Valeur nette au bilan	123 359	4 566	48 162	- 23 840		793	153 040
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	26 120	878	2 063	- 101		1	28 961
Amortissements & Provisions	-25 261	-185	-1 135	4		-845	-27 422
Valeur nette au bilan	859	693	928	- 97		- 844	1 539
(1) loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple							

6.14. Provisions techniques des contrats d'assurance

Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
CONTRATS D'ASSURANCES		59 660	59 660		57 108	57 108
CONTRATS D'INVESTISSEMENT AVEC PB DISCRETIONNAIRE						
CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS PB DISCRETIONNAIRE						
PROVISION POUR PARTICIPATION AUX BENEFICES et RISTOURNES						
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (<i>sinistres, autres...</i>)						
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES VENTILEES		59 660	59 660		57 108	57 108
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		12 889	12 889		12 205	12 205
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES		46 771	46 771		44 903	44 903

6.15. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (b)	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	21 590		270				21 860
Risques d'exécution des engagements par signature	16 073		6 188	-632	-20 710		919
Risques opérationnels	7 700		597	-102	-213		7 982
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	15 652		557	-660	-1 279	-47	14 223
Litiges divers	12 247		6 002	-359	-2 974	-782	14 134
Participations	0						0
Restructurations	0						0
Autres risques	55 501		15 053	-2 152	-2 648	871	66 625
Provisions	128 763		28 667	-3 905	-27 824	42	125 743
(1) Dont 12 905 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1318 K€ au titre de la provision pour médaille du travail							
(b) En général, il s'agit de reclassements							

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	24 720				-3 130		21 590
Risques d'exécution des engagements par signature	13 918		8 213	-631	-5 427		16 073
Risques opérationnels	7 299		702	-168	-133		7 700
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	16 317	18	540	-769	-406	-48	15 652
Litiges divers	12 959	825	3 751	-1 245	-4 043		12 247
Participations							0
Restructurations							0
Autres risques	35 452	122	26 390	-6 394	-240	171	55 501
Provisions	110 665	965	39 596	-9 207	-13 379	123	128 763

(1) Dont 14303 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 8.4, dont 1349 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 687 736	1 501 998
Ancienneté de plus de 10 ans	896 706	1 347 992
Total plans d'épargne-logement	2 584 442	2 849 990
Total comptes épargne-logement	430 899	462 788
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 015 341	3 312 778

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	42 127	42 427
Comptes épargne-logement :	132 350	127 602
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	174 477	170 029

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 980	3 460
Ancienneté de plus de 10 ans	4 500	6 420
Total plans d'épargne-logement	9 480	9 880
Total comptes épargne-logement	12 380	11 710
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 860	21 590

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	9 880		400	9 480
Comptes épargne-logement :	11 710	670		12 380
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 590	670	400	21 860

6.16. Capitaux propres

➤ **Composition du capital au 31 décembre 2008**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	15 421 985	461 688		15 883 673
Dont part du Public	15 421 985	461 688		15 883 673
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815			14 300 815
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	14 300 815			14 300 815
Parts sociales	26 730 915			26 730 915
Dont 63 Caisses Locales	26 730 450			26 730 450
Dont 26 administrateurs de la CR	455			455
Dont Crédit Agricole S.A.	10			10
TOTAL	56 453 715	461 688	0	56 915 403

La valeur nominale des titres est de 3,05 € et le montant total du capital est 173 592 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

DIVIDENDES (en euros) après division du nominal

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2005	0,85	0,85	0,06
2006	0,94	0,94	0,06
2007	1,15	1,15	0,06
Prévu 2008	1,25	1,25	0,138

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France du 30 mars 2009.

Le texte des résolutions est le suivant :

Quatrième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 4,50 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2008, soit 0,1373 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde de l'intérêt pourra, au choix du sociétaire, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en parts sociales à émettre.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de parts sociales débutera le 8 avril 2009, date de détachement de l'intérêt aux parts sociales, et s'achèvera le 27 avril 2009.
- Le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 7 mai 2009.
- Pour le sociétaire souhaitant réinvestir le solde de l'intérêt en parts sociales, et lorsque le montant total du solde des intérêts pouvant être réinvesti ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouvelles parts sociales auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les parts sociales actuelles, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

Cinquième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,25 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2008. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % sur le montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que :

- le solde du dividende pourra, au choix du porteur, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en CCI ou en CCA à émettre.
- Le CCI qui sera remis en paiement du dividende sera émis à une valeur représentant au moins 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centième d'euro supérieur.
- Le prix du CCA qui sera remis en paiement du dividende sera calculé selon les règles en vigueur.

- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de CCI et de CCA débutera le 8 avril 2009, date de détachement du dividende et s'achèvera le 27 avril 2009.
- Le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 7 mai 2009.
- Pour le porteur de CCI ou de CCA souhaitant réinvestir le solde du dividende en CCI ou en CCA, et lorsque le montant total du solde du dividende payable en CCI ou en CCA ne correspond pas à un nombre entier de CCI ou de CCA nouveaux, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouveaux CCI et CCA auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les CCI et les CCA actuels, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

Sixième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se soldant par un bénéfice de 179 414 380,73 euros :

Résultat comptable	179 414 380,73 €
Report à nouveau	0 €
Résultat à affecter	179 414 380,73 €
Intérêts aux parts sociales	3 668 818,10 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	19 854 591,25 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	17 876 018,75 €
Réserve légale	138 014 952,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2007	26 730 915	0,06	1 603 854,90
2006	26 730 975	0,06	1 603 858,50
2005	26 731 100	0,06	1 603 866,00

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2007	15 421 985	1,15	17 735 282,75
2006	15 097 546	0,94	14 191 693,24
2005	14 786 870	0,85	12 568 839,50

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) :

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2007	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2006	14 300 815	0,94	13 442 766,10
2005	14 300 815	0,85	12 155 692,75

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	112 381	102 115
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 039	8 711
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	3 355	3 366
Autres charges sociales	39 293	38 552
Intéressement et participation	22 454	24 442
Impôts et taxes sur rémunération	11 773	11 082
Total charges de personnel	198 295	188 268

(*) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 554 K€
Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 87 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectif	31.12.2008	31.12.2007
France	3 180	3 192
Etranger	269	261
Total	3 449	3 453

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

en milliers d'euros

		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/2006	48 510	49 951	35 770	31 123	28 856
	Coût des services rendus sur la période	2 230	2 225	1 850	1 375	1 256
	Coût financier	2 403	2 313	1 308	1 583	1 437
	Cotisations de l'employé	71	78			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-12 302				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-2 335	-2 037	- 1 034	- 926	- 1 353
	(Gains) / pertes actuariels *	-1 133	-4 026	- 2 165	2 550	352
Dette actuarielle au 31/12/2007	37 444	48 504	35 729	35 705	30 548	
		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	2 230	2 225	1 850	1 375	1 256
	Coût financier	2 403	2 313	1 308	1 583	1 437
	Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 434	-1 376	- 1 044	- 986	- 695
	Amortissement du coût des services passés					
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	- 3 383	-2 016	399	2 160	467
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-184	1 146	2 513	4 132	2 465
		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2006	35 057	34 395	26 088	23 196	16 294
	Rendement attendu des actifs	1 434	1 376	1 044	986	695
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	2 250	-2 011	- 2 563	390	- 115
	Cotisations de l'employeur	3 020	2 947	1 929	2 309	7 571
	Cotisations de l'employé	71	78			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	- 12 302				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				5	- 30
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	- 2 058	-1 734	- 845	- 798	- 1 219
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2007	27 472	35 051	25 653	26 088	23 196
		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Position nette	Dette actuarielle de fin de période	-37 445	-48 504	- 35 729	- 35 705	- 30 548
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	27 474	35 051	25 653	26 088	23 196
	Position nette (passif) / actif fin de période	-9 971	-13 453	- 10 076	- 9 617	- 7 352

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81%	70%	72%	78%	77%
-% d'actions	9%	20%	16%	19%	13%
-% autres actifs	10%	10%	12%	3%	10%
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (2)	5.20%	4,89%	4,22%	3,74%	4,74%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%	4,05%	4,20%	4,30%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

- (1) calculé sur la base de 125,6 milliards d'euros d'actifs sur le périmètre du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France
- (2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le groupe Crédit Agricole SA et sur la base des durées résiduelles d'engagements
- (3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise. Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat. Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 24 761 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2008.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 446 619 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	3 708 311	3 620 550
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	4 050	28 795
. Engagements en faveur de la clientèle	3 704 261	3 591 755
Ouverture de crédits confirmés	2 954 340	2 856 238
- Ouverture de crédits documentaires	14 188	14 528
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 940 152	2 841 710
Autres engagements en faveur de la clientèle	749 921	735 517
Engagements de garantie	657 453	489 164
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
<i>Confirmations d'ouverture de crédits documentaires</i>		
<i>Autres garanties</i>		
. Engagements d'ordre de la clientèle	657 453	489 164
<i>Cautions immobilières</i>	228 603	221 832
<i>Garanties financières</i>	142 640	117 289
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	286 210	150 043

Engagements reçus		
Engagements de financement	298 036	11 942
. Engagements reçus d'établissements de crédit	298 036	11 942
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 257 426	3 026 882
. Engagements reçus d'établissements de crédit	703 002	510 345
. Engagements reçus de la clientèle	2 554 424	2 516 537
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	359 274	406 262
Autres garanties reçues	2 195 150	2 110 275

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Actifs donnés en garantie

Actifs donnés en garantie de passif	31.12.2008	31.12.2007
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		5 534
Titres et valeurs donnés en pension		

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (immeubles à réaliser)	758	912
Total	758	912

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	683 892	684 167	695 547	695 547
Prêts et créances sur la clientèle	18 489 971	18 005 549	16 754 478	16 485 478
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	151 020	120 295	171 563	164 686
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	10 884 004	11 130 655	10 486 867	10 587 000
Dettes envers la clientèle	5 680 091	5 719 109	4 791 517	4 803 827
Dettes représentées par un titre	1 737 213	1 718 154	1 531 436	1 544 690
Dettes subordonnées	408 051	409 872	359 371	359 371

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur significatif n'est à signaler.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France

Adresse		Président
10, avenue Foch	59020 Lille	Paul BERNARD

Les Caisses Locales :

Méthode de consolidation : intégration globale

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
AIRE	1/5, Rue d'Arras	62922 AIRE SUR LA LYS	ALLOUCHERY Daniel
ARLEUX	34, rue Fily	59151 ARLEUX	MASCAUX Henri
ARMENTIERES	32, place Saint Vaast	59280 ARMENTIERES	DEMEULENAERE Fernand
ARRAS	19, Grand Place	62000 ARRAS	TRIPLET Hubert
AUBERCHICOURT	7, place Jean Jaurès	59580 ANICHE	VANDENBUSSCHE Pierre
AUBIGNY	1, Place du Manoir	62690 AUBIGNY EN ARTOIS	LHERBIER Maurice
AUDRUICQ	9, Place Belle Roze	62610 ARDRES	ADAM Michel
AULNOYE	17, rue Jean Jaurès	59620 AULNOYE	LAFFINEUR Anne
AVESNES	77, Grand Rue	62810 AVESNES LE COMTE	TRAINSEL Alain
AVESNES/HELPE	4, rue Vauban	59440 AVESNES/HELPE	ROSELEUR Jean-Pierre
BAILLEUL	16, rue d'Ypres	59270 BAILLEUL	ASSEMAN Philippe
BAPAUME	16, Route de Douai	62450 BAPAUME	TRUFFAUX Philippe
BAVAY	40, rue Pierre Mathieu	59570 BAVAY	CABARET Michel
BERGUES	26, rue Nationale	59380 BERGUES	BRYGO Bernard
BETHUNE	159, Place du Maréchal Joffre	62401 BETHUNE	DURIEZ Pierre
BONDUES/MARCO	1906, avenue De Gaulle	59910 BONDUES	PACORY Bernard
BOUCHAIN	26, esplanade Ch. de Gaulle	59111 BOUCHAIN	HOUDART Henri
BOULOGNE/MER	83 à 85, Bd Mariette	62 200 BOULOGNE/MER	PARENTY Daniel
BOURBOURG	13, rue Pasteur	59630 BOURBOURG	DAMBRE Jacques
BRUAY	76, Rue Jules Guesde	62700 BRUAY	DOISNE Jean-Marc
BUCQUOY	18, Grand Place	62760 PAS EN ARTOIS	CARON Pierre-Yves
CALAIS	77, Bd Lafayette	62102 CALAIS	CALAIS Patrice
CAMBRAI	27, rue de Nice	59400 CAMBRAI	FONTAINE Henri
CARNIERES	9, rue Karl Marx	59129 AVESNES lez AUBERT	DENEUBOURG Jean-Marie
CASSEL	61, rue Moeneclaey	59670 CASSEL	FRANCHOIS Emmanuel
CLARY	11, rue Gambetta	59540 CAUDRY	GAVE Philippe
CONDE/ESCAUT	47, rue Gambetta	59163 CONDE/ESCAUT	DUBRULLE José
CYSOING	42, rue Léon Gambetta	59830 CYSOING	POLLET Dominique
DESVRES	10, Rue des Potiers	62240 DESVRES	PENIGUEL Christian
DOUAI	179, rue de Paris	59505 DOUAI	VION Marie-Madeleine
FREVENT	2, place Jean Jaurès	62270 FREVENT	DUCROQUET Thierry
GUINES	29, Rue G Clémenceau	62340 GUINES	CALAIS Thierry
HAUT PAYS	25, Place Jean Jaurès	62380 LUMBRES	ROLIN Stéphane
HAZEBROUCK	5, rue de l'Eglise	59190 HAZEBROUCK	WYCKAERT Jacques

Caisses Locales	Adresse	Ville	Présidents
HENIN	16, Rue du 8 mai	62200 CARVIN	LOBRY Jean-Pierre
HESDIN	1, Place d'Armes	62140 HESDIN	FIOLET Michele
LA BASSEE	5, rue du Général Leclercq	59480 LA BASSEE	DELMAERE Marc
LE CATEAU	36/38, rue Jean-Jaurès	59360 LE CATEAU	LESAGE Jean-Luc
LE QUESNOY	8/12, rue Henri Weibel	59530 LE QUESNOY	CAFFIERI Maurice
LENS	27, Rue René Lannoy	62301 LENS	CANEL Michel
LILLE	71 à 73, rue Nationale	59800 LILLE	LEFEBVRE Didier
LILLERS	9, Rue du Commerce	62190 LILLERS	LECLERCQ Alain
MARCHIENNES	41, rue Pasteur	59490 SOMAIN	DERAM Michel
MARCOING	15, rue de la République	59159 MARCOING	COLAR Pierre-Yves
MARQUISE	12, Rue Pasteur	62250 MARQUISE	TETTART Philippe
MAUBEUGE	40, avenue de France	59600 MAUBEUGE	CATON Daniel
MERVILLE	9, Place de la Libération	59660 MERVILLE	DELIASSUS Julien
MONTREUIL	32, Place du Gal de Gaulle	62170 MONTREUIL	DEBRUYNE Etienne
ORCHIES	1, place Léon Gambetta	59310 ORCHIES	DEBAERE André
PERNES	29, Grand Place	62550 PERNES	BLANCKAERT Jean-Pierre
PONT A MARCQ	102, rue nationale	59710 PONT A MARCQ	SPRIET Thérèse
QUESNOY/DEULE	3, rue du Général Leclercq	59890 QUESNOY/DEULE	CATRY Albert
SAINT AMAND LES EAUX	34, rue d'Orchies	59230 ST AMAND les EAUX	PRUVOT Alfred
SAINT POL	4, Place Verdun	62130 SAINT POL	GOSSE DE GORRE Bertrand
SAINT-OMER	26, Place Foch	62502 SAINT-OMER	PRUVOST André
SECLIN	31, place du Gal de Gaulle	59113 SECLIN	COLLETTE Yves
SOLESMEs	53, rue de la République	59730 SOLESMEs	POTTIER Jean-Pierre
STEENVOORDE	33, place Norbert Segard	59114 STEENVOORDE	DECLERCK Jean-Claude
TRELON	7/9, rue Saint-Louis	59610 FOURMIES	BERTRAND Gérard
VALENCIENNES	15, avenue d'Amsterdam	59300 VALENCIENNES	CATTIAU Jean-Claude
VILLENEUVE D'ASCQ	30, Bd du Comte Montalembert	59650 VILLENEUVE d'ASCQ	BRABANT Hervé
WATTRELOS	40, rue Carnot	59150 WATTRELOS	DUHIN Gérard
WORMHOUT	42, place du Gal de Gaulle	59470 WORMHOUT	BAILLIE Claire

SAS Belgium CA

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	45,0% en 2008 45,0% en 2007	45,0% en 2008 45,0% en 2007

SA Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Boulevard Sylvain Dupuis, 251 1070 Bruxelles	22,5% en 2008 22,5% en 2007	30% en 2008 30% en 2007

SA MRA

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	57,5% en 2008 77,5% en 2007	57,5% en 2008 77,5% en 2007

SCI Euralliance Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	99,9% en 2008 99,9% en 2007	99,9% en 2008 99,9% en 2007

SCI CRYSTAL Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	100% en 2008 100% en 2007	97,9% en 2008 98,9% en 2007

SCI QUARTZ Europe

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
10 avenue Foch 59020 Lille	100% en 2008 100% en 2007	97,9% en 2008 98,9% en 2007

SAS IMM NORD

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	100% en 2008 100% en 2007	100% en 2008 100% en 2007

SAS NORD DE FRANCE IMMOBILIER

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	100% en 2008 100% en 2007	100% en 2008 100% en 2007

SARL CARYATIDES Finance

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
24/26 Boulevard Carnot 59000 Lille	88% en 2008 88% en 2007	88% en 2008 88% en 2007

SAS ARCADIM Fusion

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
128 rue Solferino 59000 Lille	65% en 2008 65% en 2007	65% en 2008 65% en 2007

SA Foncière de l'Erable

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
330 avenue de Brigode 59650 Villeneuve d'Ascq	99,9% en 2008 99,9% en 2007	99,9% en 2008 99,9% en 2007

SA PARTICIPEX

Méthode de consolidation : intégration globale

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
Palais de la Bourse – Place du théâtre 59000 Lille	88,1% en 2008 87,2% en 2007	88,1% en 2008 87,6% en 2007

Vauban Finance

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
15 avenue Victor Hugo 75116 Paris	37,8% en 2008 35,7% en 2007	37,8% en 2008 35,7% en 2007

SAS Créer

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
40 boulevard Saly 59300 Valenciennes	30% en 2008 30% en 2007	30% en 2008 30% en 2007

SAS PALM PROMOTION

Méthode de consolidation : mise en équivalence

Adresse	% de contrôle	% d'intérêt
323 Avenue du Président Hoover 59000 Lille	30,8% en 2008	30,8% en 2008

Les Filiales du Crédit Agricole de Belgique

Méthode de consolidation : intégration proportionnelle

Filiales	Adresse
Fédération des Caisses du Crédit Agricole de Belgique	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC ECUPA	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV LANBOKAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAISSE	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV DIVILAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV RENTALAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INTERLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
CV INVELAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC DIVICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
HYPOLAN	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC RENTACAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SC AGRICAS	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
SA Crédit Agricole Assurance	Blvd S Dupuis 251 - Bruxelles
KEYTRADE BANK	Blvd du Souverain 100 - Bruxelles
EUROPABANK	Burgstraat 170 - Gent
SA REAGRA	Av de la Gare 65 - Luxembourg

Toutes les entités du groupe clôturent leur exercice au 31 décembre.

Rapport des Commissaires
aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3 « activité de crédit », 3.1, 4.8 et 6.6). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3 « instruments financiers » et 9 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 1.3 « instruments financiers », 4.4 et 6.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Les notes 1.4 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans l'affectation et le suivi des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues telles que décrites dans la note 2.5 aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que cette note donne une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes, le 26 février 2009

Courbevoie, le 26 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noel
Associé

Anne Veaute
Associé

Page 174

Bilan, hors bilan, compte de résultat et
annexes aux comptes sociaux

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées		299 672	461 533
Caisse, banques centrales		113 310	100 633
Effets publics et valeurs assimilées	5.3	30 696	30 579
Créances sur les établissements de crédit	3	155 666	330 321
Opérations internes au CA	3	451 773	337 205
Opérations avec la clientèle	4	16 549 638	15 220 195
Opérations sur titres :	5	648 391	1 034 030
Obligations et autres titres à revenu fixe		306 481	304 793
Actions et autres titres à revenu variable		341 910	729 237
Valeurs immobilisées	6 et 7	1 449 761	1 118 999
Participations et autres titres détenus à long terme	6	1 053 896	690 985
Parts dans les entreprises liées	6	245 848	288 261
Immobilisations incorporelles	7	126	237
Immobilisations corporelles	7	149 891	139 516
Actions propres		1 725	0
Comptes de régularisation et actifs divers	8	346 311	307 684
Autres actifs		161 561	84 577
Comptes de régularisation		184 750	223 107
TOTAL ACTIF		19 747 271	18 479 646

PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées		109 709	117 858
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	10	109 709	117 858
Opérations internes au CA	10	10 648 840	10 264 828
Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 214 800	3 533 770
Dettes représentées par un titre	12	1 653 046	1 578 408
Comptes de régularisation et passifs divers	13	317 562	407 487
Autres passifs		83 423	82 614
Comptes de régularisation		234 139	324 873
Provisions et dettes subordonnées		585 707	511 599
Provisions	14	198 383	175 548
Dettes subordonnées	17	387 324	336 051
Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
Capitaux propres hors FRBG	18	2 217 607	2 065 696
Capital souscrit		173 592	172 184
Primes d'émission		417 341	410 467
Réserves		1 447 260	1 285 811
Report à nouveau		0	1 902
Résultat de l'exercice		179 414	195 332
TOTAL PASSIF		19 747 271	18 479 646

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2008		
(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES	3 921 353	3 729 074
Engagements de financement	3 296 256	3 262 964
Engagements de garantie	623 867	455 636
Engagements sur titres	1 230	10 474
ENGAGEMENTS RECUS	2 411 588	3 805 750
Engagements de financement	250 000	152
Engagements de garantie	2 160 358	3 795 124
Engagements sur titres	1 230	10 474

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	26	898 421	887 576
Intérêts et charges assimilées	26	686 407	653 854
Revenus des titres à revenu variable	27	73 615	62 565
Commissions (produits)	28	234 195	213 253
Commissions (charges)	28	41 980	27 692
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	82 316	2 117
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	- 78 450	42 539
Autres produits d'exploitation bancaire	31	53 264	48 178
Autres charges d'exploitation bancaire	31	1 881	639
PRODUIT NET BANCAIRE		533 093	574 043
Charges générales d'exploitation	32	258 939	261 165
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		19 090	18 961
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		255 064	293 917
Coût du risque	33	- 51 150	-21 928
RESULTAT D'EXPLOITATION		203 914	271 989
Résultat net sur actifs immobilisés	34	13 966	-5 055
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		217 880	266 934
Résultat exceptionnel	35	7	22
Impôt sur les bénéfices	36	- 38 473	-71 624
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		179 414	195 332
RESULTAT SUR TITRES			

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

[Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC]

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Nord de France, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2008

Crise financière

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a identifié 3 fonds exposés indirectement et partiellement au risque Madoff, mais cette exposition n'est pas significative.

La Caisse Régionale a également procédé au recensement de ses expositions au risque Lehman Brothers. Les principales expositions sont les suivantes :

- un EMTN d'un montant nominal de 20 millions d'euros souscrit par la Caisse Régionale et arrangé par LBI Europe. Ce titre est garanti par RBS ;
- un CDO classé en titre d'investissement d'un montant nominal de 10 millions d'euros qui a fait l'objet d'un déclassement en douteux et d'une dépréciation à 100% en coût du risque.

Par ailleurs, un provisionnement à hauteur de 5 millions d'euros a été constaté sur un CDO de 10 millions d'euros. Ce titre est classé depuis l'origine en titre d'investissement car l'intention de la Caisse Régionale est de le détenir jusqu'à son remboursement.

Résiliations de swap

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de swaps structurés et de swaps de volatilité pour un nominal respectif de 570 millions d'euros et de 350 millions d'euros. Une soulte de résiliation positive a été constatée en résultat pour 24,5 millions d'euros.

La Caisse Régionale a également procédé à la résiliation de swaps de micro-couverture adossés aux avances globales à taux fixe pour un nominal de 444 millions d'euros, afin de diminuer son exposition au risque global de taux.

Emission et restructuration de BMTN

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réalisé une émission privée de BMTN d'un montant de 50 millions d'euros sur 10 ans.

La Caisse Régionale a également restructuré 3 BMTN pour un nominal total de 150 millions d'euros et résilié 200 millions d'euros de swaps adossés à des BMTN émis.

Accroissement de participation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé ses participations dans les sociétés suivantes :

- la SA Participex pour un montant de 177 milliers d'euros portant sa détention à 88,06%,
- la SA Vauban pour un montant de 459 milliers d'euros portant sa détention à 37,81%.

Opérations sur les avances en compte courant

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé les avances en compte courant suivantes :

- 300 milliers d'euros à la SCI Quartz.
- 1,6 million d'euros à la SCI Agora,
- 162,97 millions d'euros à la SAS Rue La Boétie.

La SCI Crystal a remboursé une avance en compte courant de 1,5 millions d'euros à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde de cette dernière à 25,82 millions d'euros. Les intérêts 2007 d'un montant de 1,07 millions d'euros ayant été capitalisés.

La SAS Belgium CA a remboursé une partie de son compte courant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 1,2 millions d'euros portant le solde de ce dernier à 830 milliers d'euros.

La SCI Sainte-Croix a remboursé une partie de son compte courant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 500 milliers d'euros portant le solde de ce dernier à 1,8 millions d'euros.

Participations aux augmentations de capital

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé aux augmentations de capital suivantes :

- à hauteur de 136,4 millions d'euros dans la SAS Rue La Boétie, la répartition du capital restant la même qu'avant l'opération,
- à hauteur de 29,97 millions d'euros dans la SAS NDFI, dont 10,82 millions en numéraire et 19,15 millions d'euros par incorporation de son compte courant.

Cessions de titres

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé :

- 310 151 actions de CA Titres à LCL, pour 1,34 millions d'euros, portant ainsi sa détention à 3,17% et,
- 20% du capital de la société d'Assurance du CA Nord de France à PACIFICA, pour un montant de 15,36 millions d'euros, portant ainsi sa détention à 57,50%

Produits des participations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 880 milliers d'euros dans la SAS NDFI,
- 1,32 millions d'euros de Participex,
- 3,95 millions d'euros de la société d'Assurance du CA Nord de France,
- 44,67 millions d'euros de la SAS Rue La Boétie,
- 146,9 milliers d'euros dans la SCI de la Seine,
- 342,86 milliers d'euros de Vauban Finance,
- 583,18 milliers d'euros de SACAM Développement,
- un acompte de 994,42 milliers d'euros de Vauban Finance et,
- un acompte de 8,1 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La SA Foncière de l'Erable a effectué une distribution exceptionnelle prélevée sur les réserves, au profit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, de 88 671 titres Palm Promotion.

Divers

Les Caisses Locales garantissaient à hauteur de 16% des encours de prêts rattachés à celles-ci et réalisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France à l'exclusion des prêts aux entreprises et aux coopératives, des ouvertures de crédit, des escomptes d'effet et des DAV débiteurs.

Compte tenu de l'évolution du rôle des Caisses Locales, le conseil d'administration des Caisses Locales n'a pas renouvelé l'engagement de caution au terme de l'année civile 2008.

La dénonciation de la convention matérialisant l'engagement des Caisses Locales au 31 Décembre 2008 a pour conséquences :

- la disparition de l'engagement reçu (en hors bilan)
- le transfert en CR du stock de provision pour risque lié à cette activité
- le versement d'une indemnité à la Caisse Régionale d'un montant de 11 352 K€ au titre de la disparition du cautionnement en référence au protocole d'accord signé avec les Caisses Locales.

Les Caisses Locales ont augmenté leurs comptes courants d'associés auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France de 750 milliers d'euros portant l'encours à 41,28 millions d'euros. Les intérêts de l'année 2008 se sont élevés à 1,4 millions d'euros.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la période.

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 28 910 milliers d'euros, dont 21 642 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2008 contre 31 075 milliers d'euros, dont 23 818 milliers d'euros dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 365 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur

comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Dégressif / Linéaire	3 à 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France s'établit à 1,04 millions d'euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.11.1 Engagements sociaux externalisés

Par ailleurs, les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés issus de l'ex - Caisse Régionale du Nord sont couverts auprès de PREDICA pour un total de 19 932 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2008, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 2 956 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse Régionale.

2.11.2 Engagements sociaux non externalisés

Les engagements d'indemnités de fin de carrière des salariés issus de l'ex - Caisse Régionale du Pas de Calais et des nouveaux salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France ont donné lieu, quant à eux, à la comptabilisation d'une provision pour retraite au passif du bilan pour un montant de 4 792 milliers d'euros.

2.12 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total 31/12/08	Total 31/12/07
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
à vue	55 204				55 204	3	55 207	90 462
à terme	60 691	36 090	94		96 875	1 532	98 407	237 810
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				2 038	2 038	14	2 052	2 049
Total	115 895	36 090	94	2 038	154 117	1 549	155 666	330 321
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							155 666	330 321
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	14 904				14 904		14 904	31 038
Comptes et avances à terme	295 049	24 150	4 830	100 000	424 029	12 840	436 869	306 167
Prêts subordonnés							0	0
Total	309 953	24 150	4 830	100 000	438 933	12 840	451 773	337 205
Dépréciations							0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							451 773	337 205

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 2 038 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 10 666 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

en milliers d'euros	DUREE RESIDUELLE								
	CREANCES	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE									
Créances commerciales	23 080	9 153	0	0	32 233	536	32 769	21 894	
Autres concours à la clientèle	2 784 382	1 767 117	4 854 862	7 047 589	16 453 950	155 361	16 609 311	15 288 579	
Valeurs reçues en pension livrée	0		0	0	0	0	0	0	
Comptes ordinaires débiteurs	101 541	0	0	0	101 541	786	102 327	100 670	
Dépréciations							194 769	190 948	
VALEURS NETTES AU BILAN							16 549 638	15 220 195	

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 61 400 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 985,32 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008 contre 14,78 millions d'euros au 31 décembre 2007.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

en milliers d'euros	31/12/2008					31/12/2007		
	Encours brut	Dont Encours douteux	Dont Encours douteux compromis	Total Dépréciations sur encours douteux	dont Dépréciations sur encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Dépréciations sur encours douteux
- Particuliers	7 145 734	108 580	56 734	73 425	44 170	6 777 816	100 503	65 596
- Agriculteurs	1 530 295	38 805	24 189	23 919	17 630	1 388 927	35 625	23 225
- Autres professionnels	1 804 459	83 540	53 150	55 817	42 577	1 591 416	74 599	53 215
- Sociétés financières	420 170	279	38	140	38	193 422	12	12
- Entreprises	4 169 860	57 207	33 904	40 884	29 408	3 858 924	62 541	48 431
- Collectivités publiques	1 632 925	1 265	89	139	89	1 566 771	381	89
-Autres agents économiques	40 964	584	466	445	392	33 867	487	380
Total	16 744 407	290 260	168 570	194 769	134 304	15 411 143	274 148	190 948

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

CATEGORIES DE PORTEFEUILLE	Valeurs brutes au bilan	Créances ratt.	Dépréciations	Valeurs nettes au bilan	Plus values latentes	Moins values latentes	Valeur de marché	Valeur de rbst.	Prime	Décote
TITRES DE TRANSACTION	1 099			1 099						
Effets publics et valeurs assimilées										
Obligations et autres titres à revenu fixe										
Actions et autres titres à revenu variable										
OPCVM	407			407						
Actions propres	692			692						
TITRES DE PLACEMENT *	598 841	1 441	98 719	501 563	27 909	98 719	528 030	192 688	301	1 315
Effets publics et valeurs assimilées										
Obligations et autres titres à revenu fixe	191 675	1 441	33 056	160 060	8 293	33 056	166 912	192 688	301	1 315
Actions et autres titres à revenu variable										
OPCVM	407 166		65 663	341 503	19 616	65 663	361 118			
Actions propres										
TITRES D'INVESTISSEMENT	188 079	4 329	15 291	177 117	5 382	38 398	155 063	169 549	49	1 519
Effets publics et valeurs assimilées	29 644	1 052		30 696	2 663		32 307	30 000		356
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 435	3 277	15 291	146 421	2 719	38 398	122 756	139 549	49	1 163
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE										
TOTAL DU PORTEFEUILLE 31.12.2008	788 019	5 770	114 010	679 779	33 291	137 117	683 093	362 237	350	2 834
MONTANTS AU 31.12.2007	1 071 078	6 254	12 723	1 064 609	82 204	25 279	1 123 666	336 884	608	2 632

* dont :

- titres négociables sur un marché actif : 340 759 milliers d'euros
- autres : 258 082 milliers d'euros

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

Aucun transfert n'a eu lieu au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours de l'exercice.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 887 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 337 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 27,9 millions d'euros au 31/12/2008, contre 79,6 millions d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 5,4 millions d'euros au 31/12/2008, contre 2,6 millions d'euros au 31/12/2007.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics et actions propres) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours nets 31/12/2008	Encours nets 31/12/2007
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	1 591	1 590
Etablissements de crédit	87 082	61 167
Sociétés financières	535 923	947 529
Collectivités locales	0	0
Entreprises, Assurances et autres clientèles	23 795	23 744
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	648 391	1 034 030

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Obligations et autres titres à revenu fixe	306 481	304 794
- Cotés	81 349	61 498
- Non cotés	268 760	243 811
- Créances rattachées	4 719	5 226
- Dépréciations	48 347	5 741
Effets publics et valeurs assimilées	30 696	30 580
- Cotés	29 644	29 551
- Non cotés	0	0
- Créances rattachées	1 052	1 029
- Dépréciations	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	341 910	729 236
- Cotés	0	6 915
- Non cotés	407 573	729 303
- Créances rattachées	0	0
- Dépréciations	65 663	6 982
Parts dans les entreprises liées	245 848	288 261
- Cotés	38 340	38 162
- Non cotés	150 632	173 553
- Avances consolidables et créances rattachées	58 730	78 296
- Dépréciations	1 854	1 750
Titres de participation	996 510	653 203
- Cotés	30	30
- Non cotés	819 638	633 020
- Avances consolidables et créances rattachées	178 567	21 910
- Dépréciations	1 725	1 757
Titres de l'activité de portefeuille	57 386	37 781
- Cotés	0	0
- Non cotés	8 271	8 352
- Avances consolidables et créances rattachées	49 403	29 786
- Dépréciations	288	357
TOTAL PORTEFEUILLE	1 978 830	2 043 855

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
 OPCVM français 341 910 milliers d'euros
 dont OPCVM français de capitalisation 295 702 milliers d'euros
 OPCVM étrangers 0 milliers d'euros

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	<3 mois	>3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances ratt.	Total 31/12/08	Total 31/12/07
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 826	15 184	103 549	209 550	350 109	4 719	354 828	310 535
Effets publics et valeurs assimilées		0	29 644	0	29 644	1 052	30 696	30 580
Dépréciations							48 347	5 741
VALEURS NETTES AU BILAN							337 177	335 374

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
<u>- TITRES DE PARTICIPATIONS</u>									
BELGIUM CA SAS (31/12/2008)	120 000	2 077	45,00%	54 000	54 000	830		18 981	8 100
SAS RUE LA BOETIE (30/06/2008)	1 746 362	10 452 406	4,06%	619 249	619 249	162 976		1 099 618	44 667
SACAM DEVELOPPEMENT (30/06/2008)	730 622	46 028	3,97%	29 008	29 008	8 961		34 583	583
VAUBAN FINANCE (31/12/2007)	15 000	6 539	37,81%	6 981	6 981			1 333	1 337
SACAM FIRECA (30/06/2008)	74 700	-25 594	4,46%	3 335	2 279			1 952	
CREER SAS (31/12/2007)	13 661	390	30,00%	4 098	4 098		5	840	
FINORPA FINANCEMENT SAS (31/12/2007)	39 000	4 369	13,80%	5 064	5 064			2 193	49
FINORPA SCR (31/12/2007)	32 000	6 450	16,00%	5 120	5 120			4 106	300
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2007)	900 040	90	4,06%	36 540	36 540			7 537	24
SAS PALM PROMOTION (31/12/2007)	5 758	69 283	30,80%	49 670	49 670		25 473	9 097	
<u>- PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</u>									
PARTICIPEX (31/12/2007)	24 053	18 444	88,06%	38 337	38 337			1 442	1 322
MRA (31/12/2007)	9 150	14 205	57,50%	10 716	10 716		55 160	5 884	3 952
SCI DE LA SEINE (31/12/2007)	100 193	10	2,28%	2 665	2 665		7 496	6 452	147
SEGAM SA (31/12/2007)	771	-1	99,997%	2 490	734		814	-36	
SCI EURALLIANCE EUROPE (31/12/2008)	32 000	2 139	100%	32 000	32 000		2 608	1 295	
SCI CŒUR DE VALENCIENNES (31/12/2007)	2 600		100%	2 600	2 600			-3	880
SAS NDFI (31/12/2008)	30 007	3 044	100%	41 970	41 970			84	
SA FONCIERE DE L'ERABLE (31/12/2007)	2 769	10 590	99,980%	57 394	57 394		7 799	52 992	
<u>- AUTRES IMMOS FINANCIERES</u>									
CROISSANCE N-PDC (31/12/2007)	34 245	2 449	7,36%	2 409	2 409			1 677	120
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE									
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				783	685	56 665			
Autres titres de participations (ensemble)				6 603	5 934	5 424			142
Autres immobilisations financières (ensemble)				2 077	1 789	49 271			
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				1 013 111	1 009 243	284 128			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	150 632	152 430	173 553	176 091
Titres cotés	38 340	38 340	38 162	38 162
Avances consolidables	56 665	56 665	76 139	76 139
Créances rattachées	2 065	2 065	2 157	2 157
Dépréciations	1 854		1 750	
Valeur nette	245 848	249 500	288 261	292 549
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	819 638	1 183 571	633 020	1 033 373
Titres cotés	30	53	30	64
Avances consolidables	178 191	178 191	21 546	21 546
Créances rattachées	376	376	364	364
Dépréciations	1 725		1 757	
Sous-total titres de participation	996 510	1 362 191	653 203	1 055 347
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	8 271	8 869	8 352	9 096
Titres cotés	0	0	0	0
Avances consolidables	49 271	49 271	29 645	29 600
Créances rattachées	132	132	141	141
Dépréciations	288		357	
Sous-total autres titres détenus à long terme	57 386	58 272	37 781	38 837
Valeur nette au bilan titres de part et ATDLT	1 053 896	1 420 463	690 984	1 094 184
Valeur nette	1 299 744	1 669 963	979 245	1 386 733
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	978 541		814 925	
Titres cotés	38 370		38 192	
Total	1 016 911		853 117	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2008				
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augm. (Acqu.)	Dim. (cessions échéances)	Autres mvts	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	211 704	30 348	3 436	-49 659	188 957
Avances consolidables	76 139	2 648	22 122		56 665
Créances rattachées	2 157	8 750	8 842		2 065
Prêtées	10	16		- 11	15
Dépréciations	1 750	104			1 854
Valeur nette au bilan parts entr. liées	288 260	41 658	34 400	- 49 670	245 848
Titres de participation					
Valeurs brutes	633 051	137 327	380	49 670	819 668
Av ou prêts dest. à capitalisation	8 961	169 106	6 130		171 937
Avances consolidables	12 584	17 877	24 207		6 254
Créances rattachées	364	7 456	7 444		376
Dépréciations	1 757	70	102		1 725
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	8 352	90	171	0	8 271
Parts d'OPCVM					
Avances consolidables	29 645	22 513	2 887		49 271
Créances rattachées	141	720	729		132
Dépréciations	357	42	111		288
Valeur nette au bilan titres de part. et ATDLT	690 984	354 977	41 735	49 670	1 053 896
Actions Propres	0	1 034			1 034
TOTAL IMMO. FINANCIERES	979 244	397 669	76 135	0	1 300 778

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2008				
RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augm. (Acqu.)	Dim. (cessions échéances)	Autres mvts	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles					
Immo corporelles d'exploitation	288 809	39 632	31 129		297 312
Immo corporelles hors exploit.	15	1 557			1 572
Appels de fds et avances aux SCI	2 300	0	500		1 800
Titres SCI d'exploitation	1 333	0			1 333
Amortissements et dépréciations	152 941	18 268	19 083		152 126
Valeur nette au bilan	139 516				149 891
Immobilisations incorporelles					
Droit au bail	3 345	423			3 768
Autres éléments incorporels	20 557	289	730		20 116
Amortissements et dépréciations	23 665	822	729		23 758
Valeur nette au bilan	237				126
TOTAL	139 753	22 811	12 547	0	150 017

NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007
AUTRES ACTIFS (1)	161 561	84 577
- Instruments conditionnels achetés	41 056	316
- Comptes de stock et emplois divers	547	794
- Comptes de règlement	10 851	488
- Débiteurs divers	109 107	82 979
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
COMPTES DE REGULARISATION	184 750	223 107
- Comptes d'encaissement et de transfert	7 864	38 049
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	26	23
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	4 000	1 647
- Charges constatées d'avance	2 655	9 941
- Produits à recevoir sur engagements sur IFT	51 346	64 893
- Autres produits à recevoir	105 959	83 658
- Charges à répartir	18	38
- Autres comptes de régularisation	12 882	24 858
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	346 311	307 684

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2007	Dotations	Reprises et utilisations	Désactuali- sation	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	190 948	89 890	80 019	6 050	194 769
Opérations sur titres	16 587	101 503	213		117 877
Autres valeurs immobilisées	3 464	549	18		3 995
Total des dépréciations - Actif	210 999	191 942	80 250	6 050	316 641

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

DETTES (en milliers d'euros)	<3 mois	3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 8	Total 31/12/200 7
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
à vue	4 749				4 749	1	4 750	170
à terme	67 037	36 000	227		103 264	1 695	104 959	117 688
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Total	71 786	36 000	227		108 013	1 696	109 709	117 858
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	965 496				965 496	2 751	968 247	1 216 391
Comptes et avances à terme	1 123 589	1 731 604	3 225 355	3 547 171	9 627 719	52 874	9 680 593	9 048 437
Total	2 089 085	1 731 604	3 225 355	3 547 171	10 593 215	55 625	10 648 840	10 264 828
VALEURS AU BILAN	2 160 871	1 767 604	3 225 582	3 547 171	10 701 228	57 321	10 758 549	10 382 686

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole s.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale.

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

DETTES (en milliers d'euros)	<3 mois	3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 8	Total 31/12/200 7
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	2 838 742				2 838 742	336	2 839 078	2 651 639
Comptes d'épargne à régime spécial :								
à vue	57 159				57 159		57 159	79 987
à terme								
Autres dettes envers la clientèle								
à vue								
à terme	944 020	206 519	141 266	4 053	1 295 858	22 705	1 318 563	802 144
Valeurs données en pension livrée								
VALEURS AU BILAN	3 839 921	206 519	141 266	4 053	4 191 759	23 041	4 214 800	3 533 770

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
- Particuliers	2 266 465	1 889 561
- Agriculteurs	307 860	299 228
- Autres professionnels	335 677	312 742
- Sociétés financières	295 359	9 389
- Entreprises	884 666	919 524
- Collectivités publiques	23 699	1 994
- Autres agents économiques	101 074	101 332
TOTAL	4 214 800	3 533 770

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

DETTES (en milliers d'euros)	<3 mois	3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/200 8	Total 31/12/200 7
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	425	628	5		1 058	35	1 093	2 513
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	675 413	437 405	50 000	480 000	1 642 818	9 135	1 651 953	1 575 895
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
	675 838	438 033	50 005	480 000	1 643 876	9 170	1 653 046	1 578 408
VALEURS AU BILAN								

(1) Les émissions de TCN de Caisses régionales sont réputées être faites en France.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

RUBRIQUES (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007
AUTRES PASSIFS (1)	83 423	82 614
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
- Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
- Instruments conditionnels vendus	1 308	103
- Compte de règlement et de négociation	8 335	2 701
- Crédoiteurs divers	47 094	42 670
- Versements restant à effectuer sur titres	26 686	37 140
COMPTES DE REGULARISATION	234 139	324 873
- Comptes d'encaissement et de transfert	49 262	76 427
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	2
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	4 001	13 968
- Produits constatés d'avance	51 541	43 622
- Charges à payer sur engagements sur IFT	30 989	44 624
- Autres charges à payer	90 837	66 925
- Autres comptes de régularisation	7 508	79 305
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	317 562	407 487

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Utilisations	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	9 166	376	1 126	597	7 819
	1 321	29		63	1 287
- Provisions pour autres engagements sociaux	5 678	400	5 159		919
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature					
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	11 082	5 395	2 745	360	13 372
<i>risques fiscaux (1)</i>	597		18	175	404
<i>Autres litiges DRH</i>	978	216	140	89	965
<i>Risques affaires crédit</i>	6 226	3 030	1 404	11	7 841
<i>Risques affaires non-crédit</i>	3 281	2 149	1 183	85	4 162
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	45 977	11 378	5 834		51 521
- Provisions pour risques opérationnels (3)	7 700	597	213	102	7 982
- Autres provisions pour risques et charges (2)	73 034	42 872	20 133	2 150	93 623
<i>Pertes sur swaps</i>	21 150	29 130	20 108		30 172
<i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	50 066	13 246		1 734	61 578
<i>autres</i>	1 818	496	25	416	1 873
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	21 590	270			21 860
Total Provisions Passif	175 548	61 317	35 210	3 272	198 383

- 1) *Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.*
- 2) *Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.*
- 3) *La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.*
- 4) *Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 15)*

Informations sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2008, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 142 331 heures.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 687 736	1 501 998
Ancienneté de plus de 10 ans	896 706	1 347 992
Total plans d'épargne-logement	2 584 442	2 849 990
Total comptes épargne-logement	430 899	462 788
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 015 341	3 312 778

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	42 127	42 427
Comptes épargne-logement :	132 350	127 602
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	174 477	170 029

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 980	3 460
Ancienneté de plus de 10 ans	4 500	6 420
Total plans d'épargne-logement	9 480	9 880
Total comptes épargne-logement	12 380	11 710
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 860	21 590

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement	9 880		400	9 480
Comptes épargne-logement	11 710	670		12 380
Total provision au titre des contrats épargne-logement	21 590	670	400	21 860

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	29 276	29 352
Coût des services rendus sur la période	1 353	1 285
Effet de l'actualisation	1 435	1 415
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan	- 12 301	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 1 162	- 975
(Gains) / pertes actuariels	1 331	- 1 799
Dette actuarielle au 31 décembre	19 932	29 276

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services rendus sur l'exercice	1 353	1 285
Effet de l'actualisation	1 435	1 415
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 054	- 1 026
Amortissement des gains/ pertes actuariels	- 266	122
Autres gains ou pertes		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 468	1 796

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1^{er} janvier	25 822	25 653
Rendement attendu des actifs	1 054	1 026
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	1 597	- 1 921
Cotisations de l'employeur	1 975	2 040
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan	- 12 301	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations remboursées	- 1 162	- 975
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31 décembre	16 985	25 822

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Variations de la provision

	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	- 3 455	- 3 699
Cotisations de l'employeur	1 976	2 040
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 1 468	- 1 796
(Provisions) / actifs au 31 décembre	- 2 947	- 3 455

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 128 milliers d'euros
- FOMUGEI : 22 milliers d'euros
- ADICAM : 905 milliers d'euros

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
3 ans	4.25
5 ans	4.56
7 ans	4.81
10 ans	5.16
15 ans	5.37
30 ans	5.14

NOTE 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	<3 mois	3 mois <1 an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
DETTES SUBORDONNEES								
Dettes subordonnées à terme taux fixe		20 000	32 500	290 000	282 500	2 023	284 523	234 498
taux variable					60 000	1 484	61 484	60 968
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales			41 276		41 276		41 276	40 526
Dépôt de garantie à caractère mutuel				41	41		41	59
Valeurs au bilan		20 000	73 776	290 041	383 817	3 507	387 324	336 051

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2007.

DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2008	31.12.2007		
DETTE SUBORDONNEES	387 324	336 051		
- Dettes Subordonnées à terme	342 500	292 500		
TSR 06/99	5 000	5 000	Fixe	2009
TSR 11/99	15 000	15 000	Fixe	2009
TSR 06/00	18 000	18 000	Fixe	2010
TSR 12/00	14 500	14 500	Fixe	2010
TSR 06/05	60 000	60 000	Variable	2020
TSR 11/05	20 000	20 000	Fixe	2017
TSR 11/06	20 000	20 000	Fixe	2018
TSR 12/06	100 000	100 000	Fixe	2016
TSR 07/07	40 000	40 000	Fixe	2017
BMTN 12/08	50 000		Fixe	2018
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales	41 276	40 526		
- Dettes rattachées	3 507	2 966		
- Dépôt de garantie	41	59		

NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux propres			
	Capital (1)	Primes, réserves et report à niveau (2)	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2006	171 194	1 542 861	175 273	1 889 328
Variation de capital	990			
Variation des primes et réserves		153 416		
Report à nouveau débiteur		1 902		
Résultat de l'exercice 2006			175 273	
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2007	172 184	1 698 179	195 332	2 065 695
Variation de capital	1 408			
Variation des primes et réserves		166 422		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2007			195 332	
Autres variations				
Solde au 31 Décembre 2008	173 592	1 864 601	179 414	2 217 607

(1) Emission de CCI pendant l'exercice pour 1,4 millions d'euros assortis d'une prime d'émission de 6,87 millions d'euros.

(2) Détail des primes et réserves

	31/12/2008	31/12/2007
Prime d'émission	21 386	14 511
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 258 511	1 097 062
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme	0	0
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable	0	1 902
TOTAL	1 864 601	1 698 179

VENTILATION DU CAPITAL

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2008 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	26 730 915	3,05	81 530
CCI	15 883 673	3,05	48 445
CCA	14 300 815	3,05	43 617
Total	56 915 403		173 592

NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	2 217 607	2 065 695
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées et titres participatifs	387 283	335 992
Dépôts de garantie à caractère mutuel	41	59
Total des fonds propres	2 604 931	2 401 746

NOTE 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Solde au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec autres contreparties
CREANCES		
sur les établissements de crédit et institutions financières		153 614
sur la clientèle	145	16 744 262
Obligations et autres titres à revenu fixe		4 718
DETTES		
Sur les établissements de crédits et institutions financières		109 710
Sur la clientèle	19 415	4 195 383
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		1 653 046
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	385	3 295 871
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		623 867
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		1 230

NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

OPERATIONS DE CHANGE (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	189 070	189 045	79 735	79 712
Devises	107 734	107 734	38 988	38 988
Euros	81 336	81 311	40 747	40 724
Prêts et emprunts en devises	848	848	2 111	2 111
TOTAL	189 918	189 893	81 846	81 823

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

TYPE D'OPERATION (en milliers d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
<u>OPERATIONS FERMES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
- Swap de taux d'intérêt				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	73 133
Autres contrats à terme				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
Swaps de taux d'intérêt	3 299 147	345 549	3 644 696	5 253 457
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
-Instr. de taux d'intérêt à terme conditionnels :				
Achetés				
Vendus				
-Instr. sur action et ind. boursier. à terme conditionnels :		164 549	164 549	0
Achetés				
Vendus				
-Instr. de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés				
Vendus				
<u>Opérations de gré à gré</u>				
-Options de swap de taux : Prêteur				
Emprunteur	0		0	135 000
-CAP : Achetés	3 001 652		3 001 652	2 977 776
Vendus	253 594		253 594	174 015
- Floor : Achetés	225 330		225 330	75 770
Vendus	225 330		225 330	75 883
Instr. de taux de change à terme conditionnels : Achetés	494 429		494 429	742 048
Vendus	494 429		494 429	742 048
Instr. sur actions et indices bours. à terme cond.: Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels : Achetés				
Vendus				
Contrats de dérivés de crédit.: Achetés				
Vendus		0	0	271 333
TOTAL	7 993 911	510 098	8 504 009	10 520 463

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir									
En milliers d'euros	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux									
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	359 260	1 334 259	1 951 178	359 260	1 334 259	1 951 178			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	765 905	2 940 000		765 905	2 940 000				
- Instrument de taux de change à terme conditionnel	988 858			988 858					
- Autres instruments à terme ferme	164 549						164 549		
- Contrat de dérivés de crédit									
Sous total	2 278 572	4 274 259	1 951 178	2 114 023	4 274 259	1 951 178	164 549		
-Opérations de change à terme	0	0		0	0				
Total général	2 278 572	4 274 259	1 951 178	2 114 023	4 274 259	1 951 178	164 549		

22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12 /2008		31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Puts	21 436	164 549		
- Options de change		988 858		1 484 097
- Opérations fermes en devise sur marché organisé				
- Options de taux			4 931	135 000
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	- 19 946	3 644 697	47 843	5 524 790
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	12 754	3 705 905	24 296	3 303 444
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Autres				
Sous total	14 244	8 504 009	77 070	10 447 331
-Opérations de change à terme				
Total général	14 244	8 504 009	77 070	10 447 331

22.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVICES (en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro- couverture	Macro- couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	345 549	2 404 665	894 483	
Contrats assimilés				

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Le risque de contrepartie interbancaire sur produits dérivés est suivi par la Direction Financière et présenté régulièrement à la Direction Générale lors des comités de trésorerie.

Sur la partie liée aux entreprises, le risque est suivi par la Direction des Entreprises et présenté en Comité des Risques.

La Caisse Régionale applique la procédure interne au Crédit Agricole de fixation des limites. Ces limites sont calculées en fonction des fonds propres de la contrepartie et de son rating CASA.

En tout état de cause, elles ne peuvent excéder 5% des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de ces contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties recommandées par Casa.

L'exposition de la banque au risque de la contrepartie sur hors-bilan est mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2008, la valeur de marché de ces instruments selon la méthode préconisée par CASA, s'élève à 107,05 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 36,34 millions d'euros.
 - établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 29,98 millions d'euros
 - autres contreparties : 40,73 millions d'euros.
- Le total des add-on s'élève à 62,94 millions d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 169,98 millions d'euros réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 67,08 millions d'euros
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 49,41 millions d'euros
- autres contreparties : 53,49 millions d'euros

NOTE 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 030 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 156,4 millions d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux variable et le passif à taux variable. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du comité financier.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait trimestriellement

Le GAP de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France est structurellement positif (actif à taux variable > passif à taux variable), le PNB est exposé défavorablement à une baisse des taux de marché.

Le GAP de la Caisse Régionale est à l'intérieur des limites préconisées par le groupe Crédit Agricole au 30/09/08.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2008	31/12/2007
Produits d'intérêts :	898 421	887 576
sur opérations avec les établissements de crédit	73 757	113 106
opérations internes au Crédit Agricole	39 999	64 432
opérations avec la clientèle	764 932	671 325
obligations et autres titres à revenu fixe	19 688	38 483
produit net sur opérations de macro-couverture	0	186
autres intérêts et produits assimilés	45	44
Charges d'intérêts :	686 407	653 854
opérations avec les établissements de crédit	50 961	97 562
opérations internes au Crédit Agricole	472 609	397 427
opérations avec la clientèle	85 300	45 138
obligations et autres titres à revenu fixe	73 757	113 637
charge nette sur opérations de macro-couverture	3 741	0
autres intérêts et charges assimilées	39	90
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	212 014	233 722

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
TITRES DE PLACEMENT	3 635	2 986
TITRES D'INVESTISSEMENT	10 549	13 042
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	5 504	22 455
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	19 688	38 483
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	8 950	8 910
TITRES DE PARTICIPATIONS ET ATDLT	63 696	52 954
TITRES DE PLACEMENT	947	691
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	22	9
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	73 615	62 565
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	93 303	101 048

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros) TYPE DE COMMISSIONS	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	748	29	719	604	28	576
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	59 573	29 687	29 886	42 324	13 333	28 991
- Sur opérations avec la clientèle	78 402	0	78 402	68 459	56	68 403
- Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
- Sur opérations de change	115	0	115	106	0	106
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	91	- 91	0	44	-44
- Sur prestations de services financiers (note 29)	95 023	11 746	83 277	101 538	13 906	87 632
- Provision pour risques sur commissions	334	427	-93	222	325	-103
TOTAL	234 195	41 980	192 215	213 253	27 692	185 561

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	- 2 523	-115
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	84 298	1 631
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	541	601
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	82 316	2 117

NOTE 30 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

TITRES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007
Dotations aux dépréciations	85 995	14 290
Reprises de dépréciations	0	3 186
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	- 85 995	-11 104
Plus-values de cession réalisées	19 439	54 660
Moins-values de cession réalisées	11 850	956
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	7 589	53 704
Frais d'acquisition	44	61
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	- 78 450	42 539

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun	3	1 439	8	86
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire (1)	51 151	442	46 979	553
Produits/Charges accessoires	2 110		1 191	
Dotations/Reprises de provisions				
TOTAL	53 264	1 881	48 178	639

(1) dont 50 M€ de ristournes assurances décès invalidités

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	86 125	82 435
- Charges sociales :	42 055	40 980
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 953	10 659
- Intéressement et participations	21 883	23 825
- Impôts et taxes sur rémunérations	11 351	10 645
Total des charges de personnel	161 414	157 885
Refacturation et transferts de charges de personnel	-2 014	-1 630
FRAIS DE PERSONNEL NETS	159 400	156 255
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
Impôts et taxes	9 604	13 437
Services extérieurs	91 138	90 103
Autres frais administratifs	- 679	1 767
Total des charges administratives	100 063	105 307
Refacturation et transferts de charges administratives	- 524	- 397
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	99 539	104 910
VALEUR NETTE AU BILAN	258 939	261 165

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIES DE PERSONNEL	31/12/2008	31/12/2007
CADRES	501	500
NON CADRES	2 010	1 977
TOTAL	2 511	2 477

Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 446 619 euros.

NOTE 33 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	110 186	60 444
Dépréciations de créances douteuses	104 004	56 000
Autres provisions et dépréciations	6 182	4 444
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	78 244	53 393
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	70 164	51 328
Autres reprises de provisions et dépréciations	8 080	2 065
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19 208	14 877
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	3 206	3 017
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	17 244	12 501
Décote sur prêts restructurés	714	1 233
Récupérations sur créances amorties	- 1 956	-1 874
Pertes sur risques opérationnels		
COÛT DU RISQUE	51 150	21 928

- (1) Dont 13 979 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises
Dont 3 265 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises
- (2) Dont 102 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
- (3) Dont 577 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (4) Dont 13 979 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2008	MONTANT 31/12/2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS :		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	216	285
REPRISES DE DEPRECIATIONS :		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	213	113
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 3	-172
PLUS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement	337	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	12 905	0
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	171	0
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	297	5 259
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
- Sur titres d'investissement	337	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	12 436	- 5 258
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	12 770	- 5 430
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	1 434	379
- Moins-values de cession	238	4
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	1 196	375
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	13 966	- 5 055

NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ventilation du résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
- Prérétraite et assimilés		
- Litige (clientèle, fiscal ...)		
* Intérêts moratoires		
* Dégrèvements	7	4
- Risque de déséquilibre du contrat épargne logement	0	18
- Provisions collectives du risque de crédit		
- Divers		
TOTAL	7	22

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôt sur les sociétés	- 27 072	-54 224
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	- 11 401	-17 400
Autres variations sur provisions pour impôts		
TOTAL	- 38 473	-71 624

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Partie afférente au résultat courant	- 38 473	-71 606
Partie afférente au résultat exceptionnel	0	-18
TOTAL	- 38 473	-71 624

NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2008 ne présente pas d'intérêt

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	2008/2007 Evolution
RESULTAT DE L'EXERCICE	179,41	195,33	- 8,15%
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR		-1,90	
INTERETS PARTS SOCIALES	3,70	1,60	
REMUNERATION DES CCI	19,85	17,73	
REMUNERATION DES CCA	17,88	16,45	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	137,98	161,45	
RESERVES LEGALES	137,98	161,45	- 14,54%

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France

En K€ (hors TVA récupérable)	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS & GUERARD	%
Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	113		113	
Sous-total	113	50%	113	50%
Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total	0		0	
Total	113	50%	113	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 40 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2008 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille

Rapport général
des Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable applicables à compter de l'exercice 2008

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Changements comptables :

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables :

- La Caisse Régionale constitue des provisions et dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 33). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2008 pour les principales lignes du portefeuille.
- La Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2, 2.5, 2.7 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour l'évaluation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations des estimations comptables et des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Nantes, le 26 février 2009

Courbevoie, le 26 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noel
Associé

Anne Veaute
Associé

Rapport spécial des Commissaires
aux Comptes sur les conventions et
engagements réglementés

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date d'arrêté des comptes :

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant le financement SFEF :

Personne concernée : Monsieur Alain Dieval, directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Crédit Agricole SA.

Nature et objet : Mise en place de financement par la « Société de Financement de l'Economie Française » et octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse à Crédit Agricole SA.

Suite à la mise en place de ce financement, votre Conseil d'Administration du 27 octobre 2008 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse Régionale et CA S.A. ;
- la convention de crédit entre CA S.A. et la Caisse Régionale.

Modalités : Le montant des garanties octroyées par votre Caisse au titre de ces conventions s'élève à 156 434 949 € au 31 décembre 2008.

Le montant des avances octroyées par CA S.A. au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 116 162 659 € au 31 décembre 2008. Cette avance est rémunérée à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2008, une charge de 395 451 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse au titre de cette rémunération.

Convention et engagement approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant C.A Covered Bonds :

Personne concernée : Monsieur Alain Dieval, directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Crédit Agricole SA.

Nature et objet : Mise en place du programme d'obligations sécurisées (« covered bonds ») à émettre par Crédit Agricole Covered Bonds (CA CB), filiale de Crédit Agricole S.A. (CA S.A.), et de l'octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse.

Suite à la mise en place de cette structure, votre Conseil d'administration du 12 novembre 2007 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse régionale, CA CB, et CA S.A. ;
- la convention d'Avances entre la Caisse régionale et CA S.A. ;
- la convention de Définitions et d'Interprétation entre CA S.A., la Caisse régionale, et CA CB ;
- le pacte de Gouvernance entre CA S.A. et la Caisse régionale.

Modalités : Aucune exécution de ces conventions n'a été observée sur l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Convention Participex :

Personnes concernées : Messieurs Alain Dieval, Jean-Claude Dubois, Paul Bernard et Henri Mascaux.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter des titres Participex détenus par votre Caisse aux administrateurs ci dessus. Le nombre de titres Participex prêtés est de vingt pour chaque administrateur.

Modalités : La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la société Participex : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 26 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noel
Associé

Anne Veaute
Associé

Résolutions présentées par
le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués le 30 mars 2009 à 10 heures 30 minutes, dans les locaux de la Caisse Régionale Nord de France – en la Salle du Conseil d'Administration- 27 à 33 Grand' Place à Arras (62), en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants et rééligibles ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice conformément à l'article 512-36 du Code Monétaire et Financier ;
- Autorisation d'émission d'obligations ou de bons ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale.

A titre Extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement.

Pouvoirs à donner :

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PROJET DES RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes sociaux

1. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- du rapport général des Commissaires aux Comptes,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 faisant ressortir un bénéfice de 179 414 380,73 euros.

2. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2008.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 178 300 846,00 euros.

Troisième résolution : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 4,50 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2008, soit 0,1373 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde de l'intérêt pourra, au choix du sociétaire, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en parts sociales à émettre.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de parts sociales débutera le 8 avril 2009, date de détachement de l'intérêt aux parts sociales, et s'achèvera le 27 avril 2009.
- Le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 7 mai 2009.

- Pour le sociétaire souhaitant réinvestir le solde de l'intérêt en parts sociales, et lorsque le montant total du solde des intérêts pouvant être réinvesti ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de parts sociales immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouvelles parts sociales auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les parts sociales actuelles, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

Cinquième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,25 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2008. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % sur le montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que

- le solde du dividende pourra, au choix du porteur, être perçu pour tout ou partie de la rémunération qui lui est due, soit en numéraire soit en CCI ou en CCA à émettre.
- Le CCI qui sera remis en paiement du dividende sera émis à une valeur représentant au moins 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au centième d'euro supérieur.
- Le prix du CCA qui sera remis en paiement du dividende sera calculé selon les règles en vigueur.
- Le délai d'exercice de l'option ouverte aux porteurs de CCI et de CCA débutera le 8 avril 2009, date de détachement du dividende et s'achèvera le 27 avril 2009.
- Le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 7 mai 2009.
- Pour le porteur de CCI ou de CCA souhaitant réinvestir le solde du dividende en CCI ou en CCA, et lorsque le montant total du solde du dividende payable en CCI ou en CCA ne correspond pas à un nombre entier de CCI ou de CCA nouveaux, le porteur de parts recevra à son choix
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces
 - o soit le nombre entier de CCI ou de CCA immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.
- Ces nouveaux CCI et CCA auront les mêmes caractéristiques et conféreront les mêmes droits que les CCI et les CCA actuels, à l'exception de leur date de jouissance fixée au 1^{er} janvier 2009.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui en résultera et de modifier en conséquence les statuts.

Sixième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se soldant par un bénéfice de 179 414 380,73 euros :

Résultat comptable	179 414 380,73 €
Report à nouveau	0 €
Résultat à affecter	179 414 380,73 €
Intérêts aux parts sociales	3 668 818,10 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	19 854 591,25 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	17 876 018,75 €
Réserve légale	138 014 952,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2007	26 730 915	0,06	1 603 854,90
2006	26 730 975	0,06	1 603 858,50
2005	26 731 100	0,06	1 603 866,00

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2007	15 421 985	1,15	17 735 282,75
2006	15 097 546	0,94	14 191 693,24
2005	14 786 870	0,85	12 568 839,50

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) :

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2007	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2006	14 300 815	0,94	13 442 766,10
2005	14 300 815	0,85	12 155 692,75

Septième résolution : Constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 36 des statuts, constate que le nombre de parts sociales formant une partie du capital social de la Caisse Régionale, n'a pas évolué au cours de l'exercice 2008.

Huitième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs sortants et rééligibles.

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011, sauf atteinte de la limite d'âge pendant ce délai, les mandats des administrateurs suivants :

Mesdames

- Renée-Paule ROBAIL
- Marie-Madeleine VION

Messieurs

- Bernard BOUTIN
- Maurice CAFFIERI
- Jean-Pierre CHAMPAGNE
- Alain LECLERCQ
- Didier LEFEBVRE
- Bernard PACORY
- Philippe TRUFFAUX

Neuvième résolution : indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 18-3 des statuts.

Dixième résolution : autorisation d'émission d'obligations ou de bons

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdéléguer au Président du conseil d'administration, à procéder, à compter de ce jour, sur ses seules délibération, en une ou plusieurs fois à l'émission d'obligations ou de bons.

Il est précisé que :

- les obligations seront subordonnées, à conditions refixables ou non, remboursables à terme fixe, assorties de bons ou non.
- L'émission pourra se faire isolément ou conjointement mais sans solidarité avec d'autres caisses régionales ou tout organe dépendant du Crédit Agricole Nord de France.

La présente autorisation est consentie à concurrence d'un montant nominal de 750 millions d'euros.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de la réalisation de ces opérations et d'accomplir à cet égard toutes formalités prévues par la loi.

Elle précise qu'en outre il aura toute latitude pour fixer les modalités, et notamment les conditions et caractéristiques de l'émission, d'amortissement et de remboursement, et passer toutes conventions avec toutes sociétés, remplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire à la régularité des opérations.

Clause de subordination : En cas de liquidation de l'émetteur, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'Emetteur et des titres participatifs émis par lui. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'Emetteur tant en France qu'à l'étranger, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur.

L'Assemblée Générale autorise que le conseil d'administration s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt, à n'instituer, en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés remboursables du présent emprunt.

Cette autorisation est valable pendant cinq ans à compter de la présente assemblée et se substitue aux autorisations antérieures.

Onzième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 21 avril 2008, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil

d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10% du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 588 367 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis, sous réserve dans ce dernier cas de l'adoption de la 12^{ème} résolution.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

PROJET DE RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution : autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vertu de l'autorisation de rachat par la Caisse Régionale de ses propres certificats coopératifs d'investissement faisant l'objet de la 11^{ème} résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite de 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social par période de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente assemblée ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'investissement annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de ce jour au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'investissement, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

POUVOIRS A DONNER

Treizième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion constatant cette délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur la réduction du capital social par annulation de
Certificats Coopératifs d'Investissement

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction
du capital social par annulation de Certificats Coopératifs d'Investissement
(Art. L. 225-209 du Code de commerce**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de certificats coopératifs d'investissement achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 26 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Franck Noel
Associé

Anne Veaute
Associé

Publicité des honoraires 2008
des Commissaires aux Comptes

Entités auditées	En K€(Hors Taxes)	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS & GUERARD	%
Caisse Régionale Nord de France	Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	95		95	
	Sous-total	95	50%	95	50%
	Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
	Sous-total	0		0	
	Total	95	50%	95	50%
Caisses Locales	Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	32		0	
	Sous-total	32	100%	0	0%
	Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
	Sous-total	0		0	
	Total	32	100%	0	0%
SA MRA	Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	0		44	
	Sous-total	0	0%	44	100%
	Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
	Sous-total	0		0	
	Total	0	0%	44	100%
SA Participex	Audit : . Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) . Missions accessoires	15		0	
	Sous-total	15	100%	0	0%
	Autres prestations : . Juridique, fiscal et social . Technologie de l'information . Audit interne . Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
	Sous-total	0		0	
	Total	15	100%	0	0%
Total	Général	142	51%	139	49%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

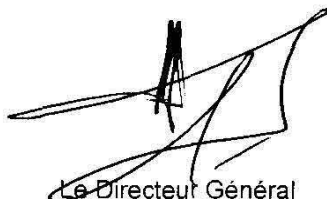
Attestation de la personne responsable

Personne responsable du document de référence.

Je soussigné, Alain DIEVAL, Directeur Général du Crédit Agricole Nord de France, déclare assumer la responsabilité du rapport financier annuel, et atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale de Crédit agricole Nord de France, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- et que le rapport financier annuel est conforme aux recommandations de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

A Lille,
Le 31 mars 2009



Le Directeur Général

Alain DIEVAL